



Third Session
Fortieth Parliament, 2010-11

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:
The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, March 1, 2011
Wednesday, March 2, 2011

Issue No. 28

Third meeting on:
The study of the Supplementary
Estimates (C), 2010-2011

and

First meeting on:
The study of the 2011-2012 Estimates

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010-2011

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :
L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 1^{er} mars 2011
Le mercredi 2 mars 2011

Fascicule n^o 28

Troisième réunion concernant :
L'étude du Budget supplémentaire
des dépenses (C) de 2010-2011

et

Première réunion concernant :
L'étude du Budget des dépenses de 2011-2012

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Irving Gerstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Callbeck	Marshall
* Cowan	Mockler
(or Tardif)	Murray, P.C.
Dickson	Neufeld
Eggleton, P.C.	Peterson
* LeBreton, P.C.	Ringuette
(or Comeau)	Runciman

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Finley (*March 2, 2011*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Oliver (*March 2, 2011*).

The Honourable Senator Dickson replaced the Honourable Senator Carignan (*March 2, 2011*).

The Honourable Senator Oliver replaced the Honourable Senator Finley (*February 28, 2011*).

The Honourable Senator Carignan replaced the Honourable Senator Dickson (*February 28, 2011*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Stratton (*February 25, 2011*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Eaton (*February 25, 2011*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Cordy (*February 17, 2011*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Irving Gerstein

et

Les honorables sénateurs :

Callbeck	Marshall
* Cowan	Mockler
(ou Tardif)	Murray, C.P.
Dickson	Neufeld
Eggleton, C.P.	Peterson
* LeBreton, C.P.	Ringuette
(ou Comeau)	Runciman

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 2 mars 2011*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Oliver (*le 2 mars 2011*).

L'honorable sénateur Dickson a remplacé l'honorable sénateur Carignan (*le 2 mars 2011*).

L'honorable sénateur Oliver a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 28 février 2011*).

L'honorable sénateur Carignan a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 28 février 2011*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 25 février 2011*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Eaton (*le 25 février 2011*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Cordy (*le 17 février 2011*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, March 2, 2011:

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2012, with the exception of Parliament Vote 10.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 2 mars 2011 :

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012, à l'exception du crédit 10 du Parlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, March 1, 2011
(67)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:33 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Carignan, Day, Eggleton, P.C., Gerstein, Marshall, Murray, P.C., Oliver, Ringuette and Runciman (10).

In attendance: John Bulmer and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 9, 2011, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Supplementary Estimates (C) for the fiscal year ending March 31, 2011. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 27.*)

WITNESSES:*Veterans Affairs Canada:*

Keith Hillier, Assistant Deputy Minister, Service Delivery;
André Joannette, Director General, Finance.

Human Resources and Skills Development Canada:

Alfred Tsang, Chief Financial Officer;
Jacques Paquette, Senior Assistant Deputy Minister, Income Security and Social Development Branch;
Kathryn McDade, Assistant Deputy Minister, Learning Branch;
Martin Green, Director General, Workplace Partnerships.

The chair made an opening statement.

Mr. Hillier made a statement and, together with Mr. Joannette, answered questions.

At 10:38 a.m., the committee suspended.

At 10:42 a.m., the committee resumed.

Mr. Tsang made a statement and, together with Mr. Paquette, Ms. McDade and Mr. Green, answered questions.

At 11:38 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 1^{er} mars 2011
(67)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 33, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Carignan, Day, Eggleton, C.P., Gerstein, Marshall, Murray, C.P., Oliver, Ringuette et Runciman (10).

Également présents : John Bulmer et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 février 2011, le comité poursuit son étude du Budget supplémentaire des dépenses (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^o 27 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Anciens Combattants Canada :*

Keith Hillier, sous-ministre adjoint, Prestation des services;
André Joannette, directeur général, Finances.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Alfred Tsang, agent principal des finances;
Jacques Paquette, sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social;
Kathryn McDade, sous-ministre adjointe, Direction générale de l'apprentissage;
Martin Green, directeur général, Partenariats en milieu de travail.

Le président prend la parole.

M. Hillier fait une déclaration puis, avec M. Joannette, répond aux questions.

À 10 h 38, la séance est suspendue.

À 10 h 42, la séance reprend.

M. Tsang fait une déclaration puis, avec M. Paquette, Mme McDade et M. Green, répond aux questions.

À 11 h 38, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, March 2, 2011
(68)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:47 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Day, Dickson, Eggleton, P.C., Gerstein, Marshall, Mockler, Murray, P.C., Peterson, Ringuette and Runciman (11).

In attendance: John Bulmer and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 2, 2011, the committee began its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2012, with the exception of Parliament Vote 10.

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

David Enns, Deputy Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;

Sally Thornton, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Division;

Ken Wheat, Senior Director, Expenditure Operations and Estimates Division.

The chair made an opening statement.

Mr. Enns made a statement and, together with Ms. Thornton and Mr. Wheat, answered questions.

At 8:45 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 2 mars 2011
(68)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Day, Dickson, Eggleton, C.P., Gerstein, Marshall, Mockler, Murray, C.P. Peterson, Ringuette et Runciman (11).

Également présents : John Bulmer et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 2 mars 2011, le comité entreprend son étude du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012, à l'exception du crédit 10 du Parlement.

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

David Enns, secrétaire adjoint délégué, Secteur de la gestion des dépenses;

Sally Thornton, directrice exécutive, Division des opérations et prévisions des dépenses;

Ken Wheat, directeur principal, Division des opérations et prévisions des dépenses.

Le président prend la parole.

M. Enns fait une déclaration puis, avec Mme Thornton et M. Wheat, répond aux questions.

À 20 h 45, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 1, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:33 a.m. to examine the expenditures set out in Supplementary Estimates (C) for the fiscal year ending March 31, 2011.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I call to order this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*Translation*]

This morning, we continue our study of the 2010-2011 Supplementary Estimates (C) that were referred to our committee.

[*English*]

This is the third and final set of supplementary estimates this fiscal year. In previous meetings, we heard from Treasury Board of Canada Secretariat officials, who provided us with an overview of these estimates. We also heard from officials from Canada Border Services Agency and Infrastructure Canada, who provided more specific details concerning their respective estimates.

In this final meeting on these supplementary estimates, we will hear from two other departments. In the first half of our meeting, we will focus on Veterans Affairs Canada, and in the second half of the meeting, we will turn our attention to Human Resources and Skills Development Canada.

In this first session, we are pleased to welcome, on behalf of Veterans Affairs Canada, Mr. Keith Hillier, Assistant Deputy Minister, Service Delivery; and Mr. André Joannette, Director General, Finance. Colleagues, we have one hour for our witnesses in this particular session. Your continued cooperation and understanding in regard to succinct questions will be appreciated. Likewise, I will ask witnesses to give us quick, sharp answers. Regardless, we are here to hear from you.

You have the floor and we look forward to your remarks, Mr. Joannette.

[*Translation*]

André Joannette, Director General, Finance, Veterans Affairs Canada: Mr. Chair, I am pleased to be here with you today to present the Supplementary Estimates (C) of Veterans Affairs Canada for the fiscal year 2010-2011.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 1^{er} mars 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 33 pour examiner les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, la séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales est ouverte.

[*Français*]

Ce matin nous poursuivons notre étude du Budget supplémentaire des dépenses (C) pour l'année financière 2010-2011 dont notre comité a été saisi.

[*Traduction*]

Il s'agit du troisième et dernier de la série de budgets supplémentaires déposés au cours du présent exercice financier. Lors des réunions précédentes, nous avons entendu des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui nous ont fourni un aperçu du budget. Nous avons entendu aussi des fonctionnaires de l'Agence des services frontaliers du Canada et d'Infrastructure Canada, qui nous ont fourni davantage de détails relativement à leurs budgets respectifs.

Au cours de cette dernière réunion portant sur le Budget supplémentaire des dépenses, nous entendrons des responsables de deux autres ministères. Au cours de la première demi-heure de notre réunion, nous allons nous concentrer sur Anciens Combattants Canada, alors que la deuxième moitié de la réunion portera sur Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Pour la première partie de la séance, nous sommes heureux d'accueillir, représentant Anciens Combattants Canada, M. Keith Hillier, sous-ministre adjoint, Prestation des services, et M. André Joannette, directeur général, Finances. Collègues, nous avons prévu une heure pour ces témoins. Nous vous serons reconnaissants de bien vouloir poser des questions succinctes. De même, je demanderai aux témoins de fournir des réponses rapides et pertinentes. Enfin, nous sommes ici pour entendre vos témoignages.

Vous avez la parole, monsieur Joannette. Il nous tarde d'entendre vos remarques.

[*Français*]

André Joannette, directeur général, finances, Anciens Combattants Canada : Monsieur le président, il me fait plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour présenter le Budget supplémentaire des dépenses (C) du ministère des Anciens combattants Canada pour l'année 2010-2011.

On slide number 2, you will see that the department is requesting a budget adjustment of approximately \$490 million, which will increase the total budget of the department to a little over \$3.6 billion. The adjustment represents an increase of 5.5 per cent.

The Chair: An increase from what?

Mr. Joannette: It is an increase in the original budget that had been approved for the department. The department's budgetary adjustments are a consequence of decisions made by Treasury Board with regard to the allocation of new spending authorities.

Generally speaking, those decisions deal with the submissions to Treasury Board that were tabled following the Supplementary Estimates (B). In particular, we would like to draw your attention to four submissions. The first deals with the quasi-statutory program. Each year, the department prepares a report on its costs and the changing needs of its client. This is a forecast for the next five years. Each year's report is compared with the forecast from previous years. We analyze the variances and, if they are justified, we submit a request to Treasury Board to have our spending authorities adjusted.

In the current context, we have requested adjustments of approximately \$179 million. These adjustments represent payments to veterans and their families; there are no requests for administrative support for the program.

Our second submission concerns the Community War Memorial Program. In the Speech from the Throne on March 3, 2010, the government committed to spending \$5 million over five years on community projects related to the construction of new memorials or the expansion of existing monuments. This year, the request amounts to \$250,000, with the remainder of the \$5 million to be spent in subsequent years.

The third submission deals with our legacy of care. Here again, the government committed to providing specialized care to those veterans who are in greatest need and who have serious injuries. The \$1.6 million funding, or spending authority, was used to hire 20 case managers.

Finally, there is the Agent Orange submission. Basically, that submission concerns a request to extend the original program that ended in October 2010. We have requested a program extension in order to receive other applications until June 30, 2011. A number of adjustments were made to the selection criteria, which Mr. Hillier will talk to you about later.

[English]

While I talked about four key submissions and their titles, they affect the different program lines. Slide 4 attempts to explain which programs are affected and the extent of those expenditures. You will see that your *ex gratia* payments, which are for Agent

Vous trouverez à la diapositive numéro 2, le fait que le ministère demande un ajustement de son budget d'environ 490 millions de dollars, ce qui élève le budget total pour le ministère à un peu plus de 3,6 milliards de dollars. Cet ajustement représente une augmentation de 5,5 p. 100.

Le président : C'est une augmentation sur quoi?

M. Joannette : C'est une augmentation du budget original qui avait été voté pour le ministère. Ces ajustements au budget du ministère sont le résultat de décisions par le Conseil du Trésor en ce qui concerne l'octroi de nouvelles autorités de dépenses.

Pour la plupart, ces décisions portent sur des soumissions au Conseil du Trésor déposées depuis le Budget supplémentaire des dépenses (B). Notamment, on aimerait porter quatre soumissions à votre attention. La première porte sur le programme quasi législatif. Chaque année, le ministère prépare un rapport sur les coûts et la fluctuation de sa clientèle. Il s'agit de la prévision pour les cinq prochaines années. On compare ce rapport annuel avec la prévision des années antérieures. On analyse les écarts et s'ils sont justifiés, on fait une demande auprès du Conseil du Trésor pour ajuster nos autorités de dépenses.

Selon la présente situation, nous avons demandé des ajustements d'environ 179 millions de dollars. Ces ajustements représentent des paiements aux vétérans et à leur famille et il ne s'agit pas de demandes pour le soutien administratif au programme.

La deuxième soumission soumise concerne le Programme d'aide à l'édification de nouveaux monuments commémoratifs. Lors du discours du Trône, le 3 mars dernier, le gouvernement s'est engagé à consacrer cinq millions de dollars sur cinq ans à des projets communautaires liés à la construction de nouveaux monuments ou des extensions à des monuments déjà existants. Cette année, la demande se chiffre à 250 000 \$ et le reste du cinq million de dollars figure dans les années subséquentes.

La troisième soumission porte sur les traditions de soins. Encore là, le gouvernement s'est engagé à fournir des soins spécialisés aux vétérans qui sont le plus en besoin et qui ont des blessures graves. Le financement ou l'autorité de dépense de 1,6 million de dollars a été utilisée pour l'embauche de 20 gestionnaires de dossiers.

Finalement, nous avons la soumission pour l'agent Orange. En gros, cette soumission concerne une demande de prolongation du programme original qui se terminait au mois d'octobre 2010. Nous avons demandé une extension du programme pour recevoir d'autres applications jusqu'au 30 juin 2011. Certains ajustements ont été apportés aux critères de sélection dont M. Hillier parlera plus tard.

[Traduction]

J'ai parlé de quatre soumissions clés et de leurs titres. Elles touchent différents éléments de programme. À la diapositive n° 4, on tente d'expliquer quels programmes sont touchés et l'ampleur de ces dépenses. Vous allez constater que les paiements à titre

Orange decisions on spending authorities, have been affected by \$11.3 million. Funding for the provision of vocational and medical rehabilitation — support to the New Veterans Charter — has increased by \$9.2 million. There were enhancements to the case management, which is the Legacy of Care I just talked about, which increased our reference levels by \$1.6 million. Disability awards and allowances increased the most, by \$155 million or \$156 million.

We have also increased our forecasts for VIP, the Veterans Independence Program. Earnings loss and supplemental retirement benefits were increased by \$4.8 million. There is also the new program, the Community War Memorial Program, which I mentioned as well.

In all of those, we are talking about increases, but we did have decreases to our budgets as well. They were less significant; they were \$2.2 million. Those are the result of cost constraint measures taken in the 2010 Budget, which related to not receiving funding for collective agreement increases from the central agencies. That amounted to approximately \$1.9 million. Also, the minister's office budget was reduced by about \$300,000, which is highlighted on the last slide.

With that, I would like to give it back to you and we can open the floor to questions. Either myself or Mr. Hillier will be happy to answer them for you.

The Chair: Thank you. I have some points for explanation before I go to my list of questioners: Regarding the increased funding for disability awards and allowances, is that because more people than you anticipated are asking, or have the rules changed and therefore more people are eligible?

Mr. Joannette: It is a combination of three things. We have more uptake in the program; more new veterans are coming in and applying. We also have an element of new conditions — veterans who came in in the past but are coming in for a second award. The third element driving the cost is reassessments. That is where they received an award for a condition and they are coming in for a reassessment of that condition to increase the award. Those three things are driving the cost.

There has been no expansion to the program driving this.

Keith Hillier, Assistant Deputy Minister, Service Delivery, Veterans Affairs Canada: To add to that, the other part of this — and this ties in with a question that came up when officials from the Department of Finance were here — is about the

gracieux, faits conformément aux décisions liées à l'agent Orange et aux autorisations de dépenser à ce titre, s'élèvent à 11,3 millions de dollars. Le financement pour la prestation de services de réadaptation professionnelle et médicale — le soutien à la Nouvelle Charte des anciens combattants — a augmenté de 9,2 millions de dollars. Des améliorations à la gestion des cas ont été apportées, la tradition de soins dont je viens de parler, et elles ont augmenté nos niveaux de référence de 1,6 million de dollars. Les allocations et les indemnités d'invalidité ont enregistré la plus importante augmentation, soit 155 ou 156 millions de dollars.

Nous avons aussi majoré nos prévisions pour le Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Les allocations pour perte de revenu et les prestations de retraite supplémentaires ont été majorées de 4,8 millions de dollars. Il y a aussi le nouveau programme, le Programme d'aide à l'édification des monuments commémoratifs dans les collectivités, auquel j'ai aussi fait allusion.

Il y a eu des augmentations dans chacun de ces volets, mais nos budgets ont aussi eu des réductions. Elles étaient moins importantes, se chiffrant à 2,2 millions de dollars, par suite de mesures de restriction des coûts adoptées dans le budget de 2010, en lien avec le fait qu'aucun financement n'a été octroyé par les organismes centraux pour les augmentations prévues par les conventions collectives. Ce chiffre se situait à environ 1,9 million de dollars. De même, le budget du Bureau du ministre a été réduit d'environ 300 000 \$, ce que l'on voit sur la dernière diapositive.

Maintenant, j'aimerais vous laisser la parole. Peut-être pourrions-nous passer à des questions. M. Hillier ou moi-même serons ravis d'y répondre.

Le président : Merci. J'aimerais obtenir quelques explications avant de passer au registre des intervenants, des questions en lien avec l'augmentation du financement pour les allocations et les indemnités d'invalidité. Est-ce qu'elles sont attribuables au fait que les règles ont changé et qu'il y a donc davantage de gens qui sont admissibles ou y a-t-il tout simplement eu plus de demandes que prévu?

M. Joannette : C'est une combinaison de trois éléments. Le programme a plus d'adhérents; davantage de nouveaux anciens combattants s'y inscrivent. Il y a aussi le fait qu'il y a de nouvelles conditions — les anciens combattants qui ont adhéré par le passé et qui reviennent pour recevoir une deuxième allocation. Le troisième élément qui augmente les coûts, c'est les réévaluations. C'est lorsque les anciens combattants ont reçu une allocation pour un problème de santé et reviennent pour faire réévaluer ce problème pour accroître l'allocation. Ce sont ces trois éléments qui augmentent les coûts.

Ces coûts n'ont pas été augmentés en raison d'un élargissement du programme.

Keith Hillier, sous-ministre adjoint, Prestation des services, Anciens Combattants Canada : Si vous me permettez d'ajouter, un autre élément — qui a un lien avec la question soulevée lorsque les fonctionnaires du ministère des Finances ont comparu ici — qui

backlog and the question about when veterans will get paid. I would like to set the record straight and provides some facts on that into the record.

The Chair: That would be helpful.

Mr. Hillier: First, the backlog that is sometimes referred to was prevalent about a year ago. That would be in January 2010. The determination was that we had a service standard that a veteran would get a decision letter in about 24 weeks from making a completed application. We were not achieving that. A lot of effort went into things, and that backlog was eliminated by April 1, 2010.

The 24 weeks is not satisfactory. Therefore, the minister announced that we would be moving toward a new service standard of 16 weeks, starting April 1, 2011. I want to highlight that we are on track to achieve that. As of the end of January, 68 per cent of the applications that were coming in were receiving a decision within 16 weeks.

This ties in also with some of the financial issues that Mr. Joannette has highlighted. As of April 1, 2010, the work in progress — that is, people waiting for decisions — was 9,843 cases. At the end of February, just yesterday, that number has been reduced to 6,200. That is just in the last 11 months.

That is the downward trend we are working on. That has had an impact because we are getting the money into the hands of veterans faster by getting the decisions made faster.

The Chair: Are you doing that by hiring more people or by improving the productivity of those who are there?

Mr. Hillier: There are a number of things. The productivity is up by about 19 per cent. We have hired additional people and revised our business processes. We have informed veterans; we have had two articles in the departmental newspaper, *Salute!*, giving veterans more information about the type of information we need to be able to move forward with an application. We have made some minor investments in technology as well, although more needs to be done.

No one silver bullet created this. It was a combination of more people, better business practices and some investment in technology.

The Chair: Mr. Joannette, we were talking about the increased funding for disability awards and allowances of \$155 million in the Supplementary Estimates (C), which seems like quite a bit. You explained the increase, but are we talking only about new veterans who are eligible for awards and allowances under the New Veterans Charter, or are we talking about older veterans as well within that rubric?

porte sur l'arriéré et sur la question de savoir quand les anciens combattants recevront leur indemnité. J'aimerais mettre les choses au clair et présenter quelques faits aux fins du compte rendu.

Le président : Ce serait utile.

M. Hillier : Tout d'abord, l'arriéré auquel on fait parfois référence existait il y a environ un an. Ce serait donc en janvier 2010. Nous avons une norme de service en vertu de laquelle un ancien combattant recevrait une lettre de décision environ 24 semaines après avoir déposé sa demande. Nous n'atteignons pas cet objectif. Beaucoup d'efforts ont été déployés, et cet arriéré a été éliminé le 1^{er} avril 2010.

L'échéance de 24 semaines est insatisfaisante. Par conséquent, le ministre a annoncé que nous allions viser une nouvelle norme de service de 16 semaines à partir du 1^{er} avril 2011. Je veux souligner que nous sommes en bonne voie d'atteindre cet objectif. À partir de la fin de janvier, 68 p. 100 des demandes reçues faisaient l'objet d'une décision en 16 semaines.

Cette question a également un lien avec certains des problèmes financiers qu'a soulignés M. Joannette. À la date du 1^{er} avril 2010, le nombre de demandes étudiées — c'est-à-dire celles des gens qui attendent une décision — s'élevait à 9 843. À la fin de février, c'est-à-dire hier, ce nombre est tombé à 6 200. Et ce seulement au cours des 11 derniers mois.

Il s'agit d'une tendance à la baisse sur laquelle nous travaillons. Celle-ci a eu un impact, car les anciens combattants reçoivent leur argent plus rapidement puisque les décisions sont prises plus rapidement.

Le président : Parvenez-vous à faire cela en embauchant plus de personnel ou en améliorant la productivité du personnel déjà sur place?

M. Hillier : Il y a un bon nombre d'éléments. La productivité a augmenté d'environ 19 p. 100. Nous avons embauché d'autres employés et avons révisé nos processus opérationnels. Nous avons informé les anciens combattants; nous avons publié deux articles dans le journal ministériel *Salute!*, qui informe les anciens combattants sur le type d'information dont nous avons besoin pour traiter une demande. Nous avons fait quelques investissements mineurs en technologie également, bien qu'il reste encore du travail à faire à ce niveau.

Ces progrès ne se sont pas faits par miracle. C'était une combinaison de plusieurs facteurs : personnel, meilleures pratiques administratives et investissements en technologie.

Le président : Monsieur Joannette, nous discutons du financement accru pour les allocations et les indemnités d'invalidité de 155 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses (C), qui semble assez élevé. Vous avez expliqué l'augmentation, mais nous parlons seulement des nouveaux anciens combattants qui sont admissibles aux indemnités et aux allocations en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants, ou parlons-nous des anciens combattants plus vieux également?

Mr. Joannette: In this line object, we are talking only about the New Veterans Charter and Canadian Forces members accessing these new programs.

The Chair: Yes, and newly retired Canadian Forces members, but those eligible under the New Veterans Charter, which has been in place now since 2006?

Mr. Joannette: Yes.

Senator Murray: The information is probably here somewhere, but I just cannot find it. You are coming with Supplementary Estimates (C). Did you come to the well at Supplementary Estimates (A) and (B)? If so, for how much?

Mr. Joannette: We did come in for Supplementary Estimates (A); it was a minor amount. I do not know the amount; I would have to give you that later.

Senator Oliver: About \$100 million.

Mr. Joannette: I will get those numbers to you, if you want.

Senator Murray: What about Supplementary Estimates (B)?

Mr. Joannette: I think we had nothing in Supplementary Estimates (B).

Normally, this amount occurs in the Supplementary Estimates (B). This year, for timing purposes, it occurred in Supplementary Estimates (C).

Senator Murray: I understand. Thank you.

The Chair: In your presentation, you indicated that this request in Supplementary Estimates (C) is 5.54 per cent above what you had already asked for this year. What is the total amount this year? Is there an increase or a decrease over the total amount for last year, including supplementary estimates?

Mr. Joannette: We started off the year with 5.4 per cent and we are now at 5.6 per cent, so that is it. We ended last year with a total budget that was less than what we started out with this year. In comparison, for actual expenditures this year to last year, there will be an increase, but not as much as the 5.5 per cent.

The Chair: Something less than 5.5 per cent?

Mr. Joannette: Yes, if you compare actuals or total budget from one year to the other.

The Chair: I am looking for the Main Estimates plus all the requests under Supplementary Estimates (A), (B) and (C) for each year — the total amount requested. If you could give us the precise figure, we will circulate that to everyone and see how you are doing year over year.

M. Joannette : Dans ce cas, nous parlons seulement de la Nouvelle Charte des anciens combattants et des membres des Forces canadiennes qui accèdent à ces nouveaux programmes.

Le président : Oui, et les membres des Forces canadiennes nouvellement retraités, mais qu'en est-il de ceux qui sont admissibles en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants en vigueur depuis 2006?

M. Joannette : Oui.

Le sénateur Murray : L'information est probablement ici quelque part, mais je ne la trouve pas. Vous recevez un montant pour le Budget supplémentaire des dépenses (C). Est-ce également le cas pour les Budgets supplémentaires (A) et (B)? Si c'est le cas, quels étaient les montants?

M. Joannette : Nous avons reçu un montant pour le Budget supplémentaire des dépenses (A); c'est un montant mineur. Je ne connais pas sa valeur; je pourrais vous la donner plus tard.

Le sénateur Oliver : Environ 100 millions de dollars.

M. Joannette : Je peux vous fournir ces montants si vous le souhaitez.

Le sénateur Murray : Qu'en est-il du Budget supplémentaire des dépenses (B)?

M. Joannette : Je pense que nous n'avons rien reçu pour le Budget supplémentaire des dépenses (B).

Habituellement, ce montant paraît au Budget supplémentaire des dépenses (B). Cette année, pour des raisons d'échéancier, il a paru au Budget supplémentaire des dépenses (C).

Le sénateur Murray : Je comprends. Merci.

Le président : Dans votre exposé, vous avez indiqué que cette demande dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) est 5,54 p. 100 plus élevée que ce que vous avez déjà demandé pour cette année. Quel est le montant total cette année? Y a-t-il une augmentation ou une diminution par rapport au montant total de l'année dernière, y compris les budgets supplémentaires?

M. Joannette : Nous avons commencé l'année avec 5,4 p. 100 et nous en sommes maintenant à 5,6 p. 100, et c'est tout. Nous avons terminé l'année dernière avec un budget total qui était inférieur à celui que nous avons au début de cette année. En comparaison, dans le cas des dépenses réelles cette année comparativement à l'année dernière, il y aura une augmentation, mais elle ne s'élèvera pas à 5,5 p. 100.

Le président : Elle sera de moins de 5,5, p. 100?

M. Joannette : Oui, si vous comparez les dépenses réelles ou le budget total des deux années.

Le président : J'aimerais avoir le Budget principal des dépenses ainsi que toutes les demandes en vertu des Budgets supplémentaires (A), (B) et (C) pour chaque année — le montant total demandé. Si vous pouvez nous donner les chiffres exacts, nous pourrions les faire circuler pour que tout le monde puisse voir ce que vous faites d'une année à l'autre.

Senator Callbeck: Welcome. You left a lot of snow down in Prince Edward Island.

I want to ask about VIP. I see here that you are asking for increased funding, which is good because, as you know, this covers the housekeeping and ground maintenance. I receive many phone calls about this issue.

Back in 2005, the Prime Minister, in writing, promised that spouses or survivors of veterans of the Korean War and the Second World War would get VIP. As we know, that has not happened. What we have now is a situation where all spouses are not treated the same way. This is why I get so many phone calls asking why Ms. Smith can get it and Ms. Jones cannot. I think it is very unfair the way it is. I am wondering about the costs to include all of these spouses. Has the department done any work on that? If so, what is the figure?

Mr. Hillier: First, I cannot comment on the government policy or what may have been alleged the Prime Minister may or may not have said. However, I can tell you a bit about the program, and I can talk a bit about the costing.

The government introduced legislation I believe about two budgets ago; I stand to be corrected. The widows in question cannot obtain the veterans independence services such as grounds keeping and housekeeping by virtue of the fact that their partners were previously receiving the benefits before their death. The Government of Canada introduced legislation that brought in a group of the neediest widows, if you look at widows in Canadian society. These are widows of veterans who were at the lower end of the income spectrum and may have had some other disabilities. Basically, the criteria were that if they qualified at certain income levels and thresholds at Revenue Canada, they would be entitled to the Veterans Independence Program.

I do not recall the cost off the top of my head, but I can refer to testimony given by the former minister, Greg Thompson, at the house standing committee. Certainly, given the number of widows in Canada, it would be a substantial figure, far in excess of \$1 billion. No recent costing has been done, but I know that Minister Thompson, for the record, did give an order-of-magnitude figure that was in the billions to provide this to the widow of every Canadian veteran who served.

Senator Callbeck: Can you get the figure?

Mr. Hillier: Yes. We can go back and look at the figure that Minister Thompson quoted. It was not a flip figure that he gave off the top of his head; some analysis had been done. We could provide that figure to the committee because it is on the record.

Le sénateur Callbeck : Je vous souhaite la bienvenue. Vous avez quitté une belle bordée de neige à l'Île-du-Prince-Édouard.

J'aimerais vous poser des questions sur le PAAC. Je vois que vous demandez un financement accru, ce qui est une bonne chose, car vous savez, ce financement couvre les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain. Je reçois de nombreux appels à ce sujet.

En 2005, le premier ministre a promis, par écrit, que les conjoints et conjointes ou survivants des anciens combattants de la guerre de Corée et de la Seconde Guerre mondiale auraient accès au PAAC. Comme nous le savons, ce n'est pas ce qui est arrivé. Nous sommes maintenant dans une situation où tous les conjoints ne sont pas traités de la même façon. C'est pour cette raison que je reçois tant d'appels me disant que Mme Smith y a droit et Mme Jones n'y a pas droit. Je pense que la situation actuelle est très injuste. J'aimerais savoir ce que seraient les coûts pour inclure tous ces conjoints. Le ministère s'est-il penché là-dessus? Si c'est le cas, à combien s'élèverait le montant?

M. Hillier : Tout d'abord, je ne peux m'exprimer sur les politiques gouvernementales ni sur ce que le premier ministre aurait ou n'aurait pas dit. Toutefois, je peux vous en dire un peu plus sur le programme, ainsi que sur ses coûts.

Le gouvernement a présenté une loi il y a environ deux budgets, si je me souviens bien; qu'on me corrige si j'ai tort. Les veuves en question ne peuvent recevoir de services au titre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants tels que l'entretien ménager et l'entretien du terrain par le seul fait que leurs partenaires recevaient précédemment des prestations avant leur décès. Le gouvernement du Canada a présenté un projet de loi qui venait en aide à un groupe des veuves le plus dans le besoin, relativement aux veuves dans la société canadienne en général. Il s'agit de veuves d'anciens combattants qui gagnaient les plus faibles salaires et qui pouvaient avoir souffert d'autres invalidités. Selon les critères, si leur situation correspondait à certains niveaux de revenu et seuils de revenu à l'Agence du revenu du Canada, elles auraient droit au Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Je ne me souviens pas des coûts précis, mais je peux faire référence aux témoignages de l'ancien ministre, Greg Thompson, au Comité permanent de la Chambre. Il est certain qu'étant donné le nombre de veuves au Canada, il s'agirait d'un montant considérable, bien supérieur à 1 milliard de dollars. Il n'y a pas eu de ventilation récente des coûts, mais je sais que le ministre Thompson a donné officiellement un ordre de grandeur qui était dans les milliards de dollars pour que les veuves de tous les anciens combattants qui ont servi aient accès à ce programme.

Le sénateur Callbeck : Pouvez-vous obtenir ce montant?

M. Hillier : Oui. Nous pouvons retrouver le montant qu'a cité le ministre Thompson. Ce n'est pas un montant qu'il a donné au pied levé; une analyse a été faite. Nous pourrions donner ce montant au comité puisqu'il est public.

Senator Callbeck: Would he have been the minister back on June 8, 2006?

Mr. Hillier: Yes.

Senator Callbeck: I have here that when the Minister of Veterans Affairs appeared before the committee in the other place, he stated that it could cost \$500 million to expand the program to everyone.

Mr. Hillier: I would have to double-check that, senator. I am sorry, yes. Now that you mention it, yes, I believe it was of that order of magnitude. I am not trying to be coy here, but it depends on how many you say, if you look at income cut-offs or what have you. However, it was a large figure, and we can confirm what was on the record.

Senator Callbeck: I must tell you, too, that I put this on the Senate Order Paper. I eventually got an answer on March 11, 2010. When I asked about the estimate, I was told that Veterans Affairs Canada developed an estimate of the cost of expanding the Veterans Independence Program to all survivors and primary caregivers and that this estimate is protected information under section 21 of the Access to Information Act and cannot be disclosed.

Mr. Hillier: I am not aware of that, senator. I will certainly take your question. The amount escapes me, but I do know that an amount was put on the record by the minister in direct response to a question at the House of Commons Standing Committee on Veterans Affairs, and I can provide you with that.

Senator Callbeck: That is the figure there, \$500 million, which was given in the other place.

As I said, this program as it is administered now is very unfair. I would really like to see the government correct it. The Prime Minister made the commitment in 2005, and so I would like to see that implemented.

The Chair: To clarify this area of questioning, as I understand it, if a veteran was entitled to the Veterans Independence Program for the removal of snow and that kind of thing — this is a senior veteran who cannot do that for himself or herself — and that veteran dies, his spouse is entitled to continue to receive that. However, if that veteran was independent enough to say, “I will do this myself,” and was therefore not receiving VIP, when he dies his spouse cannot then apply for it; she is ineligible.

Mr. Hillier: That is correct, with the exception that I noted with respect to certain low-income spouses who would be able to apply and get it. I believe the honourable senator’s point is that there is a gulf between all the survivors or the spouses of all veterans and the small number who are in most need who actually get it. I believe that is the gulf to which you refer.

Senator Callbeck: Yes.

Le sénateur Callbeck : Était-il ministre le 8 juin 2006?

M. Hillier : Oui.

Le sénateur Callbeck : Je vois ici que lorsque le ministre des Anciens Combattants a comparu devant le comité dans l’autre enceinte, il a dit que l’expansion du programme pour inclure toutes les veuves coûterait 500 millions de dollars.

M. Hillier : Il faudrait que je vérifie cela, sénateur. Je suis désolé, oui. Maintenant que vous le dites, oui, je pense que c’était dans cet ordre de grandeur. Je ne tente pas de m’esquiver ici, mais cela dépend du nombre de veuves, si vous regardez les seuils de faible revenu entre autres. Toutefois, c’était un montant élevé, et nous pouvons confirmer ce qui a été dit officiellement.

Le sénateur Callbeck : Je dois également vous dire que je l’ai inscrit au *Feuilleton* du Sénat. J’ai finalement reçu une réponse le 11 mars 2010. Lorsque j’ai demandé de recevoir un budget des dépenses, on m’a dit que Anciens Combattants Canada a élaboré un budget du coût de l’expansion du Programme pour l’autonomie des anciens combattants à tous les survivants et les principaux dispensateurs de soins et que ce budget est protégé en vertu de l’article 21 de la Loi sur l’accès à l’information et ne peut être divulgué.

M. Hillier : Je n’étais pas au courant de ça, sénateur. Mais je tiendrai certainement compte de votre question. Le montant m’échappe, mais je sais qu’un montant a été dit officiellement par le ministre en réponse directe à une question posée au Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes, et je peux vous le fournir.

Le sénateur Callbeck : C’est le montant indiqué ici, 500 millions de dollars, qui a été donné dans l’autre endroit.

Comme j’ai dit, le programme tel qu’il est administré en ce moment est très injuste. J’aimerais vraiment que le gouvernement y apporte des corrections. Le premier ministre s’est engagé en 2005, et j’aimerais que ses promesses se matérialisent.

Le président : Pour préciser, si j’ai bien compris, si un ancien combattant avait droit au Programme pour l’autonomie des anciens combattants pour le déneigement et ce genre de service — il s’agit d’un ancien combattant aîné qui ne peut le faire lui-même — et que cet ancien combattant décède, sa conjointe a droit à une continuation de ces services. Toutefois, si cet ancien combattant était assez autonome pour dire « Je le ferai moi-même » et ne recevait donc pas de services en vertu du PAAC, lorsqu’il décède sa conjointe ne peut y être admissible.

M. Hillier : C’est exact, à l’exception près que j’ai remarqué que certaines conjointes à faible revenu pourraient faire la demande et recevoir ces services. Je pense que l’honorable sénateur veut faire valoir qu’il y a un écart entre tous les survivants ou les conjointes de tous les anciens combattants et le petit nombre de ceux qui ont le plus de besoins qui y ont droit. Je pense que c’est à cet écart que vous faites référence.

Le sénateur Callbeck : Oui.

The Chair: As a supplementary, what is the low-income threshold?

Mr. Hillier: I do not have that off the top of my head. We will provide that. I believe the figure is indexed, and I do not want to provide the incorrect figure. We will provide you the exact criteria for that.

Going back to the senator's question, yes, now that she has raised it, the \$500 million is an annual cost, but as we cost programs they are normally on a five-year basis, so it would be \$2.5 billion over the five-year fiscal framework.

The Chair: Thank you. Senator Gerstein, from Toronto, is the deputy chair of this committee and our next questioner.

Senator Gerstein: Thank you, witnesses, for appearing before us.

My questions relate more to a clarification. On September 19, 2010, Veterans Affairs Minister Blackburn and Defence Minister MacKay made announcements with regard to investment and financial support for injured veterans, enhanced monthly income for veterans who cannot return to work, and an increased minimum annual income for veterans released at low salary levels. As I understood it, these were to benefit about 4,000 veterans over the course of the next five years, and the cost was estimated at \$200 million. A few days later, on September 28, they both again jointly announced a program that would improve quality of life for seriously injured personnel and their families. Because these were both joint announcements, it is unclear to me how much of this goes into Veterans Affairs and how much of it is going into the Department of National Defence, DND.

Mr. Hillier: In any of the programs related to Veterans Affairs, such as the issue of the Permanent Impairment Allowance, this is a direct cash infusion into the budget of Veterans Affairs Canada.

Senator Gerstein: Is that true even though it might be announced by both?

Mr. Hillier: Yes. It would go into our budget, without question.

With regard to Legacy of Care, the addition of additional case managers, this is an actual increase in the budget of Veterans Affairs Canada, notwithstanding that both ministers made the announcement. As I recall, though I do not have the exact details in front of me, there were some other benefits for DND. If it is a responsibility of the Canadian Forces, it would go into their budget; if it is a responsibility for the delivery of the service or the

Le président : À titre de question complémentaire, j'aimerais savoir quel est le seuil du faible revenu?

M. Hillier : Je ne connais pas cette donnée par cœur. Je vais vous la transmettre. Je crois que ce seuil est indexé, alors je ne veux pas vous communiquer une donnée inexacte. Nous allons vous transmettre les critères exacts.

Pour revenir à la question du sénateur, oui, il y a eu une hausse et le coût annuel est de 500 millions de dollars. Or, l'établissement des coûts de programme s'étale ordinairement sur une période de cinq ans, ce qui correspond à 2,5 milliards de dollars sur cinq exercices.

Le président : Merci. Je cède maintenant la parole au sénateur Gerstein, de Toronto, qui est également le vice-président du comité.

Le sénateur Gerstein : Je remercie les témoins d'être venus se faire entendre.

Mes questions visent à éclaircir certains points. Le 19 septembre 2010, le ministre des Anciens Combattants, M. Blackburn, ainsi que le ministre de la Défense nationale, M. MacKay, ont fait une annonce au sujet d'un soutien financier et d'un investissement à l'égard des anciens combattants blessés. Ils ont annoncé une hausse du revenu mensuel pour les anciens combattants incapables de travailler ainsi qu'une augmentation du revenu minimal annuel des anciens combattants à faible salaire qui sont libérés de l'armée. Si j'ai bien compris, ces deux mesures visent près de 4 000 anciens combattants sur cinq ans et correspondent à 200 millions de dollars. Quelques jours plus tard, le 28 septembre, ces deux ministres ont annoncé ensemble un programme qui permettrait d'améliorer la qualité de vie des membres des Forces armées gravement blessés ainsi que de leurs familles. Ces annonces ont été faites de façon conjointe, alors je ne sais pas vraiment quelle somme provient du ministère des Anciens Combattants et quelle somme du ministère de la Défense nationale.

M. Hillier : Comme pour tout programme relié aux anciens combattants, par exemple l'allocation pour déficience permanente, il s'agit d'une injection directe de fonds dans le budget du ministère des Anciens Combattants.

Le sénateur Gerstein : Cette règle s'applique-t-elle également aux annonces faites conjointement avec le ministère de la Défense nationale?

M. Hillier : Oui. Ces fonds additionnels seront impartis à notre budget, cela ne fait aucun doute.

En ce qui a trait à la tradition de soins, on a annoncé l'ajout de gestionnaires de nouveaux cas, et cette mesure se reflétera par un accroissement du budget d'Anciens Combattants Canada, même si ce sont les deux ministres qui en ont fait l'annonce. Si j'ai bonne mémoire, malgré le fait que je n'ai pas les détails exacts en main, je peux vous dire qu'il y avait également d'autres prestations pour le ministère de la Défense nationale. Si la responsabilité échoit aux

program or the activity of Veterans Affairs, it would go into our budget. In both cases I can confirm it was additional cash that went into the budget of Veterans Affairs Canada.

Senator Gerstein: Are both of the specific ones I raised the question on put into your budget?

Mr. Hillier: Yes, that is correct.

Senator Gerstein: To what extent are these expenditures reflected in Supplementary Estimates (C), or are they prior to that?

Mr. Joannette: The Legacy of Care is reflected in Supplementary Estimates (C) because it starts this year, and we have \$1.6 million. The New Veterans Charter amendments are scheduled to start next year and are dependent on the budget. That is not included in this year's Supplementary Estimates (C).

Mr. Hillier: Bill C-55 is winding its way through the house and will hopefully be passed and move forward to the Senate, but until it is proclaimed into law it will not actually be added to our budget; however, we have forecasted the costs as you have articulated. It will come into our budget as soon as the proposed legislation has been proclaimed into law.

Senator Gerstein: If I may pursue this, a couple of weeks ago Minister MacKay announced the construction of five new integrated personnel support centres at military bases across the country. This now brings the total to 24, I believe. I gather that they act as portals for the members of the forces to apply to your department; is that correct? That is one of their functions. Are any of the costs for the construction of these new centres coming out of your budget, or would that be a DND issue?

Mr. Hillier: If I may, I will give a resumé of how an integrated personnel support centre works, just to give context to my response.

There are 24 integrated support centres, with the five that are at bases and wings. This is one-stop shopping for Canadian Forces members. A Canadian Forces member can go in and speak with someone on what I would call Canadian Forces human resources matters and then go to the next desk and speak to someone from Veterans Affairs. It could be someone considering leaving the Canadian Forces, or someone who would like more information, or someone who has been injured and would like to apply to Veterans Affairs Canada for a disability award.

Forces canadiennes, les fonds seront crédités à leur budget, alors que si le ministère des Anciens Combattants a la responsabilité d'offrir un service ou d'exécuter un programme ou une activité, c'est au budget de ce ministère que les fonds seront versés. Par ailleurs, dans les deux cas, je confirme que des fonds additionnels ont été alloués au budget du ministère des Anciens Combattants.

Le sénateur Gerstein : Qu'en est-il des deux exemples que j'ai cités, est-ce que ces fonds seront ajoutés à votre budget?

M. Hillier : Oui, c'est exact.

Le sénateur Gerstein : Dans quelle mesure ces dépenses sont-elles inscrites dans le Budget supplémentaire des dépenses (C), ou peut-être y étaient-elles déjà inscrites?

M. Joannette : L'initiative de la tradition de soins est comprise dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) parce qu'elle commence cette année. Elle correspond à 1,6 million de dollars. Quant aux modifications apportées à la Nouvelle Charte des anciens combattants, elles devraient entrer en vigueur l'année prochaine et dépendent du budget. Voilà pourquoi elle ne figure pas au Budget supplémentaire des dépenses (C) de cette année.

M. Hillier : Le projet de loi C-55 est en train de cheminer dans la Chambre et nous espérons qu'il sera adopté pour ensuite être étudié au Sénat. Toutefois, avant son entrée en vigueur, il faudra qu'il soit ajouté à notre budget. Nous avons donc établi une prévision de coûts, comme vous l'avez dit. Ces dépenses seront comprises dans notre budget dès que le projet de loi entrera en vigueur.

Le sénateur Gerstein : J'aimerais poursuivre dans la même veine. Il y a quelques semaines, le ministre MacKay a annoncé la construction de cinq Centres intégrés de soutien du personnel dans des bases militaires des quatre coins du pays. D'après moi, cela ferait passer le nombre total de centres à 24. J'imagine qu'ils servent de portails pour les membres des Forces canadiennes qui désirent formuler une demande auprès de votre ministère, n'est-ce pas? N'est-ce pas là l'une de leurs fonctions? Contribuez-vous d'une façon ou d'une autre à assumer les coûts de la construction de ces nouveaux centres ou sont-ils totalement financés par le ministère de la Défense nationale?

M. Hillier : Si vous le permettez, je vais vous présenter un résumé de la façon dont les Centres intégrés de soutien du personnel fonctionnent, ce qui mettra ma réponse en contexte.

Il y a au total 24 Centres intégrés de soutien, dont cinq sont situés sur des bases militaires et dans des escadres. Les membres des Forces canadiennes peuvent s'en servir à titre de guichet unique. Les membres peuvent s'y rendre et s'entretenir avec un employé de questions relatives aux ressources humaines au sein des Forces canadiennes. Ils peuvent ensuite se rendre à un autre guichet pour parler à un employé du ministère des Anciens Combattants. Le soldat en question peut envisager de quitter les Forces canadiennes, peut chercher à obtenir davantage de renseignements, ou encore peut avoir été blessé et désire recevoir des indemnités d'invalidité auprès d'Anciens Combattants Canada.

The whole concept is that the soldier goes to one place, and to the greatest extent possible their questions can be answered in that integrated support centre. We are located on or near Canadian force bases across the country. We do get a significant amount of traffic through them.

With regard to the infrastructure for those, DND or the Canadian Forces actually establishes the buildings or the sites, and, with very few exceptions, they allow us into the premises. There is no additional cost to us for infrastructure. We share the infrastructure that they create.

For example, when we look at setting up one of these we sit down and talk with our colleagues and say what we think the volume may be and that therefore they will need three people and we will need two. That goes into the accommodations planning, which is funded by the Canadian Forces.

Senator Gerstein: Thank you very much.

The Chair: Is medical attention, such as psychiatric assessments or for post-traumatic stress disorder, given at these integrated support centres?

Mr. Hillier: I do not want to speak too much on behalf of the Canadian Forces. They do provide direct care, but normally not at one of these centres. They are not normally staffed with doctors, specialists or psychiatrists. This is to give you a sense that we have case managers who work with individuals who may need some specialized services. We would work with them to obtain those services, but the direct service, the medical intervention, would not be done at that site. They are not walk-in clinics, if I could put it that way.

The Chair: They are really to advise Armed Forces personnel about programs that exist?

Mr. Hillier: Yes, programs and services. Not just to advise them, but to help them access them as well.

The Chair: They help them access them somewhere else.

Senator Ringuette: The issue of funding for medical rehabilitation or for severely injured veterans would, from my perspective, include post-traumatic stress disorder.

Mr. Hillier: Yes, it would. When someone is accepted into a program of rehabilitation, the rehabilitation could be related to physical injury, mental injuries, or a combination.

Senator Ringuette: Are we treating all new veterans who are assumed to have post-traumatic stress disorder? Are we treating all of them or just a portion? If it is just a portion of them, why would that be?

L'objectif, c'est de faire en sorte que le soldat ne se rende qu'à un seul endroit et que dans ce centre intégré de soutien, il puisse obtenir des réponses à ses questions. Nos centres sont situés dans les bases militaires ou tout près, un peu partout au pays. Ces centres sont très achalandés.

En ce qui a trait à l'infrastructure, c'est le ministère de la Défense nationale ou les Forces canadiennes qui décident quels immeubles ou sites seront utilisés, à quelques exceptions près, et nous permettent de nous installer sur les lieux. Nous n'avons aucun coût additionnel à assumer en matière d'infrastructure. Nous utilisons l'infrastructure qu'ils nous prêtent.

Par exemple, lorsque nous envisageons de créer un centre, nous nous assoyons et discutons avec nos collègues pour déterminer le volume d'achalandage. Nous pourrions établir, par exemple qu'ils auront besoin de trois employés et qu'il nous en faudra deux. Ce processus s'intègre dans la planification des locaux, qui est financée par les Forces canadiennes.

Le sénateur Gerstein : Merci beaucoup.

Le président : Ces Centres intégrés de soutien offrent-ils des services médicaux, par exemple des évaluations psychiatriques ou des diagnostics du syndrome du stress post-traumatique?

M. Hillier : Je ne veux pas trop parler au nom des Forces canadiennes. Elles offrent des soins directs, mais d'habitude ils ne sont pas offerts dans ces centres. Ces centres n'emploient en général pas de docteurs, spécialistes ou psychiatres. Vous comprendrez que nous avons des gestionnaires de cas qui travaillent avec les soldats susceptibles d'avoir besoin des services spécialisés. Nous travaillons avec eux pour leur donner accès à ces services, mais nous n'offrons pas le service directement ni d'intervention médicale. En d'autres termes, il ne s'agit pas de cliniques sans rendez-vous.

Le président : Leur travail consiste donc à conseiller le personnel des Forces armées sur les programmes qui sont offerts?

M. Hillier : Oui, sur les programmes et services. Non seulement nous leur offrons des conseils, mais nous les aidons également à avoir accès à ces programmes et services.

Le président : Ils les aident à avoir accès à des programmes et services offerts ailleurs.

Le sénateur Ringuette : À mon avis, la question du financement de la réadaptation médicale ou des anciens combattants gravement blessés devrait comprendre le syndrome du stress post-traumatique.

M. Hillier : Oui, cela devrait être le cas. Lorsqu'un soldat est accepté dans un programme de réadaptation, cet aspect devrait être inclus, qu'il s'agisse d'une blessure physique, mentale ou une combinaison des deux.

Le sénateur Ringuette : Traitons-nous tous les nouveaux anciens combattants qui sont susceptibles de souffrir du syndrome du stress post-traumatique? Reçoivent-ils tous un traitement ou seulement une partie d'entre eux? Et le cas échéant, pourquoi en est-il ainsi?

Mr. Hillier: I would start by saying that we case manage. We become involved with anyone who comes to us and claims they have post-traumatic stress syndrome, or any other illness, physical or mental. There is no exclusion, in that sense.

It is the responsibility of the veteran to have a medical diagnosis. For example, for a veteran to come in and say, "I have post-traumatic stress disorder," or "I have a bad back," there has to be a diagnosis behind that.

Once there is a diagnosis, there are really two things: First of all, with regard to a disability award, veterans may be entitled to a disability award as a result of the injury in the service of Canada. On the other hand, they do not need to have received a disability award to get into a rehabilitation program.

Prior to April 1, 2006, the gateway to veterans programs was that you had to prove that you had a disability. You had to get a disability pension, in other words. With the changing legislation, it was really more of a needs basis. We have Canadian Forces veterans coming forward, some of whom have served in the Balkans, who have never received a pension or an award. They are coming with a variety of illnesses. We would look at their service, would approve them for the rehabilitation program, and then a case manager would be assigned to work with them. Part of that would be getting a diagnosis as to whether it is post-traumatic stress disorder, or it could be depression, issues of pain — a variety of things. The veteran may have issues of pain management.

As the minister just announced recently, the approval processing time for rehabilitation — to know whether you can enter the rehabilitation program — has been reduced from four weeks to two. That starts the process of working with a case manager.

Senator Ringuette: You are saying that if veterans ask for the service, they will get a response.

Mr. Hillier: Yes, they will.

Senator Ringuette: No one is left behind.

Mr. Hillier: No one is left behind. In addition to veterans coming forward, we have been doing a lot of outreach. I personally have gone to a number of the bases, and we are running information sessions jointly with the Canadian Forces to increase the awareness of Canadian Forces members of the services that are available from Veterans Affairs Canada, in the event that they should need our services.

M. Hillier : Tout d'abord, je dois dire que nous faisons de la gestion des cas. Nous nous occupons de quiconque demande nos services et affirme souffrir du syndrome du stress post-traumatique ou de toute autre maladie physique ou mentale. À cet égard, il n'y a personne d'exclu.

Il incombe à l'ancien combattant d'obtenir un diagnostic médical. Par exemple, il ne peut se contenter d'affirmer souffrir du syndrome du stress post-traumatique ou de maux de dos. Ces affirmations doivent être étayées par un diagnostic.

Après l'établissement du diagnostic, il y a deux possibilités : D'un côté, l'ancien combattant peut avoir droit à une indemnité d'invalidité à la suite d'une blessure subie dans le cadre de son service pour le Canada. Mais d'un autre côté, il n'est pas nécessaire qu'il ait perçu des indemnités d'invalidité pour être admissible à un programme de réadaptation.

Avant le 1^{er} avril 2006, pour être admis au programme destiné aux anciens combattants, il fallait prouver l'invalidité. En d'autres termes, il fallait que le soldat touche une pension d'invalidité. Avec le changement législatif, cela n'a plus fait partie des exigences et la pension d'invalidité est versée à ceux qui en ont besoin. Il y a maintenant des anciens combattants des Forces canadiennes qui présentent des demandes, même ceux qui ont travaillé dans les Balkans et qui n'ont jamais reçu de pension ni d'allocation d'invalidité. Ils souffrent de tout un ensemble de maladies. Nous étudions leur cheminement de carrière, approuvons le Programme de réadaptation et leur affectons un gestionnaire de cas qui va travailler avec eux. Ce travail consiste entre autres à obtenir un diagnostic pour déterminer s'ils souffrent du syndrome du stress post-traumatique, d'une dépression, ou de tout autre trouble ou douleur. Les anciens combattants peuvent également avoir de la difficulté à gérer la douleur.

Comme le ministre l'a annoncé récemment, le délai admissible de traitement en vue de la réadaptation, c'est-à-dire le délai prévu pour déterminer si un ancien combattant est admissible à un programme de réadaptation, est passé de quatre à deux semaines. Après ces deux semaines, le travail du gestionnaire de cas commence.

Le sénateur Ringuette : D'après ce que vous dites, si les anciens combattants demandent d'avoir accès à un service, on leur répond.

M. Hillier : Oui.

Le sénateur Ringuette : Personne n'est laissé pour compte.

M. Hillier : Non, personne n'est laissé pour compte. En outre, nous cherchons même à approcher les anciens combattants sans attendre qu'ils viennent vers nous. Je me suis personnellement rendu dans un certain nombre de bases militaires où nous avons donné des séances d'information conjointes avec le personnel des Forces canadiennes pour accroître la sensibilisation des soldats aux services qui sont offerts par le ministère des Anciens Combattants, de sorte qu'ils sachent que nous sommes là en cas de besoin.

We have been to Gagetown, Petawawa and Winnipeg. I will be in Ottawa and Kingston next week, just to increase the awareness. There may be people out there who unfortunately are suffering, people who served Canada 10 or 15 years ago, who may not realize there are programs and services and that they can come to Veterans Affairs Canada. We will work with them to help with their rehabilitation needs.

Senator Ringuette: Correct me if I am wrong, but I am assuming that a soldier pays CPP, the Canada Pension Plan.

Mr. Hillier: The soldiers pay into a number of programs. I stand to be corrected, because it is in the area of Canadian Forces, but they pay into a supplementary insurance plan, a pension plan similar to all public servants. I am not sure about the CPP. I suspect they do, because I believe they are eligible at age 65, not unlike us as public servants. That is my understanding.

Senator Ringuette: Within the CPP global program, there is a CPP disability program. If a soldier is recognized to be disabled by your program, would he or she also be recognized as disabled under the CPP disability program?

Mr. Hillier: I cannot speak to that. I would suggest that, given the nature of their operations, they are probably not covered for CPP disability. They are covered for a supplementary insurance plan called SISIP, which you have probably heard mentioned. It is a supplementary, so that when a soldier is injured, and many of them are still in the military, they would be involved in a supplementary injury program from the Canadian Forces.

With regard to Veterans Affairs Canada programs, the programs we have, such as rehabilitation programs and earnings loss, are available only when someone is no longer a member of the Canadian Forces. As long as individuals are members of the Canadian Forces, notwithstanding that they may be injured, they still continue to be members of the Canadian Forces. They receive their medical treatments and benefits from the Canadian Forces, and their rehabilitation needs are dealt with through a separate program of the Canadian Forces called SISIP, which is a supplementary insurance plan for those members.

The only involvement we have with the Canadian Forces members when they are still serving is the fact that people are entitled to receive a disability award. We would work with them on a disability award and, depending on the extent of their disability, they would be entitled to some treatment benefits from us or some other services related to that particular injury. We have a limited involvement until such time as a person takes off the uniform.

Nous nous sommes rendus à Gagetown, Petawawa et Winnipeg. Je serai à Ottawa et à Kingston la semaine prochaine, rien que pour accroître la sensibilisation. Il y a peut-être des soldats qui ont été déployés il y a 10 ou 15 ans de cela et qui souffrent. Ils ne savent peut-être pas que ces programmes et services sont offerts et qu'ils n'ont qu'à communiquer avec notre ministère. Nous voudrions collaborer avec eux pour les aider à combler leurs besoins en matière de réadaptation.

Le sénateur Ringuette : Corrigez-moi si j'ai tort, mais je présume que les soldats contribuent au Régime de pensions du Canada?

M. Hillier : Les soldats contribuent à bon nombre de programmes. C'est une compétence des Forces canadiennes, mais, si je ne m'abuse, ils contribuent à un régime d'assurance supplémentaire et sont participants à un régime de pension similaire à celui des fonctionnaires. Quant au RPC, je n'en suis pas certain, mais je présume qu'ils y contribuent car ils devraient y être admissibles à l'âge de 65 ans, tout comme nous, les fonctionnaires. Voilà ce que j'en pense.

Le sénateur Ringuette : Dans le cadre du programme global du RPC, il se trouve un Programme de prestations d'invalidité. Si un soldat est reconnu comme souffrant d'une invalidité dans le cadre de votre programme, est-ce qu'il ou elle serait également reconnu comme tel dans le cadre du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada?

M. Hillier : Je ne peux pas répondre à votre question. J'avancerais cependant que, compte tenu de la nature de leur travail, ils ne sont probablement pas protégés dans le cadre du Programme de prestations d'invalidité du RPC. Ils ont droit à un régime d'assurance supplémentaire appelé Régime d'assurance-revenu militaire, ou RARM, dont vous avez probablement déjà entendu parler. Il s'agit d'un régime supplémentaire, de sorte que lorsqu'un soldat est blessé, et c'est assez courant dans l'armée, il serait visé par un programme supplémentaire d'invalidité des Forces canadiennes.

Il faut avoir quitté les Forces canadiennes pour avoir droit au programme qu'offre Anciens Combattants Canada comme celui de la réadaptation ou les allocations pour perte de revenus. Même si une personne est blessée, tant qu'elle fait encore partie des Forces canadiennes, elle n'y a pas droit. Cette personne reçoit des soins médicaux et des indemnités des Forces canadiennes et ses besoins en matière de réadaptation sont pris en charge par le Régime d'assurance-revenu militaire, le RARM, qui est un programme distinct d'assurance complémentaire pour les militaires.

Le seul cas où nous faisons affaire avec des membres des Forces canadiennes toujours en service, c'est lorsque nous octroyons une indemnité d'invalidité. Nous aidons les militaires admissibles à cette indemnité; ils peuvent avoir droit à certains traitements ou à d'autres services liés à leur blessure, selon la gravité de l'invalidité. Sinon, nous avons peu d'échange avec les membres des Forces tant qu'ils portent l'uniforme.

Senator Ringuette: My line of questioning in regard to the CPP disability is that there is also a formal process to do the evaluation of the case. You are looking at trying to be more efficient and reduce the waiting time. If your requirement in regard to your disability awards and allowance is similar to the one that is currently under the CPP disabilities, I think that may be a place where there should be some efficiency in regard to two different programs with a lot of similarities and applying to one person.

Mr. Hillier: As I said, I would defer to the Canadian Forces on questions vis-à-vis eligibility for benefits.

With regards to CPP disability in its broadest sense, all Canadians who pay into it are entitled to CPP disability. Certainly there are some real differences when it comes to disability adjudication for Canada's veterans. First, it has to be related to the service of their country. That must be looked at for veterans. Also, some of the injuries we see in Canada's veterans are unique to military service. For example, potential exposures are more likely in a military environment than in the civilian environment. However, I note your points.

Senator Ringuette: In regard to helping veterans and reducing red tape, I would like the department to look at both these programs for veterans or soldiers applying, because I do not see why they would not be able to qualify to apply to CPP disability as well.

Mr. Hillier: I do not have the answer to that question.

The Chair: Any information you can provide to us later on will be helpful, and we will circulate it to all senators here.

Senator Runciman: I remember reading about this a while ago when there was discussion about the old Pension Act and the New Veterans Charter. Do there continue to be differences on the question of two classes? If there are differences, what are they?

Mr. Hillier: As a starting point, we need to understand that when the New Veterans Charter was brought in in 2006, it was a fundamental shift in philosophy of how we help Canada's veterans. Prior to April 1, 2006, before the New Veterans Charter, a veteran was basically entitled to a pension.

It was an entitlements-based system as opposed to a needs-based one. We did not have the earnings loss or rehabilitation programs; we did not have job retraining, et cetera. It was basically that if you were injured, you received a pension and medical services related to that pension. As Senator Callbeck has

Le sénateur Ringuette : Si je pose des questions sur les prestations d'invalidité du RPC, c'est qu'il y a également dans ce cas une procédure formelle d'évaluation. Vous essayez d'être plus efficace et de réduire les délais d'attente. Si vos critères d'admissibilité à des indemnités d'invalidité sont semblables à ceux qui s'appliquent dans le cas des prestations d'invalidité du RPC, il sera peut-être possible de faire des économies de temps et d'argent lorsque ces deux programmes fort semblables visent la même personne.

M. Hillier : Comme je l'ai déjà dit, c'est aux Forces canadiennes de répondre à des questions portant sur l'admissibilité à ces prestations.

En ce qui concerne les prestations d'invalidité du RPC, tous les Canadiens qui cotisent au régime y ont droit. Naturellement, les critères d'admissibilité à de telles pensions sont tout à fait différents dans le cas des anciens combattants. Premièrement, il faut que l'invalidité soit attribuable au travail dans les Forces armées. Par ailleurs, certaines des blessures subies par les anciens combattants du Canada ne touchent que les militaires. Par exemple, on est plus susceptible d'être exposé à des substances dangereuses dans un environnement militaire que civil. Je comprends cependant le sens de vos propos.

Le sénateur Ringuette : Pour aider les anciens combattants et réduire les formalités administratives, je pense que le ministère devrait comparer ces deux programmes dans le cas d'anciens combattants ou de soldats, parce que je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas également avoir droit à des prestations d'invalidité du RPC.

M. Hillier : Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

Le président : Nous vous serions reconnaissants de nous fournir de l'information sur cette question après la réunion, et nous la remettrons à tous les sénateurs membres du comité.

Le sénateur Runciman : J'ai lu quelque chose à ce sujet lorsqu'on discutait de l'ancienne Loi sur les pensions et de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Y a-t-il encore des divergences de vues au sujet des deux catégories? Si oui, lesquelles?

M. Hillier : Il faut bien comprendre que l'adoption de la Nouvelle Charte des anciens combattants en 2006 représentait un changement fondamental de philosophie quant à la façon d'aider les anciens combattants du Canada. Jusqu'au 1^{er} avril 2006, avant l'adoption de cette Charte, les anciens combattants avaient essentiellement droit à une pension.

L'ancien système était fondé sur l'admissibilité au régime plutôt que sur les besoins de l'individu. Il n'y avait pas de programme de réadaptation ou de dédommagement pour les pertes de revenu, ni de recyclage professionnel. Lorsqu'un militaire était blessé, il recevait une pension et les services

noted, the Veterans Independence Program then could be carried forward to a surviving partner.

The New Veterans Charter has a completely different philosophy. It is a needs-based philosophy, which is about reintegrating people who have been injured in the service of Canada into society. It is a philosophy based on research of many academics, input from veterans' organizations and veterans.

We need to help people reintegrate into society because sometimes the transformation can be very difficult. Sometimes people thought they were going to be a soldier for the next 20 years, and then something bad happens, so it is needs-based. It is a fact that those who have the greatest need will receive the greatest intervention from the department in case management, earnings loss and, in terms of Bill C-55, permanent impairment allowance, job retraining, et cetera.

To compare one to the other is a bit of an apples and oranges comparison because the goals of the two programs are different.

Senator Runciman: Under VIP, you say needs-based versus entitlement. An individual who was under the old act still had to go through a health assessment, but that person could have a net value of \$20 million and still qualify for housekeeping and so forth. That is the difference.

Mr. Hillier: Without getting into specific numbers, this is where there is some misinformation or unclear information in the system, and this is what we are trying to do in our visits at the Canadian Forces bases. We put up a comparison under the old and new systems, and we take people at various points in their career to show what the comparison is.

There is a myth or misinformation that says we will give you a disability award and say have a good life. However, it is not that we will give you a disability award of X dollars — maybe it is the \$40,000 or \$100,000 — and say have a good life. Yes, we will give you that, but if you are injured and unable to work and you go into rehabilitation, we will pay you 75 per cent of your earnings during the period of time that you are going through your rehabilitation program, which could include job retraining.

It is not just the lump sum — it is the lump sum plus the earnings loss. Sadly, because of the extent of some injuries, some people will not be able to reintegrate back into society and have a job where they can work a 40-hour work week, and in those cases we have a supplementary benefit program that will continue to

médicaux s'y rattachant. Comme l'a indiqué le sénateur Callbeck, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants prévoyait le versement de la pension au conjoint survivant.

La Nouvelle Charte des anciens combattants présente une philosophie tout à fait différente. C'est une philosophie axée sur les besoins, qui vise à réintégrer dans la société les soldats ayant subi une blessure au service du Canada. C'est une philosophie qui se fonde sur la recherche de nombreux universitaires ainsi que sur la contribution d'organisations d'anciens combattants et les observations d'anciens combattants eux-mêmes.

Nous devons aider les gens à réintégrer la société, parce que quelquefois, la transformation peut être très difficile. Par exemple, certaines personnes pensent qu'ils vont être soldats pendant les 20 prochaines années et quelque chose d'inattendu survient, ainsi on tente de répondre à leurs besoins. C'est un fait que ceux qui ont les besoins les plus importants feront l'objet d'une plus grande intervention de la part du ministère pour ce qui est de la gestion de cas, la perte de revenus, et, en ce qui a trait au projet de loi C-55, une allocation pour déficience permanente, du recyclage professionnel ou autre.

Essayer de comparer l'un avec l'autre c'est comme faire une comparaison entre des pommes et des oranges parce que les objectifs des deux programmes sont différents.

Le sénateur Runciman : Aux termes du PAAC, vous dites qu'il s'agit plutôt d'un programme axé sur les besoins plutôt que sur le droit aux prestations. Un particulier visé par l'ancienne loi devait tout de même subir une évaluation de santé, mais cette personne pouvait avoir une fortune évaluée à 20 millions de dollars et se qualifier tout de même pour des services d'entretien ménager par exemple. Voilà la différence.

M. Hillier : Sans entrer dans les chiffres en détail, c'est à ce niveau qu'il y a de la désinformation ou des informations peu claires dans le système, et c'est ce que nous essayons de corriger lors de nos visites dans les bases des Forces canadiennes. Nous présentons une comparaison entre l'ancien et le nouveau système, et nous présentons des personnes à divers stades de leur carrière pour montrer les différences.

C'est un mythe ou cela fait l'objet de désinformation de dire que nous vous donnerons une indemnité d'invalidité et qu'on vous laissera ensuite vous débrouiller tout seul. Toutefois, ce n'est pas que nous allons vous donner une indemnité d'invalidité d'un montant X — peut-être de 40 000 \$ ou 100 000 \$ — pour que vous vous débrouilliez tout seul. Oui, nous allons vous remettre cette indemnité d'invalidité, mais si vous êtes blessé et incapable de travailler et que vous suivez un programme de réadaptation, nous vous donnerons 75 p. 100 de votre rémunération pendant toute la période pendant laquelle vous allez suivre le programme de réadaptation, qui peut comprendre le recyclage professionnel.

Il ne s'agit pas uniquement d'un montant forfaitaire, c'est un montant forfaitaire plus une allocation pour perte de revenu. Malheureusement, en raison de la gravité de certaines blessures, certaines personnes ne pourront pas se réinsérer dans la société et occuper un emploi pendant 40 heures par semaine de sorte que

age 65. In the event that the Canadian Forces veteran is so injured that he or she is not able to participate in rehabilitation, that could be transferred to his or her partner.

To look at the financial benefits, you can take the lump sum, take the earnings loss — which the minister has announced will be increased through Bill C-55 to a certain amount — take the permanent impairment allowance and, for those who sadly cannot be reintegrated, take a supplementary earnings program to the age of 65. That is why I am saying it is a bit of an apples to oranges comparison unless you look at all the components there.

Senator Runciman: I appreciate that explanation. I come from Brockville, Ontario, home of the Brockville Rifles. How does all of this impact militia? I am talking about part-timers. The Brockville Rifles have sent a significant number of folks to Afghanistan. Fortunately, none have been injured. How do these programs and benefits affect individuals like that who serve their country on a part-time basis? What benefits do they receive?

Mr. Hillier: There are various classes of militia. There are people who train on weekends, and that is an important facet. The benefits do depend on your class, but let us talk about Afghanistan because you get into difference classes.

Let us talk about people who serve shoulder to shoulder with regular force members. They are entitled to the same services and benefits as regular force members, if they have served in a theatre. They are called a Class C or something like that, but they are actually entitled to the same benefits and services.

Part of the challenge is reaching out to these people. I have visited many Canadian Forces bases and wings, and one of the concerns I hear from base commanders is the reservists and how we do not lose the connection with them. Regular forces members go back to their regiments and have the support of the group. Reservists, on the other hand, maybe from the Brockville Rifles, whose normal jobs are postman or nurse or teacher, go back into a civilian environment, and the people around them do not understand what it was like to have been in Afghanistan or wherever they might have served Canada.

We have a number of outreach programs in Ontario, for example, working with some of the reserve leadership to identify and get the information out there but also saying to them that if they see some behaviour, for example if an active member of the regiment was deployed to Afghanistan, comes back and all of a

dans ces circonstances ces personnes peuvent profiter d'un programme de prestation supplémentaire qui se poursuivra jusqu'à l'âge de 65 ans. Advenant qu'un ancien combattant des Forces canadiennes a de telles blessures qu'il ou elle n'est pas en mesure de participer à un programme de réadaptation, il pourrait y avoir un transfert à l'égard du conjoint ou de la conjointe.

Pour comprendre les avantages financiers, on peut examiner le montant forfaitaire, examiner l'allocation pour perte de revenus — et le ministre a annoncé qu'il y aurait une augmentation par le biais du projet de loi C-55 jusqu'à un certain montant — examiner l'allocation pour invalidité permanente, pour ceux qui malheureusement ne peuvent pas être réinsérés, examiner le programme de revenu supplémentaire jusqu'à l'âge de 65 ans. C'est pour cette raison que je dis que c'est comme comparer des pommes à des oranges à moins de tenir compte de tous les éléments.

Le sénateur Runciman : Merci de cette explication. Je viens de Brockville, en Ontario, soit le chef-lieu des Brockville Rifles. Quelle est l'incidence de tout ça sur la milice? Il s'agit de gens qui sont à temps partiel. Les Brockville Rifles ont envoyé un nombre considérable de personnes en Afghanistan. Heureusement, personne n'a été blessé. Comment ces programmes et ces prestations touchent-ils des particuliers comme les membres des Brockville Rifles qui servent leur pays à temps partiel? À quelles prestations auraient-ils droit?

M. Hillier : Il y a divers niveaux de milice. Il y a ceux qui s'entraînent les fins de semaine, et ça c'est un élément important. Les prestations dépendent du type de milice, mais parlons de l'Afghanistan parce qu'à ce moment-là on peut parler des différences entre les milices.

Parlons des gens qui travaillent en collaboration avec les membres de la Force régulière. Ils ont droit aux mêmes services et avantages sociaux que les membres de la Force régulière, s'ils ont travaillé dans un théâtre d'opérations. Ils font partie de la classe C ou quelque chose de ce genre, mais ils ont en fait droit aux mêmes avantages sociaux et services.

La difficulté est en partie de communiquer avec ces gens. J'ai visité de nombreuses bases et escadres des Forces canadiennes, et les commandants des bases se disent préoccupés du fait qu'on perd le lien avec les réservistes. Les membres de la Force régulière retournent dans leurs régiments et peuvent compter sur l'appui de leurs pairs. Les réservistes, toutefois, peut-être des Brockville Rifles, dont l'emploi régulier est celui de facteur, d'infirmier ou d'enseignant, retournent dans l'environnement civil, et les gens autour d'eux ne comprennent pas ce qu'ils ont vécu en Afghanistan ou à d'autres endroits où ils ont servi le Canada.

Nous avons certains programmes de sensibilisation en Ontario, par exemple, dans le cadre desquels, avec l'aide de la direction de la réserve, on prépare et on communique de l'information; on leur dit aussi que s'ils constatent certains comportements, par exemple si un membre actif du régiment a été déployé en Afghanistan,

sudden is not showing up for parades any more, does that mean he has issues that he is having trouble dealing with, or is it a situation where he has said he has done that and does not want to go there anymore.

We have a number of ways to try to reach out to the reservists to make sure they are aware that we are there for them.

Senator Marshall: Earlier you were talking about your processing times. I believe the ombudsman commented on that also and said if the applications were normal or within a certain category it seemed they got processed fairly quickly, but if there was anything unusual it would take longer.

You said your target was 24 weeks and now it has been reduced to 16 weeks. That still seems like a long time. Why does it take so long to process the applications?

Mr. Hillier: That is a good question. Let me tell you what we are doing in that regard.

One of the difficulties we have is getting the information. We work in a completely paper-based system, which means people actually going and trying to find records that someone was in a certain place at a certain time.

I want to be clear to senators that we are not saying 16 weeks is good enough; 16 weeks is the ceiling, not the floor, so we are working towards that.

To move forward, we need to make better use of technology. We are working with our colleagues at the Canadian Forces to have a more electronic data interchange with their new system called the Canadian Forces Health Information System, which was installed in 2009.

We have tested this; it is not leading-edge technology but technology we have actually tested. We will be moving to digital imaging. We will start to phase that in in just a couple of months. When we need to get records from the national archives, rather than photocopying them and creating paper files, we will send them to Matane, Quebec, where they will be digitally imaged, and they will run on our network. We have run all the testing. This will reduce the turnaround time because we will not have to move paper. Once we create the digital image, it will run on our network and anyone on our system can see it.

We are also simplifying the medical questionnaires. Some of the doctors are asked to provide diagnoses. Filling out paperwork is probably not the favourite thing doctors like to do, so we are simplifying the questionnaires, and we have plans to put them online at a future date.

Senator Marshall: Do you have a new target? You started out at 24 weeks, and then down to 16 weeks, and you are saying that two thirds are now meeting the 16 weeks. Have you projected into

revient et soudainement ne se présente plus aux parades, est-ce parce qu'il a des problèmes qu'il a du mal à régler, ou bien est-ce parce qu'il a déjà fait cette activité et ne tient plus à y participer?

Nous avons de nombreuses façons de tenter de communiquer avec les réservistes pour faire en sorte qu'ils sachent que nous sommes là pour eux.

Le sénateur Marshall : Plus tôt, vous avez parlé des délais de traitement. Je crois que l'ombudsman a fait des commentaires là-dessus; il a dit que si les demandes étaient normales ou relevaient d'une certaine catégorie, elles étaient traitées assez rapidement, mais que s'il y avait quoi que ce soit d'inhabituel, il fallait davantage de temps.

Vous avez dit que vous visiez 24 semaines et que l'attente a été réduite à 16 semaines. Il me semble que c'est long. Pourquoi faut-il autant de temps pour traiter les demandes?

M. Hillier : C'est une bonne question. Laissez-moi vous dire ce que nous faisons à cet égard.

Nous avons de la difficulté à obtenir l'information. Nous travaillons dans un système fondé entièrement sur le papier, ce qui veut dire que les gens doivent tenter de trouver des dossiers pour confirmer la présence de quelqu'un à un endroit donné et à une époque donnée.

Je veux que les sénateurs comprennent que nous ne sommes pas satisfaits de l'attente de 16 semaines; c'est le plafond, et non pas le plancher, alors nous tentons d'améliorer la situation.

Pour la suite, nous devons mieux utiliser la technologie. Nous travaillons avec nos collègues des Forces canadiennes pour avoir un meilleur échange de données électroniques grâce à leur nouveau système appelé Système d'information sur la santé des Forces canadiennes, qui a été installé en 2009.

Nous l'avons mis à l'essai; il ne s'agit pas de technologie de pointe, mais de technologie éprouvée. Nous allons nous diriger vers l'imagerie numérique. Nous allons procéder à une mise en œuvre par étapes dans quelques mois. Lorsque nous aurons besoin de dossiers des Archives nationales, plutôt que de les photocopier et de créer un dossier papier, nous allons les envoyer à Matane, au Québec, où ils seront soumis à l'imagerie numérique puis versés dans notre réseau. Nous avons fait toutes les mises à l'essai. Nous réduirons le délai de traitement parce que nous n'avons plus à manipuler du papier. Lorsque nous créons l'image numérique, nous l'aurons sur le réseau et tous ceux qui ont accès au système pourront la consulter.

Nous sommes aussi en train de simplifier les questionnaires médicaux. Nous demandons à certains médecins d'indiquer le diagnostic. Sachant que les médecins n'aiment pas beaucoup la paperasse, nous simplifions les questionnaires et nous prévoyons les mettre en ligne à une date ultérieure.

Le sénateur Marshall : Avez-vous fixé une nouvelle cible? Vous avez ramené de 24 à 16 semaines votre objectif et vous dites que les deux tiers des demandes sont traitées à présent dans les

the future and said, "We are at 16 weeks now, and we would like to be at 8 weeks by the end of this calendar year?" Do you have targets established for the future?

Mr. Hillier: I will not announce any targets. I will leave that to the minister. Certain investments and decisions have not been made on technology, and there is a direct relationship between the investment in technology, the speed at which that investment is made and the target. The service standard as of April 1, 2011, is 16 weeks. I can tell you we are working hard to beat that, and as the assistant deputy minister responsible, my goal is to be able to change the discussion of wait times from weeks to days.

Senator Marshall: You said that two thirds are now meeting the 16 weeks, but there are 6,200 cases in progress as of February 28.

Do you track them? Can you tell us here and now how old the oldest of the 6,200 cases is?

Mr. Hillier: I do not have that data with me.

Senator Marshall: Do you track the age of the individual cases? Can you say so many cases are six months old?

Mr. Hillier: We do segmentation, so I can say that we have this many that are less than 16 weeks. We have this many between 16 and 18 weeks and this many between 18 and 20 weeks. We do segmentation. However, I want to caution everyone that there will be some that do not get through in 16 weeks. There always will be.

Senator Marshall: I realize that, but 68 per cent are meeting 16 weeks. That is not really a good target. It seems like it is still taking quite a significant amount of time, and only two thirds are meeting the new target.

Mr. Hillier: Yes.

Senator Marshall: When we talked about the \$155 million, and I am referring now to the additional funding under Supplementary Estimates (C), you had broken it down into three categories. You said it is a combination of more people, new conditions and reassessments. Can you tell us how many more fall into the more people category? How much of the \$155 million is more people, and how many more are you talking about?

Mr. Joannette: I do not have that figure, but I could get it to you.

Senator Marshall: Could you get that for us? Could you also get some information on the ages of the 6,200 cases we talked about earlier?

Mr. Hillier: The 6,200 cases are work in progress. I want to stress that these are not files waiting for someone to get to. Across Canada we have around 60 people working as pension officers and pension clerks, and we have around 60 adjudicators in Charlottetown. These cases are not waiting to be looked at.

16 semaines. Avez-vous fixé une nouvelle cible pour l'avenir, par exemple en tâchant de ramener de 16 à 8 semaines le délai de traitement d'ici la fin de l'année civile?

M. Hillier : Je laisse au ministre le soin d'annoncer de nouvelles cibles. Ce n'est pas à moi de le faire. On n'a pas fait certains investissements ni pris certaines décisions relativement à la technologie; or, l'atteinte de la cible dépend directement de la vitesse à laquelle on investit dans la technologie. Au 1^{er} avril 2011, la norme de service est de 16 semaines. Je vous assure que nous nous efforçons de traiter les demandes en moins de 16 semaines et en tant que sous-ministre adjoint responsable, je veux faire en sorte que le délai d'attente soit une question de jours et non de semaines.

Le sénateur Marshall : Vous avez dit que l'objectif de 16 semaines est atteint dans les deux tiers des cas, mais au 28 février, 6 200 dossiers étaient à l'étude.

Pouvez-vous les retracer? Pourriez-vous nous dire tout de suite à quand remonte le plus ancien de ces 6 200 dossiers?

M. Hillier : Je n'ai pas ce renseignement à portée de la main.

Le sénateur Marshall : Suivez-vous le temps de traitement de chaque dossier? Pouvez-vous dire combien de demandes remontent à plus de six mois?

M. Hillier : Nous effectuons une segmentation des dossiers, si bien que je sais combien de dossiers de demandes remontent à moins de 16 semaines. Je sais aussi combien remontent à entre 16 et 18 semaines et combien à entre 18 et 20 semaines. Toutefois, il faut savoir que certaines demandes n'aboutissent pas en 16 semaines. Ce sera toujours le cas.

Le sénateur Marshall : Je sais, mais 68 p. 100 des dossiers sont traités dans les 16 semaines. Je ne crois pas que ce soit une bonne cible. Le délai me semble très long et la cible n'est respectée que dans les deux tiers des cas.

M. Hillier : Oui.

Le sénateur Marshall : Quand nous avons parlé des 155 millions en fonds supplémentaires prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses (C), vous avez expliqué qu'il y avait trois facteurs : plus d'effectifs, de nouvelles conditions et des réévaluations. Qu'en est-il de l'augmentation des effectifs? Quelle partie de ces 155 millions de dollars correspond à l'augmentation des effectifs et de combien d'autres employés avez-vous besoin?

M. Joannette : Je n'ai pas cette statistique avec moi, mais je pourrais vous la faire parvenir.

Le sénateur Marshall : Oui, si vous voulez bien. Pourriez-vous aussi nous dire depuis combien de temps les 6 200 dossiers dont on a parlé tout à l'heure sont en traitement?

M. Hillier : Nous travaillons sur ces dossiers. Ils ne sont pas en attente de traitement. Dans tout le Canada, nous comptons environ 60 agents et commis des pensions, et nous avons une soixantaine de juges-arbitres à Charlottetown. Nous avons commencé à travailler sur ces dossiers.

Senator Marshall: That is what I understood.

Senator Murray: I have a question that is not directly related to Supplementary Estimates (C). However, for the record, and in ballpark numbers, could you tell me how many employees there are at Veterans Affairs Canada? How many of those are at Prince Edward Island at your headquarters, how many in Ottawa and how many elsewhere?

Mr. Joannette: That information is readily available. I do not have it here.

Mr. Hillier: I can give you some orders of magnitude — a ballpark.

There are approximately 4,000 employees. As you can appreciate, it changes on a daily basis with terms and casuals. In the range of close to 3,000 of those would be located at Ste. Anne's Hospital in Montreal. When I talk about Charlottetown, I talk about the department, the Veterans Review and Appeal Board and also the district office for Prince Edward Island, and that would probably be close to 1,300 — in the range of 1,250 to 1,300. The rest would be distributed across Canada.

The Ottawa office, not the district office located at Billings Bridge but the office —

Senator Murray: Excuse me, Mr. Hillier, is it 4,000 total, you said?

Mr. Hillier: Roughly; 4,100.

Senator Murray: Is it 3,000 at Ste. Anne's Hospital?

Mr. Hillier: No, sorry, 1,000. I reversed the figures; I am sorry. I had the 3,000 and I was counting back, senator.

Senator Murray: One thousand at Ste. Anne's Hospital, 1,300 at Charlottetown and the rest elsewhere. How many in Ottawa?

Mr. Hillier: In Ottawa there would be about 100 to 110. These would be people involved in a variety of things, such as the copying of the documents for the pension process, or the foreign operation, minister's mail, what have you. It does not include the staff at Billings Bridge who provide services to the residents of the national capital.

Senator Murray: It was back in the 1970s, was it not, that Veterans Affairs moved? You are too young to know.

Mr. Hillier: The cornerstone of the building was unveiled by the late Pierre Elliott Trudeau in 1983. The actual transfer started in about 1976, when they started moving people.

Senator Murray: What is on my mind is this: Obviously there would have been expenses associated with the move. We know about that. Do you know whether, in terms of the operations of

Le sénateur Marshall : C'est ce que j'avais compris.

Le sénateur Murray : J'ai une question qui n'est pas directement liée au Budget supplémentaire des dépenses (C). Pourriez-vous nous dire, grosso modo, combien le ministère des Anciens Combattants compte-t-il d'employés? Combien travaillent à l'administration centrale à l'Île-du-Prince-Édouard, combien à Ottawa et combien ailleurs?

M. Joannette : Ces renseignements sont faciles à obtenir, mais je ne les ai pas avec moi ici.

M. Hillier : Je suis en mesure de vous donner un ordre de grandeur — un chiffre approximatif.

Il y a à peu près 4 000 employés. Comme vous pouvez vous en douter, l'effectif varie tous les jours selon le nombre d'employés embauchés pour une durée déterminée et d'employés occasionnels. À peu près 3 000 d'entre eux se trouvent à l'Hôpital Sainte-Anne de Montréal. Lorsque je parle de Charlottetown, je me reporte au ministère, au Tribunal des anciens combattants (révision et appel) ainsi qu'au bureau de district de l'Île-du-Prince-Édouard, et tout cela totalise à peu près 1 300 employés — entre 1 250 et 1 300. Les autres sont répartis dans l'ensemble du Canada.

Quant au bureau d'Ottawa, pas le Bureau de district situé à Billings Bridge, mais celui...

Le sénateur Murray : Excusez-moi, monsieur Hillier, avez-vous dit qu'au total, vous comptez 4 000 employés?

M. Hillier : À peu près; 4 100.

Le sénateur Murray : Est-ce qu'il y en a 3 000 à l'Hôpital Sainte-Anne?

M. Hillier : Non, je m'excuse, il s'agit de 1 000. J'ai inversé les chiffres; je m'en excuse. J'avais en tête les 3 000 et je comptais à rebours, sénateur Murray.

Le sénateur Murray : Il y en a 1 000 à l'Hôpital Sainte-Anne, 1 300 à Charlottetown et le reste se trouve réparti ailleurs. Combien y a-t-il d'employés à Ottawa?

M. Hillier : À Ottawa, il y en a entre 100 et 110. Il s'agit d'employés affectés à des tâches diverses, par exemple, la copie de documents aux fins du processus d'attribution des pensions ou les activités à l'étranger ou encore le courrier du ministre, et tout le reste. Toutefois, ils ne font pas partie du personnel de Billings Bridge qui offre des services aux résidents de la capitale nationale.

Le sénateur Murray : Est-ce que ce n'est pas dans les années 1970 que le ministère des Anciens Combattants a déménagé? Vous êtes trop jeune pour le savoir.

M. Hillier : La pierre angulaire de l'édifice a été dévoilée par feu Pierre Elliott Trudeau en 1983. Le transfert comme tel a commencé vers 1976, c'est-à-dire qu'on a alors commencé à déménager les effectifs.

Le sénateur Murray : Voilà ce qui me préoccupe : ce déménagement aura certainement entraîné des dépenses. Nous le savons. Toutefois, savez-vous si le fait d'installer le siège social

the department, having the headquarters in Charlottetown incurs a substantial expense that would not otherwise be incurred if it was, like most other departments, in Ottawa? Do we pay a premium for that?

Mr. Hillier: I would say no, senator, but I do not have any empirical data. Perhaps I could share the benefit of having been a public servant for many years and having worked in the National Capital Region for 11 years on two different assignments. There is no doubt that costs are incurred. I am here today, and if the headquarters of Veterans Affairs Canada were in Ottawa, I would not have had the cost of an airline ticket to get here.

I want to put a couple of things in context. First, to minimize our travel costs, we have been big users of video conferencing. I have been with the department for 15 years, and it would be nice if other departments around town here used video conferencing to the same extent.

The difference is that in Prince Edward Island we have a stable workforce. We can attract highly qualified, pre-trained individuals. I have worked in this city and in Charlottetown, and Prince Edward Island does not have the amount of swirl that gets into additional training costs and turnover, et cetera, that exists here. In certain occupations in this city, you hire someone today and someone else will hire that person away from you tomorrow. There is a lack of productivity inherent in that.

There are some additional travel costs, and we try to minimize those, and in our training as well. We do not put gangs of people on airplanes and send them to Ottawa for training. We bring the trainers to Prince Edward Island.

My intuitive reaction, senator, is that I think Canadian taxpayers have been well served by the investment made in Prince Edward Island.

Senator Murray: This is a much larger question, and I will not go into it now, but I have often wondered whether it is a model that should be considered or whether it is a model to be avoided. Perhaps Treasury Board, and maybe this committee at some future date, might like to look into that.

The Chair: Senator Ringuette has a quick question. If we do not have time for an answer, we will get you to answer it for us in writing. We are out of time now.

Senator Ringuette: Where are we at with the Agent Orange file?

du ministère à Charlottetown entraîne des dépenses d'exploitation importantes que nous n'aurions pas à payer autrement si l'organisme était demeuré à Ottawa, comme la plupart des autres ministères? Est-ce que le fonctionnement actuel du ministère nous coûte plus cher?

M. Hillier : Je vous répondrai non, monsieur le sénateur, mais je n'ai pas de données empiriques pour étayer mes dires. Peut-être pourrais-je toutefois me reporter à mon expérience de fonctionnaire de longue date, qui de surcroît a travaillé dans la région de la capitale nationale pendant 11 ans et dans deux postes différents. Ce genre de situation entraîne indéniablement des coûts. Je suis ici aujourd'hui et si l'administration centrale d'Anciens Combattants Canada était située à Ottawa, je n'aurais pas à payer le coût d'un billet d'avion pour me rendre là-bas.

J'aimerais cependant mettre certaines choses en perspective. D'abord, pour limiter les coûts liés à nos déplacements, nous avons souvent tenu des réunions au moyen de vidéoconférence. Cela fait 15 ans que je travaille dans ce ministère, et à mon avis, ce serait bien que d'autres ministères tiennent autant de vidéoconférences que nous.

La différence ici, c'est qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, nous comptons sur un effectif stable. Nous sommes en mesure d'attirer des employés très qualifiés et déjà formés. J'ai travaillé ici ainsi qu'à Charlottetown, et il n'y a pas autant d'activités à l'Île-du-Prince-Édouard qui entraînent des coûts de formation supplémentaires et un fort taux de roulement, et cetera, comme il y en a ici. Dans certains postes à Ottawa, vous aurez beau embaucher quelqu'un aujourd'hui, quelqu'un d'autre le débauchera et l'attirera chez lui demain. Or, cela réduit inévitablement la productivité.

Il y a donc des coûts supplémentaires liés aux déplacements, mais nous nous efforçons de les limiter et nous faisons la même chose en ce qui a trait à la formation. Nous n'envoyons pas des groupes de gens par avion à Ottawa pour qu'ils y reçoivent leur formation. Nous faisons venir les formateurs à l'Île-du-Prince-Édouard.

Je répondrais spontanément, monsieur le sénateur, que je crois que les contribuables canadiens ont été bien servis par l'investissement fait à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Murray : Cela me fait songer à un débat encore plus vaste dans lequel je n'entrerai pas maintenant. En effet, je me suis souvent demandé s'il s'agissait d'un modèle que nous devrions envisager ou éviter. Peut-être que le Conseil du Trésor et même ce comité pourraient ultérieurement examiner cette question.

Le président : Le sénateur Ringuette aimerait poser une brève question. Si nous n'avons pas le temps d'entendre votre réponse, nous vous demanderons de nous la fournir par écrit. Il ne nous reste presque plus de temps.

Le sénateur Ringuette : Qu'en est-il du dossier de l'agent Orange?

Mr. Hillier: I will refer to some notes here. Back in December, in Fredericton, the minister announced the extension of the Agent Orange program. The minister was successful in securing an additional \$24 million, some of which is reflected in the numbers you have seen for this year.

Essentially, two criteria were changed for the program. First — and this one is key — you did not have to be alive at the date of the announcement in order to qualify for the program. That is, widows can now apply. That was significant. I am sure that being from New Brunswick, you know about that.

Senator Ringuette: Exactly.

Mr. Hillier: Second was to change the date for getting a diagnosis. Under the old rules, you had to have had a diagnosis in process on February 6, 2006. If you did not have a diagnosis in process, you were not eligible. That has now been changed. That is no longer a requirement. We will be accepting diagnoses up to June 30 of this year. The program itself, in terms of payments, has been extended to December 31.

I can give you an update on what has happened since the minister's announcement. As of February 18, we have contacted, either by phone or in writing, 1,298 individuals to determine whether or not we need their consent to review their file. We actually have received a number of new applications. The bottom line is that, as of February 18, we have processed 214 eligible Agent Orange participants and have sent them cheques.

Senator Ringuette: This is a question that begs to be asked: How does one provide or request from the widow a diagnosis of a dead person?

Mr. Hillier: The criterion for the program is based on the international medical society's definition of various conditions that are related. You are quite right that you cannot do a diagnosis. However, you can go back to the medical history of the person who has passed away and look at the medical certificate for the cause of death by the attending physician, or you can look at the medical history of the individual. It is a matter of getting access to the medical information to determine the cause of death or any other symptoms that the person may have been suffering prior to death.

Senator Ringuette: How many requests are under that?

The Chair: You are using up the time, and we have all of our people here.

Senator Ringuette: Yes.

The Chair: I am sorry, but we have gone over time. This is a very important subject for us. Perhaps we can have you back to explain how these new rules are working. The previous rules clearly were causing some considerable concern to many people,

M. Hillier : J'aimerais revenir aux notes que j'ai sous les yeux. En décembre dernier, à Fredericton, le ministre a annoncé la prolongation du programme relatif à l'agent Orange. Le ministre a réussi à obtenir 24 millions de dollars supplémentaires pour ce programme, dont vous pouvez voir une partie dans les chiffres relatifs à l'exercice financier en cours.

Grosso modo, deux critères du programme ont été modifiés. D'abord — et il s'agit d'un point essentiel —, on n'a plus besoin d'être vivant lors de la journée de l'annonce afin d'être admissible au programme. Cela veut donc dire que les veuves peuvent maintenant faire une demande. Ce changement est considérable. Étant donné que vous venez du Nouveau-Brunswick, vous êtes sans doute déjà au courant de cela.

Le sénateur Ringuette : C'est vrai.

M. Hillier : Deuxièmement, il fallait changer la date d'obtention du diagnostic. En vertu des anciennes règles, il fallait qu'un diagnostic soit en cours le 6 février 2006. Sinon, on n'était pas admissible. Cette règle a été modifiée. Elle ne s'applique plus. Nous allons maintenant accepter les diagnostics qui ont eu lieu jusqu'au 30 juin 2010. Les paiements du programme ont été prolongés jusqu'au 31 décembre.

Je peux également vous fournir une mise à jour à propos de ce qui est survenu depuis l'annonce du ministre. Depuis le 18 février, nous avons contacté, par téléphone ou par écrit, 1 298 personnes afin de déterminer si nous avons besoin de leur consentement pour examiner leur dossier. Nous avons reçu également de nouvelles demandes. Ainsi, depuis le 18 février, nous avons traité 214 demandes de personnes admissibles au programme relatif à l'agent Orange et nous leur avons envoyé des chèques.

Le sénateur Ringuette : Il faut donc maintenant que je vous pose la question suivante : comment est-ce que l'on demande à une veuve de fournir le diagnostic d'une personne décédée?

M. Hillier : Les critères du programme sont basés sur les définitions de la Société médicale internationale de plusieurs conditions. Vous avez bien raison de dire que l'on ne peut pas faire un tel diagnostic. Mais, en revanche, on peut examiner l'historique médical d'une personne décédée et voir le certificat médical relatif à la cause de mortalité ou encore examiner l'historique médical de la personne. Il s'agit d'avoir accès aux renseignements médicaux afin de déterminer la cause du décès ou de voir si cette personne souffrait d'autres symptômes avant sa mort.

Le sénateur Ringuette : Vous avez reçu combien de demandes à cet effet?

Le président : Votre temps est écoulé et tous les membres sont présents.

Le sénateur Ringuette : Oui.

Le président : Je suis désolé, mais il ne nous reste plus de temps. Ce sujet nous tient à cœur. Nous pourrions peut-être vous demander de revenir pour nous expliquer ces nouvelles règles. De toute évidence, les anciennes règles causaient des problèmes pour

particularly survivors of people who had been exposed. The number of years of exposure has not changed, just the spraying in those two years?

Mr. Hillier: There are two criteria: Basically widows can now apply; and you did not have to have a diagnosis in progress.

The Chair: They did not have to be surviving at the time the Conservative government was formed.

Mr. Hillier: I would be happy to come back and have a discussion on Agent Orange or any other subject.

The Chair: Thank you very much, Mr. Joannette and Mr. Hillier.

Honourable senators, we will continue with our second session this morning dealing with Supplementary Estimates (C). For this session, we will turn our attention to Human Resources and Skills Development Canada.

We are pleased to welcome a panel from the department, including Mr. Alfred Tsang, Chief Financial Officer; Mr. Jacques Paquette, Senior Assistant Deputy Minister, Income Security and Social Development Branch; Ms. Kathryn McDade, Assistant Deputy Minister, Learning Branch; and Mr. Martin Green, Director General, Workplace Partnerships.

Thank you all very much for being here. My apologies for getting under way a bit late, but we will make up for it by going a bit late.

Mr. Tsang, you have introductory remarks, and then we will get into a question and comment session following that.

Alfred Tsang, Chief Financial Officer, Human Resources and Skills Development Canada: Thank you very much, Mr. Chair and senators. I am happy to appear before you as chief financial officer for Human Resources and Skills Development Canada. For the sake of simplicity, I will use the acronym HRSD throughout this presentation.

You have already introduced my colleagues, so I will not repeat that.

[*Translation*]

As you know, the Supplementary Estimates (C) are the third and final Supplementary Estimates in the current fiscal year. Several items are included in our department's Supplementary Estimates (C), including adjustments to statutory items to provide Parliament with an update on changes to expenditure forecasts.

bon nombre de personnes, plus particulièrement pour les survivants des gens qui avaient été exposés à l'agent Orange. Le nombre d'années d'exposition n'a pas changé, n'est-ce pas? Il s'agit tout simplement de l'épandage au cours de ces deux années?

M. Hillier : Il y a deux critères : en fait, les veuves peuvent maintenant faire demande et il n'est pas nécessaire d'avoir entamé un processus de diagnostic.

Le président : Il n'y avait pas de condition liée à la survivance au moment où le gouvernement conservateur a été formé.

M. Hillier : Je serais heureux de revenir et d'avoir une discussion sur l'agent Orange ou tout autre sujet.

Le président : Merci beaucoup, messieurs Joannette et Hillier.

Chers collègues, nous allons poursuivre avec le second volet de notre séance de ce matin qui porte sur le Budget supplémentaire des dépenses (C). Pour ce volet, nous allons porter notre attention sur Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Nous sommes heureux d'accueillir un groupe de représentants de ce ministère, dont M. Alfred Tsang, agent principal des finances, M. Jacques Paquette, sous-ministre adjoint principal de la Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, Mme Kathryn McDade, sous-ministre adjointe de la Direction générale de l'apprentissage, et M. Martin Green, directeur général de Partenariats en milieu de travail.

Merci à vous tous d'être là. Je suis désolé d'avoir dépassé un peu le temps prévu, mais nous allons compenser en prolongeant un peu notre réunion.

Monsieur Tsang, vous avez un exposé liminaire, au terme duquel nous procéderons à la période des questions et réponses.

Alfred Tsang, agent principal des finances, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Merci beaucoup, monsieur le président, et merci à vous, mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis heureux de comparaître devant vous à titre d'agent principal des finances du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences. Par souci de simplicité, j'emploierai l'acronyme RHDC au cours de cette déclaration.

Vous avez déjà présenté mes collègues, alors je ne le ferai pas de nouveau.

[*Français*]

Comme vous le savez, le Budget supplémentaire des dépenses (C) est le troisième et dernier budget supplémentaire des dépenses du présent exercice. Plusieurs éléments figurent au Budget supplémentaire des dépenses (C) de notre ministère, entre autres les rajustements aux postes législatifs visant à donner au Parlement une mise à jour sur les changements aux prévisions des dépenses.

Statutory items are those that Parliament has approved through other legislation setting out both the purpose of the expenditures and the terms and conditions under which they may be made. Statutory spending is provided in the Supplementary Estimates for information only.

[English]

Aside from the adjustments to the statutory items, HRSD is asking for an additional \$88.6 million in spending authorities. This is mostly related to a request for the writeoff of debts owed to the Crown for unrecoverable Canada Student Loans. Canada Student Loans are Crown assets. The process for writing off unrecoverable loans under this regime includes approval from Treasury Board to recognize and reduce HRSD assets.

[Translation]

Before explaining the technical reason for our request to write off some Canada Student Loans, I would like to provide a bit of context. Borrowers fulfil their obligations for the vast majority of student loans.

[English]

Some borrowers have difficulties with repayment, and we have measures to support them through the repayment process. Some loans nevertheless go into default. In those instances, we work with our partners at the Canada Revenue Agency to recover the funds owed to the Crown.

The Canada Student Financial Assistance Act establishes a limitation period of six years between the time the borrower last acknowledged his or her Canada Student Loan and any legal activity the Crown can undertake to recover that debt. Once this period has expired, the Crown no longer has the authority to take action to collect on the debt. About 99 per cent of our writeoff request has been deemed unrecoverable for this reason.

The writeoff request included in the 2010-11 Supplementary Estimates (C) covers a three-year period.

Here are some updates to our forecast for statutory items, most notably for the net loans disbursed under the Canada Student Financial Assistance Act, with an increase of \$311.2 million. Why the increase? It is largely because of an unanticipated increase in demand for these loans — the forecast for loans to be disbursed in 2010-11 is being increased from \$2 billion to \$2.3 billion.

Les postes législatifs sont des postes que le Parlement a approuvés dans le cadre d'autres dispositions législatives et qui établissent à la fois la raison d'être des dépenses et les modalités selon lesquelles elles peuvent être effectuées. Les dépenses législatives sont affichées dans le budget supplémentaire des dépenses à titre de renseignements seulement.

[Traduction]

Outre les rajustements aux postes législatifs, RHDC demande une somme supplémentaire de 88,6 millions de dollars en pouvoirs de dépenser. Cela s'explique surtout par une demande de radiation des dettes dues à la Couronne relativement à des prêts d'études canadiens irrécouvrables. Les prêts d'études canadiens sont des biens de la Couronne. Le processus de radiation des prêts irrécouvrables sous ce régime comprend l'approbation par le Conseil du Trésor, afin de pouvoir reconnaître et réduire les biens de RHDC.

[Français]

Avant de donner la raison technique de notre demande de radiation des prêts d'études canadiens, j'aimerais donner quelques renseignements contextuels. Les obligations relatives à la grande majorité des prêts étudiant sont respectées par les emprunteurs.

[Traduction]

Certains emprunteurs ont de la difficulté à rembourser leurs prêts, et nous disposons de mesures qui les appuient pendant le processus de remboursement. Certains prêts se retrouvent quand même en situation de défaut de paiement. Dans ces cas, nous collaborons avec nos partenaires à l'Agence du revenu du Canada pour recouvrer les fonds qui sont dus à la Couronne.

La Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants ou la LFAFE établit une limite de six ans entre la dernière fois où l'emprunteur a reconnu sa responsabilité relative à son prêt d'études canadien et le moment où la Couronne peut entendre une action en justice pour recouvrer cette dette. Une fois cette période expirée, la Couronne n'a plus le pouvoir de prendre une mesure pour recouvrer la créance. Quarante-vingt-dix-neuf pour cent de notre demande de radiation a été réputée irrécouvrable pour cette raison.

La demande de radiation comprise dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) couvre une période de trois ans.

Voici quelques mises à jour sur nos prévisions relatives aux postes législatifs, notamment en ce qui a trait aux prêts nets déboursés en vertu de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, qui ont connu une augmentation de 311,2 millions de dollars. Pourquoi cette augmentation? Elle est largement attribuable à une augmentation imprévue de la demande de ces prêts — la prévision des prêts à débourser en 2010-2011 passe de 2 à 2,3 milliards de dollars.

The number of students who received student loans rose by 10 per cent in 2009-10 compared to the previous year, and we estimate that this year we will see an additional increase of 7 per cent.

[*Translation*]

Some of the savings incentive programs that our department administers have been more popular than we expected. This is the reason we have increased the forecast for those programs.

[*English*]

For example, we increased the forecast by \$67.4 million for the Canada Disability Savings Grant and by \$32.8 million for the Canada Disability Savings Bond.

The number of major financial institutions offering the Registered Disability Savings Plan has likely contributed to a higher take-up rate than our previous forecast, resulting in an increase in grants and bond payout. Financial institutions promote the Registered Disability Savings Plan, increasing awareness, and individuals also have greater access to the program, given the number of financial institutions offering it.

Improvements in the general economic situation have resulted in increased contributions from subscribers to Registered Education Savings Plans. Consequently, Supplementary Estimates (C) is showing an increase of \$60 million for the Canada Education Savings Grant.

Some statutory items have been reduced. For example, there have been forecasted downward adjustments of \$356 million in Old Age Security, \$211 million in Guaranteed Income Supplement and \$36 million in Allowance benefit.

Old Age Security benefits are fully indexed quarterly to any rise in the cost of living. Legislation ensures that Old Age Security benefits will never decrease, even if the cost of living goes down.

In 2010-11, it is estimated that the federal government will pay over \$36 billion in Old Age Security, Guaranteed Income Supplement, and Allowance benefits to eligible seniors. These adjustments can be explained by changes to the forecasted average monthly benefits rate, as well as changes in the number of beneficiaries for all components of the program — namely, the Old Age Security, the Guaranteed Income Supplement and the Allowance.

Mr. Chair, I hope this overview has given you a more precise idea of the content in the Supplementary Estimates (C) for HRSDC.

Le nombre d'étudiants qui ont reçu des prêts étudiants a augmenté de 10 p. 100 en 2009-2010 par rapport à l'année précédente, et nous prévoyons qu'il y aura une augmentation supplémentaire de 7 p. 100 cette année.

[*Français*]

Certains des programmes d'incitation à l'épargne que notre ministère administre ont été plus populaires que nous ne l'avions cru. C'est la raison pour laquelle nous avons révisé à la hausse la prévision touchant ces programmes.

[*Traduction*]

Par exemple, nous avons augmenté de 67,4 millions de dollars la prévision relative aux Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité et augmenté de 32,8 millions de dollars la prévision relative aux Bons canadiens pour l'épargne-invalidité.

Le nombre de grandes institutions financières qui offrent le Régime enregistré d'épargne-invalidité a probablement contribué à ce que le taux de participation soit plus élevé que prévu, ce qui a eu pour résultat d'augmenter les paiements intégraux de subventions et de bons. Les institutions financières font la promotion du Régime enregistré d'épargne-invalidité, ce qui rend le public plus conscient de son existence, et les personnes accèdent plus facilement au programme, compte tenu du nombre élevé d'institutions financières qui l'offrent.

L'amélioration de la situation économique générale a entraîné une augmentation des cotisations des participants au Régime enregistré d'épargne-études. Par conséquent, le Budget supplémentaire des dépenses (C) présente une augmentation de 60 millions de dollars de la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

Certains postes législatifs ont été réduits. Ainsi, il y a eu des rajustements à la baisse prévus de 356 millions de dollars liés au programme de la Sécurité de la vieillesse, de 211 millions de dollars liés au Supplément de revenu garanti et de 36 millions de dollars liés aux prestations de l'allocation.

Les prestations de la Sécurité de la vieillesse sont entièrement indexées tous les trimestres selon les augmentations du coût de la vie. La législation garantit que les prestations de la Sécurité de la vieillesse ne diminueront jamais, même si le coût de la vie est à la baisse.

On estime qu'en 2010-2011, le gouvernement paiera plus de 36 milliards de dollars en prestations de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et de l'allocation aux aînés qui y ont droit. Ces rajustements s'expliquent par les modifications au taux mensuel moyen de prestations prévues ainsi qu'à un changement du nombre de bénéficiaires dans toutes les composantes du programme, à savoir la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'allocation.

Monsieur le président, j'espère que ce survol vous a donné une meilleure idée du contenu du Budget supplémentaire des dépenses (C) pour RHDCC.

[Translation]

I hope this overview has given you a more precise idea of the content of the Supplementary Estimates (C) for our department.

[English]

My colleagues and I would now be happy to answer your questions.

Senator Eggleton: Thank you for your overview. Let me start with the Canada Student Loans issue about writeoffs. As you point out, it is only about 1 per cent. That sounds very small, and it does not sound like we should be concerned about it. However, I would like to know what the percentage would be if you took it on the low-income borrowers, people at the lowest end of income levels. What are some of the major reasons for these writeoffs? I understand that the average is quite small, \$2,400. What is happening here? What is the explanation?

Kathryn McDade, Assistant Deputy Minister, Learning Branch, Human Resources and Skills Development Canada: I cannot provide you with figures on writeoff by income. However, going back to your comment that the writeoff that HRSDC is requesting represents only 1 per cent of the portfolio, that is probably not a useful number for understanding the level of bad debt in the program, which I suspect is your real interest.

As Mr. Tsang said in his introductory remarks, the vast majority of the loans that the Government of Canada disburses are in fact repaid and recovered in full. The amounts that are not amount to about 13 per cent; 87 per cent are recovered in full, and 13 per cent over the lifetime of the loan are not recovered. How that breaks down is that just over 11 per cent is written off. I will go back to that in a second. A much smaller number, about 1.6 per cent of all loans, are forgiven on the basis that the borrower is unable to pay and has been on a repayment assistance program for an extended period of time. A very small percentage, 0.1 per cent, are forgiven based on the death or permanent disability of the borrower.

Going back to the some 11 per cent bad debt expense, you asked about the reasons for the writeoff. As Mr. Tsang said in his opening remarks, the vast majority of that amount is written off because the statute of limitations has expired. The government no longer has the legal authority to pursue the borrower six years after the borrower last acknowledged his or her loan.

Senator Eggleton: What does "last acknowledged" mean? Does that mean the borrower graduated?

[Français]

J'espère que ce survol vous a donné une meilleure idée du contenu du Budget supplémentaire des dépenses (C) pour notre ministère.

[Traduction]

Mes collègues et moi-même serions maintenant heureux de répondre à vos questions.

Le sénateur Eggleton : Merci de cet aperçu. J'aimerais commencer par aborder la question de la radiation des prêts d'études canadiens. Comme vous l'avez signalé, cela ne vise que 1 p. 100 des prêts. Ce taux semble infime, de sorte qu'on a l'impression qu'on ne devrait pas s'en préoccuper. Toutefois, j'aimerais savoir quel serait le pourcentage si l'on tenait compte des emprunteurs à faible revenu, c'est-à-dire les personnes ayant les revenus les plus faibles. Quelles sont les principales raisons de ces radiations? Je crois savoir que le prêt moyen est relativement petit, soit 2 400 dollars. Mais que se passe-t-il ici? Avez-vous des explications?

Kathryn McDade, sous-ministre adjointe, Direction générale de l'apprentissage, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Je ne peux pas vous donner de chiffre sur les radiations en fonction des revenus. Toutefois, si je reviens à ce que vous avez dit, c'est-à-dire que la radiation à RHDC ne représente que 1 p. 100 de son portefeuille, il faut savoir que ce n'est peut-être pas un chiffre utile pour comprendre le niveau de mauvaises créances du programme, et je pense que c'est ce qui vous intéresse vraiment.

Comme M. Tsang l'a dit dans son exposé liminaire, la grande majorité des prêts octroyés par le gouvernement du Canada sont en fait remboursés au complet. Ceux qui ne le sont pas représentent environ 13 p. 100 des prêts; 87 p. 100 des prêts sont remboursés au complet et 13 p. 100 sur le cycle de vie du prêt ne sont pas remboursés. Ainsi, un peu plus de 11 p. 100 des prêts sont radiés. Je vais y revenir dans une seconde. Un taux beaucoup plus petit, soit environ 1,6 p. 100 de tous les prêts font l'objet d'une exonération parce que l'emprunteur n'est pas en mesure de rembourser et qu'il a participé au Programme d'aide au remboursement pendant une période prolongée. Un très petit pourcentage de prêts, soit 0,1 p. 100, sont exonérés en raison de la mort de l'emprunteur ou parce qu'il est atteint d'une invalidité permanente.

Revenons aux quelque 11 p. 100 de dépenses pour les créances irrécouvrables. Vous avez demandé les raisons de la radiation. Comme M. Tsang l'a dit dans ses remarques liminaires, la grande partie du montant est radiée parce que le délai de prescription a expiré. Le gouvernement n'a plus l'autorité légale de poursuivre l'emprunteur six ans après la dernière fois que l'emprunteur a reconnu son prêt.

Le sénateur Eggleton : Qu'entend-on par « reconnu »? L'emprunteur a terminé ses études?

Ms. McDade: The borrower made a voluntary payment and acknowledged in writing that he or she understood the loan was owing. Largely, these are people who cannot be traced, who have not made voluntary payments, who have not submitted to our collection agency, which is the Canada Revenue Agency, and who have not submitted to financial counselling, for instance, with respect to their outstanding debt. That is the reason for the vast majority of the writeoffs.

That other 1 per cent is made up of students who have entered bankruptcy or students who are in extreme financial hardship and have offered to pay a portion of the loan, and a decision has been made to write off the remainder.

Senator Eggleton: Would all of these writeoffs, or most of them, be relevant to financial hardship as opposed to people skipping out of the country and whatnot?

Ms. McDade: If you look statistically at the reasons behind default, which is ultimately the leading indicator for writeoff, it is predominantly related to income and employment. They are almost exclusively low-income earners who are unable to make the payments. There is a small proportion — I do not have the number — who could make payment, but we are not able to trace them as they may not be living in Canada and so on.

Senator Eggleton: In terms of the trend, tuition fees have been increasing substantially over the last number of years. With the recession, the difficulties in getting additional income to help pay for education has also added burdens. Is there a trend in the defaults?

Ms. McDade: Despite the factors that you enumerated, the trend is actually quite positive. When the government began direct lending to students, when the government moved away from partnership with the financial institutions to offer these loans in 2000, the default rate was extremely high. It had been over 20 per cent through much of the 1990s.

In the early 2000s, after the direct lending regime came into place, it was at one point higher than 35 per cent. The default rate, which we measure on a three-year basis, is now 14 per cent. That 14 per cent measure means that we are looking at the proportion of loans that are in default three years after the loan entered repayment. Out of all the loans that entered repayment in 2007-08, for instance, three years out, 14 per cent of those were in default.

We are monitoring the default rate closely for exactly the reasons you indicated. The Chief Actuary will release his new estimate of default in the summer. There is a prospect that it could have inched up despite the fact that we have been on a downward trend for many years.

Senator Eggleton: Thank you for that. Let me ask you about the statement you made, Mr. Tsang, with respect to Old Age Security and Guaranteed Income Supplement. You are saying

Mme McDade : L'emprunteur a effectué un paiement volontaire et reconnu par écrit que le prêt était en souffrance. Il s'agit surtout de gens qui ne peuvent pas être retracés, qui n'ont pas effectué de paiement volontaire, qui n'ont pas soumis quoi que ce soit auprès de notre agence de recouvrement, soit l'Agence du revenu du Canada, et qui n'ont pas demandé de counselling financier, par exemple, en ce qui a trait à leur dette active. Voilà la raison qui explique la majorité des radiations.

L'autre 1 p. 100 est composé d'étudiants qui ont fait faillite ou qui doivent faire face à des difficultés financières extrêmes et qui ont offert de payer une partie du prêt, et pour lesquels on a décidé de radier le solde.

Le sénateur Eggleton : La plupart de ces radiations, voire toutes, sont-elles attribuables à des difficultés financières plutôt qu'à des évasions?

Mme McDade : Si on examine les statistiques concernant les défauts de paiement, ce qui mène ultimement à la radiation, les raisons sont surtout reliées au revenu et à l'emploi. Il s'agit presque exclusivement de faibles salariés qui ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements. Il y a une petite proportion — je n'ai pas les chiffres — qui pourrait effectuer des paiements, mais dont nous avons perdu la trace puisqu'ils n'habitent peut-être pas au Canada, et ainsi de suite.

Le sénateur Eggleton : Pour ce qui est de la tendance, les frais de scolarité augmentent considérablement depuis de nombreuses années. Avec la récession, la difficulté à obtenir du revenu supplémentaire pour payer les études a également constitué un fardeau. Existe-t-il des tendances en matière de défaut de paiement?

Mme McDade : Malgré les facteurs que vous avez énumérés, la tendance est en fait assez positive. Lorsque le gouvernement a commencé à faire des prêts directs aux étudiants, lorsque le gouvernement s'est éloigné des partenariats avec les institutions financières pour offrir ces prêts en 2000, le taux de défaut de paiement était extrêmement élevé. Il avait été de plus de 20 p. 100 pendant une bonne partie des années 1990.

Au début des années 2000, quand le système de prêt direct a été instauré, il était d'un point supérieur à 35 p. 100. Le taux de défaut de paiement, lequel nous mesurons sur une période de trois ans, est maintenant de 14 p. 100. Ce taux de 14 p. 100 se rapporte aux prêts qui ne sont pas honorés trois ans après le début de la période de remboursement. De tous les prêts dont le remboursement a commencé en 2007-2008, par exemple, trois ans plus tard, 14 p. 100 de ces prêts n'étaient pas honorés.

Nous surveillons le taux de défaut de paiement exactement pour les raisons que vous avez indiquées. L'actuaire en chef va publier ses nouvelles estimations relatives au défaut de paiement à l'été. Il est possible qu'il ait légèrement augmenté malgré les tendances à la baisse des dernières années.

Le sénateur Eggleton : Je vous remercie de la réponse. Monsieur Tsang, j'aimerais vous poser des questions sur la déclaration que vous avez faite concernant la Sécurité de la

they have forecasted downward adjustments. We keep hearing about the aging population here, so one wonders how that is possible.

Jacques Paquette, Senior Assistant Deputy Minister, Income Security and Social Development Branch, Human Resources and Skills Development Canada: I can offer you three things. First, in the Main Estimates, we have the projections that are based on what the Chief Actuary is seeing with the best of his knowledge at that time. These are projections, so they are never perfect. In Supplementary Estimates (C), we see an adjustment to what we thought would be happening during the year.

When you look at these numbers, yes, there are some decreases because of all kinds of factors, but we are adjusting the projections. The numbers that mean something are when you look at the real numbers compared to a year ago. For example, if we look at Supplementary Estimates (C) last year and now, which is comparing the real numbers, we do see an increase in budget but also in beneficiaries. That is, there is an increase in people receiving OAS and GIS. In other words, the adjustments you see in Supplementary Estimates (C) —

Senator Eggleton: You overestimated what you needed?

Mr. Paquette: That is right. It is a review of the growth.

Senator Eggleton: Do you do that every year?

Mr. Paquette: As I said, the Chief Actuary has to take into account tonnes of factors. You can imagine that it is not a perfect science, but it is pretty close.

Senator Eggleton: Thank you.

Senator Gerstein: Thank you for being before us.

Senator Eggleton commented that he was not troubled by the fact that less than 1 per cent of loans are written off, as you are indicating here, but I am troubled by it because I am concerned that perhaps it is too low. I am hearing new numbers today that I had not heard before for what the actual bad debts are.

Could I refer you to page 6 of your remarks, Mr. Tsang, because I still do not have my hands around what student loans are all about. You indicate there that the forecast for loans to be disbursed this year is being increased from \$2 billion to \$2.3 billion. In the first paragraph on that page, you indicate that that will result in a net loan increase of \$311 million. Do I take it you anticipate that \$2.3 million will go out and \$2 billion will be paid off? Is that what that says?

vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Vous avez dit que des rajustements à la baisse sont prévus. On entend constamment parlé du vieillissement de la population ici, alors il a lieu de se demander comment cette situation est possible.

Jacques Paquette, sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Je peux vous offrir trois éléments de réponse. D'abord, dans le Budget principal des dépenses, nous avons des prévisions qui sont fondées sur les estimations de l'actuaire en chef, lesquelles sont établies au meilleur de ses connaissances à ce moment-là. Il s'agit de prévisions, alors elles ne sont jamais parfaites. Dans le Budget supplémentaire des dépenses (C), nous voyons un rajustement apporté à nos prévisions antérieures pour l'année.

Lorsqu'on regarde ces chiffres, on constate en effet qu'il y a certaines diminutions en raison de toutes sortes de facteurs, mais nous rajustons les estimations. Ce qui est pertinent, c'est de regarder les vrais chiffres et de les comparer à ceux d'il y a un an. Par exemple, prenons les Budgets supplémentaires des dépenses (C) de cette année et de l'an dernier. Comparons les vrais chiffres. Nous constatons une hausse du budget, mais aussi du nombre de bénéficiaires. Il y a donc une augmentation du nombre de gens qui reçoivent des prestations de SV et le SRG. En d'autres mots, les rajustements que vous voyez dans le Budget supplémentaire des dépenses (C)...

Le sénateur Eggleton : Vous avez surestimé ce dont vous aviez besoin?

M. Paquette : C'est exact. C'est une révision de la croissance.

Le sénateur Eggleton : Faites-vous cette révision chaque année?

M. Paquette : Comme je l'ai dit, l'actuaire en chef a tenu compte de tonnes de facteurs. Vous savez sans doute que ce n'est pas une science parfaite, bien que ce le soit presque.

Le sénateur Eggleton : Merci.

Le sénateur Gerstein : Merci de témoigner devant nous.

Le sénateur Eggleton a affirmé ne pas être troublé par le fait que moins de 1 p. 100 des prêts ne sont pas remboursés, comme vous l'avez indiqué. Par contre, cela me trouble parce que je crains que ce taux soit trop faible. Aujourd'hui, j'ai vu des chiffres que je n'avais jamais vus avant et qui sont en lien avec les véritables mauvaises créances.

J'aimerais revenir à la page 7 de vos remarques, monsieur Tsang, parce que je n'ai toujours pas réussi à comprendre ce que sont en fait les prêts étudiants. Vous dites que vous avez prévu que les prêts octroyés cette année passeront de 2 milliards à 2,3 milliards de dollars. Dans le premier paragraphe de cette page, vous indiquez qu'en conséquence, on notera une augmentation nette des prêts totalisant 311 millions de dollars. Est-ce que vous prévoyez que 2,3 millions de dollars seront octroyés et que 2 milliards de dollars seront remboursés? Ai-je bien compris?

What is the present size of the student loan portfolio? Where do you get the money to finance the portfolio, and what determines it?

Ms. McDade: I will see how far I can get, and then my colleague may help me.

On the question of loans going out, loans coming in and the net disbursement, you are correct that we intend to disburse to students about \$2.3 billion in the current year. We expect to have students repay us about \$1.2 billion, for a net disbursement of just over \$1 billion, \$1.1 billion if we are rounding.

Senator Gerstein: What is the number where it says \$311 million?

Ms. McDade: The \$311 million follows on the comments Mr. Paquette made. That is the error in our original estimate. We originally in the Main Estimates forecast that we would be disbursing only \$2 billion to students. In fact, we will disburse more than that, and we will take in marginally less than we had anticipated. We were off by about \$311 million in our estimates.

Senator Gerstein: Would you take me to the next one? What is the size of the portfolio as it exists today, on March 1?

Ms. McDade: I cannot give you March 1; I will give you December 31. The size of the direct loan portfolio, the portfolio for which the government has been responsible since the year 2000, is about \$13.5 billion; \$13.4 billion is the exact number.

Senator Gerstein: Where do you get the money to fund your receivables?

Mr. Tsang: As I indicated in my opening remarks, this is a statutory program, so the authority has been approved by Parliament. Therefore, the fiscal framework is the source of funds for our disbursements.

Senator Gerstein: In the second-last paragraph on page 6 you indicate that you are anticipating an increase this year of 7 per cent versus 10 per cent last year. What might have brought that percentage down? Is it because of fewer applications? Have you changed your criteria? Are you making it more difficult for students to get loans? What is causing that change?

Ms. McDade: The previous annual increase was 10 per cent, so the increase from 2008-09 to 2009-10 in disbursements under the loan program was 10 per cent. We believed that that was driven in part by the recession, with more students staying in school and more students choosing to go to school rather than entering the labour market.

Quelle est la taille du portefeuille de prêts étudiants actuel? Où obtenez-vous l'argent nécessaire pour financer ce portefeuille, et quel est le facteur déterminant?

Mme McDade : Je vais répondre du mieux que je peux, et je laisserai mon collègue m'aider par la suite.

En ce qui concerne les prêts qui sont accordés, les remboursements et les débours nets, vous avez raison lorsque vous affirmez que nous avons l'intention de verser aux étudiants environ 2,3 milliards de dollars cette année. Nous nous attendons à ce que les étudiants nous remboursent environ 1,2 milliard de dollars, pour un débours net d'un peu plus de 1 milliard de dollars, soit 1,1 milliard de dollars environ.

Le sénateur Gerstein : La somme de 311 millions de dollars s'applique à quoi exactement?

Mme McDade : Cette somme de 311 millions de dollars est en lien avec les propos de M. Paquette. C'est l'erreur que nous avons faite dans nos estimations initiales. Dans le Budget principal des dépenses, nous avons prévu verser seulement 2 milliards aux étudiants. En fait, nous débourserez davantage, et nous recevrons légèrement moins que ce que nous avons prévu. Nous nous étions trompés de 311 millions de dollars environ dans nos prévisions.

Le sénateur Gerstein : Pourriez-vous me parler du prochain point? Quelle est la taille du portefeuille dans sa forme actuelle, au 1^{er} mars?

Mme McDade : Je n'ai pas les chiffres pour le 1^{er} mars, mais j'ai ceux du 31 décembre. La taille du portefeuille de prêts directs, le portefeuille duquel le gouvernement est responsable depuis l'an 2000, est d'environ 13,5 milliards de dollars; 13,4 milliards de dollars est le montant exact.

Le sénateur Gerstein : Où obtenez-vous l'argent pour financer vos comptes débiteurs?

M. Tsang : Comme je l'ai dit dans mon exposé liminaire, il s'agit d'un programme législatif, alors l'autorisation a été approuvée par le Parlement. Par conséquent, c'est le cadre financier qui est la source des fonds utilisés pour nos débours.

Le sénateur Gerstein : Dans l'avant-dernier paragraphe à la page 8, vous dites que vous vous attendez à une augmentation cette année de 7 p. 100 comparativement à 10 p. 100 l'an dernier. À quoi cette baisse de pourcentage est-elle attribuable? Est-ce attribuable à la baisse du nombre de demandes? Avez-vous changé vos critères? Faites-vous en sorte qu'il soit plus difficile pour les étudiants d'obtenir des prêts? Qu'est-ce qui a donné lieu à ce changement?

Mme McDade : L'augmentation annuelle précédente était de 10 p. 100, alors l'augmentation de 2007-2008 à 2008-2009 des sorties de fonds en vertu du programme de prêts était de 10 p. 100. Nous croyons que ce phénomène était en partie attribuable à la récession, car davantage d'étudiants sont restés aux études et ont choisi d'aller aux études plutôt que de pénétrer le marché du travail.

Given an increase of that magnitude, in the current year, from 2009-10 to 2010-11, we thought that we might not see any increase in disbursement or maybe a 1 per cent or 2 per cent increase. We are surprised by another significant increase in disbursements, an increase of 7 per cent year over year. That is why our estimate was off.

Essentially, we thought that all the students who were going to go into post-secondary education were in and that we would not see another significant bump up.

Our disbursements are driven not just by the straight numbers. They are driven by costs and the amount of resources that students have of their own to put toward their education. All those factors are in play. Post-secondary education costs are rising at a rate higher than inflation. In a post-recessionary environment, students are struggling to bring their own sources of income to the table, whether from their own employment or parents' income in the case of students who are dependent. Those are the drivers behind the increase. We will wait to see the most recent forecast from our Chief Actuary, but on a go-forward basis we do expect our disbursements to level off.

Senator Gerstein: Do your criteria change from year to year?

Ms. McDade: The government does periodically make adjustments in the program. In recent years, the program has become more generous, not less generous. In the 2008 Budget, the government announced an enhanced and consolidated grant program — non-repayable assistance largely for low- and middle-income students. That program was implemented in the fall of 2009, the 2009-10 school year. It is early to draw any conclusions about what we are seeing, but the availability of that assistance may be attracting students into post-secondary education as well who might not have attended otherwise.

The Chair: As a follow-up to Senator Gerstein's question, the way this is presented to us, you are writing off \$150 million, and you are doing that through supplementary estimates, whereas the increase in the amount of money that you are putting out in student loans is done statutorily, and you can net out any payments in — the \$1.2 billion you are anticipating in — but you cannot net out the writeoff. Is that correct, that the writeoff must be done through estimates? Am I reading this correctly?

Mr. Tsang: You are absolutely reading that correctly. In addition to that, authorities required for us to do that are different. We need parliamentary approval to write off that \$149 million worth of bad debt, whereas the \$311 million for incremental disbursements is statutory. This is presented for information of Parliament.

Compte tenu de l'ampleur de cette augmentation, pour l'année en cours, de 2009-2010 à 2010-2011, nous ne pensions pas connaître d'augmentation des sorties de fonds, voire peut-être une baisse de 1 ou 2 p. 100. Nous sommes surpris par cette nouvelle hausse considérable des sorties de fonds, une augmentation de 7 p. 100 d'une année à l'autre. C'est pourquoi nos estimations étaient erronées.

Essentiellement, nous pensons que tous les étudiants qui allaient entreprendre des études postsecondaires l'avaient fait et que nous ne constaterions pas une autre augmentation considérable.

Nos sorties de fonds ne sont pas seulement motivées par les chiffres. Elles dépendent aussi des coûts et des ressources à la disposition des étudiants aux fins de leurs études. Tous ces facteurs jouent un rôle. Les coûts des études postsecondaires augmentent plus rapidement que l'inflation. Dans un environnement post-récession, les étudiants ont de la difficulté à avoir leurs propres sources de revenu, qu'il s'agisse de leur propre emploi ou des revenus des parents dans le cas d'étudiants qui sont toujours à charge. Voilà ce qui explique l'augmentation. Nous allons attendre de voir les prévisions les plus récentes de notre actuaire en chef, mais pour la suite, nous nous attendons à ce que nos sorties de fonds se stabilisent.

Le sénateur Gerstein : Vos critères changent-ils d'une année à l'autre?

Mme McDade : Le gouvernement ajuste périodiquement le programme. Ces dernières années, le programme est devenu plus généreux, et non pas le contraire. Dans le budget de 2008, le gouvernement a annoncé une amélioration du programme de subvention et la consolidation de celui-ci — aide non remboursable en grande partie pour les étudiants à revenu faible et moyen. Le programme a été mis en œuvre à l'automne 2009, soit l'année scolaire 2009-2010. Il est tôt pour tirer des conclusions sur ce qui est constaté, mais cette offre d'aide pourrait attirer des étudiants aux études postsecondaires qui n'auraient pas entrepris les démarches autrement.

Le président : Pour faire suite à la question du sénateur Gerstein, si je comprends bien ce qui nous a été présenté, vous radiez 150 millions de dollars, et ce, au moyen du Budget supplémentaire des dépenses, tandis que l'augmentation du montant que vous versez en prêts étudiants est prévue par la loi, et vous pouvez déduire n'importe quel montant — le 1,2 milliard de dollars auquel vous vous attendez —, mais vous ne pouvez pas déduire la radiation. Ai-je bien compris que la radiation s'effectue au moyen du budget? Ai-je bien compris?

M. Tsang : Vous avez absolument bien compris. En plus, les autorités qui nous demandent de procéder ainsi sont différentes. Nous devons obtenir une approbation du Parlement pour radier ces 149 millions de dollars de créances irrécouvrables, tandis que les 311 millions de dollars de décaissements additionnels sont prévus par la loi. Les données sont présentées à titre d'information au Parlement.

The Chair: I understand. The statute allows you to adjust for students repaying, but it does not allow you to adjust for writeoffs.

Mr. Tsang: You understand that perfectly.

The Chair: Interesting.

Senator Callbeck: I want to go back to the question that Senator Gerstein asked. The direct loan, the liability of the government, you said in December was \$13.45 billion, and in the legislation, the ceiling is \$15 billion.

Last September, I believe I read somewhere that the liability was expected to reach that \$15 billion and there were 50,000 students who might not get any money under this program.

The government changed the regulation as to what it included in the liability. When the question was answered this morning, it was said that for the size of the direct loan, the government was responsible for 100 per cent. There were loans that the bank was involved with and the government as well, and they were taken out of this. Am I right on that? Can you describe how much exactly was taken out and why?

Ms. McDade: Your understanding is accurate. I will try to explain a little bit of the history of the different loan regimes because it is germane to your question.

The \$13.45 billion figure that I quoted, the current portfolio as of December 31 of direct loans, is loans for students who are in study, students who are in repayment and students who have defaulted on their loans. That is our entire portfolio, or was in December.

You are right that there are other loan portfolios outstanding. From the time this program was introduced in 1964, all the way to 1995, we had a guaranteed loan regime. The financial institutions administered loans, but the government covered 100 per cent of the risk associated with default.

For the short period from 1995 to 2000, we had a risk-shared regime. Essentially, financial institutions were still administering the loans on our behalf, but the government had renegotiated the risk premium that we would pay to the institutions and had renegotiated the terms for us to take back loans in default.

This summer, as you indicated, there is a \$15-billion limit in legislation on the total portfolio, the loans that are in study and in repayment.

The government looked at the current portfolio, which at that time included both direct loans and risk-shared loans. Just under \$2 billion in risk-shared loans was being counted toward that aggregate portfolio. Those were loans that were owed to banks. The government did not have the same level of liability for those loans. Therefore, the regulation of August of last year that you

Le président : Je comprends. La loi vous permet d'apporter des rajustements pour le remboursement des étudiants, mais pas d'en apporter aux fins des radiations.

M. Tsang : Vous avez parfaitement compris.

Le président : Intéressant.

Le sénateur Callbeck : J'aimerais revenir à la question posée par le sénateur Gerstein. Vous avez dit que le prêt direct, la responsabilité du gouvernement, était en décembre de 13,45 milliards de dollars, et dans la loi, le plafond est de 15 milliards de dollars.

En septembre dernier, je pense avoir vu quelque part que la somme allait atteindre les 15 milliards de dollars et que 50 000 étudiants pourraient ne pas recevoir d'argent dans le cadre de ce programme.

Le gouvernement a changé les règlements relativement à ce qui est inclus dans cette somme. En réponse à la question ce matin, il a été dit que pour la taille du prêt direct, le gouvernement était responsable de 100 p. 100. Il y avait des prêts auxquels participaient la banque et le gouvernement, et ils provenaient de ce montant. Ai-je raison? Pouvez-vous expliquer les montants exacts retirés et pourquoi?

Mme McDade : Vous avez bien compris. Je vais tenter d'expliquer un peu l'évolution des différents régimes de prêts car elle est pertinente à votre question.

Le montant de 13,45 milliards de dollars que j'ai cité, soit le portefeuille actuel en date du 31 décembre des prêts directs, sont les prêts pour les étudiants en cours d'études, les étudiants en cours de remboursement et les étudiants qui n'ont pas remboursé leurs prêts. Il s'agit de notre portefeuille entier, ou du moins en décembre.

Vous avez raison de dire qu'il y a d'autres portefeuilles de prêts en souffrance. Depuis le début de ce programme en 1964 jusqu'en 1995, nous avons un régime de prêts garantis. Les institutions financières administraient les prêts, mais le gouvernement couvrait 100 p. 100 du risque associé à leur non-remboursement.

Pendant la courte période de 1995 à 2000, nous avons un régime à risque partagé. Essentially, les institutions financières administraient toujours les prêts en notre nom, mais le gouvernement avait renégocié la prime de risque que nous devons verser aux institutions et renégocié les modalités entourant les prêts en souffrance.

Cet été, comme vous l'avez indiqué, il y a une limite de 15 milliards de dollars dans la loi pour le portefeuille total, les prêts pour les études en cours et pour les remboursements.

Le gouvernement a examiné le portefeuille actuel, qui était alors composé à la fois de prêts directs et de prêts à risque partagé. Un peu moins de 2 milliards de dollars de prêts à risque partagé faisaient partie de ce portefeuille global. Il s'agissait des prêts dus aux banques. Le gouvernement n'avait pas le même niveau de responsabilité pour ces prêts. Par conséquent, la réglementation

referred to removed those risk-shared loans that were in place from 1995 to 2000 from the calculation of the portfolio. That is why the portfolio is not at \$15 billion. It is at \$13.45 billion.

Senator Callbeck: There was \$2 billion taken out. By December, you say \$13.45 billion. Where it will be at the end of March?

Ms. McDade: I cannot give you a precise estimate for the end of the year. I can tell you that, based on the estimates of the Chief Actuary, we will not reach the \$15-billion limit until 2014-15. The portfolio goes up and down. It peaks during major disbursement, September and January, and it declines as students consolidate their loans later in the fall and major payments come in.

Last year, the actuary said that as best he could forecast we will reach \$15 billion in 2014-15. We are anxious to see updated forecasts and are monitoring closely the level of the portfolio.

Senator Callbeck: If the government had not changed the regulations, we would have met that \$15 billion.

Ms. McDade: If the \$2 billion had not been removed from the portfolio, yes. At the present time, we would be exceeding the portfolio limit of \$15 billion.

Senator Callbeck: Who does the yearly report on the student loan program?

Ms. McDade: There are two annual reports on the loan program. The minister tables an annual report in Parliament. She also tables the annual report of the Chief Actuary. The Chief Actuary, under the Office of the Superintendent of Financial Institutions, also makes an annual report that is tabled in Parliament.

Senator Callbeck: The 2008 report was not tabled until June 14, 2010. Why did it take so long?

Ms. McDade: You are correct on the dates. There are significant delays in retrieving data for a school year. The process by which we assess the needs of students is administered for us by provincial and territorial governments. It is only six months after the year, for example the 2009-10 year, has concluded that our partners are required to prepare the data. The rest of the time is spent in analyzing the data and preparing the report. The minister is required to table it in Parliament within a short period of having received it. I think it is 15 business days.

Senator Callbeck: You are saying that June 2010 is about par for the course. Is that not longer than other reports?

Ms. McDade: I did not mean to imply that we are not making every effort to report more promptly. I agree that was a long delay for that report, and we are making every effort to shorten

du mois d'août de l'année dernière à laquelle vous avez fait référence retirait ces prêts à risque partagé qui étaient en place de 1995 à 2000 du calcul du portefeuille. C'est pour cette raison que le portefeuille ne s'élève pas à 15 milliards de dollars. Il s'élève à 13,45 milliards de dollars.

Le sénateur Callbeck : Deux milliards de dollars ont été retirés. En décembre, vous dites que le montant était de 13,45 milliards de dollars. Quel en sera le montant à la fin du mois de mars?

Mme McDade : Je ne peux pas vous donner une estimation précise pour la fin de l'année. Je peux vous dire que, selon les estimations de l'actuaire en chef, nous n'atteindrons pas la limite des 15 milliards de dollars jusqu'en 2014-2015. Le portefeuille a des hauts et des bas. Il atteint des sommets lors des périodes de versements majeurs, en septembre et en janvier, puis chute lorsque les étudiants consolident leurs prêts plus tard à l'automne et que des paiements majeurs sont effectués.

L'année dernière, l'actuaire a dit que selon sa meilleure prévision, nous atteindrons 15 milliards de dollars en 2014-2015. Nous sommes impatients de voir des prévisions plus récentes et nous surveillons de près le montant du portefeuille.

Le sénateur Callbeck : Si le gouvernement n'avait pas changé les règlements, nous aurions atteint ces 15 milliards de dollars.

Mme McDade : Si les 2 milliards de dollars n'avaient pas été retirés du portefeuille, c'est exact. À l'heure actuelle, nous aurions dépassé la limite de 15 milliards de dollars du portefeuille.

Le sénateur Callbeck : Qui fait le rapport annuel sur le programme de prêts étudiants?

Mme McDade : Il y a deux rapports annuels sur le programme de prêts. La ministre dépose un rapport annuel au Parlement. Elle dépose également le rapport annuel à l'actuaire en chef. L'actuaire en chef, sous l'égide du Bureau du surintendant des institutions financières, produit également un rapport annuel qui est déposé au Parlement.

Le sénateur Callbeck : Le rapport de 2008 n'a pas été déposé avant le 14 juin 2010. Pourquoi cela a-t-il pris autant de temps?

Mme McDade : Les dates que vous avez citées sont exactes. Il y a des retards considérables pour ce qui est de récupérer les données pour une année scolaire. Le processus d'évaluation des besoins des étudiants est administré pour nous par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Nos partenaires sont tenus de préparer les données seulement six mois après la fin de l'année, par exemple l'année 2009-2010. Le reste du temps est accordé à l'analyse des données et à la préparation du rapport. La ministre doit le déposer au Parlement peu de temps après l'avoir reçu. Je pense que le délai est de 15 jours ouvrables.

Le sénateur Callbeck : Vous dites qu'un dépôt du rapport en juin 2010 n'a rien d'inattendu. Cela ne prend-il pas plus de temps que pour les autres rapports?

Mme McDade : Je ne voulais pas laisser entendre que nous ne faisons pas tous les efforts possibles. Je suis d'accord pour dire qu'il s'agissait d'une longue attente pour ce rapport, et nous

the time for presentation to Parliament. However, there are some parameters that we will not be able to change around the data that we receive from our partners.

Senator Callbeck: When can we expect the 2009 report?

Ms. McDade: The 2009 report should be tabled shortly. It is in the process of being completed. I cannot give you a precise date.

Senator Marshall: You must have standard procedures for student loans that have to be followed when somebody falls into arrears. Have the auditors made any comments with regard to whether your procedures for collections are robust enough or whether you are following those procedures?

Ms. McDade: We rely on the Chief Actuary to benchmark us against the best practices in the industry for debt collection, and given that the Canada Revenue Agency shares a responsibility with us for debt collection, they also look to the view of the Chief Actuary.

We have seen a dramatic reduction in both the default rate and related to that the rate at which loans are written off. Currently, we are thought to be in good shape in terms of the collection processes that we pursue. The best approach to collection is not to have a loan go into default in the first place. The government introduced a new Repayment Assistance Plan in Budget 2008 that was implemented in the fall of 2009. We are only on our second year of administering that program. However, that program is intended to make it easier for students who are struggling with repayment to keep their loan in good standing, not go into default and not be sent for collection.

Senator Marshall: I have a question on the Canada Disability Savings Grant and the Canada Disability Savings Bond. With regards to the incremental funding under Supplementary Estimates (C), the Canada Disability Savings Grant was budgeted to be \$10 million; however, the incremental funding is \$67 million. The Canada Disability Savings Bond was budgeted to be \$5.7 million; however, the incremental funding is \$32.8. It seems like the estimates were way off. Is that something to do with the actuary? Could you explain why the initial budget was so low?

Mr. Paquette: That is a good question. We did not expect the program to be so popular so quickly. Our projections when the program was launched took into account that there would be an increase over several years. We were the first ones to be surprised by how much take-up we had for both the bonds and the grants. In fact, some of our three-year objectives were met in one year.

déployons tous les efforts nécessaires pour raccourcir la période d'attente avant le dépôt au Parlement. Toutefois, certains des paramètres liés aux données que nous recevons de nos partenaires ne pourront pas être changés.

Le sénateur Callbeck : Quand pouvons-nous nous attendre à recevoir le rapport de 2009?

Mme McDade : Le rapport de 2009 devrait être déposé prochainement. Il est en voie d'être achevé. Je ne peux pas vous donner de date exacte.

Le sénateur Marshall : Vous avez sûrement des procédures standard pour les prêts d'étudiants qui doivent être respectées lorsque quelqu'un accuse un retard de paiement. Les vérificateurs ont-ils dit si oui ou non vos procédures pour le recouvrement sont assez robustes ou si vous respectez ces procédures?

Mme McDade : L'actuaire en chef veille à ce que nous suivions un cadre de référence pour les pratiques exemplaires dans l'industrie du recouvrement des dettes, et étant donné que l'Agence du revenu du Canada partage notre responsabilité en matière de recouvrement des dettes, elle se fie également à l'avis de l'actuaire en chef.

Nous avons observé une baisse remarquable à la fois dans les taux de défaut de paiement et les taux de radiation des dettes. À l'heure actuelle, nous sommes en bonne position en matière de processus de recouvrement. La meilleure méthode de recouvrement consiste à éviter au départ qu'un prêt ne soit pas remboursé. Le gouvernement a présenté un Programme d'aide au remboursement dans le budget de 2008 qui a été mis en œuvre à l'automne 2009. Nous en sommes seulement à notre deuxième année d'administration de ce programme. Toutefois, le programme vise à aider les étudiants qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt ou à maintenir un prêt en règle, qui veulent éviter de manquer à leur engagement et de se faire harceler par des agents de recouvrement.

Le sénateur Marshall : J'ai une question à propos de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et du Bon canadien pour l'épargne-invalidité. En ce qui concerne le financement graduel en vertu du Budget supplémentaire des dépenses (C), la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité était évaluée à 10 millions de dollars; toutefois, les fonds supplémentaires sont de 67 millions de dollars. Le budget du Bon canadien pour l'épargne-invalidité était évalué à 5,7 millions de dollars; toutefois, les fonds supplémentaires sont de 32,8 millions de dollars. Il semble que les estimations étaient loin du compte. Est-ce que cela a quelque chose à voir avec l'actuaire? Pouvez-vous expliquer pourquoi le budget initial était si bas?

M. Paquette : C'est une bonne question. Nous ne nous attendions pas à ce que le programme soit si populaire si rapidement. Lorsque le programme a été lancé, nos prévisions tenaient compte d'une augmentation éventuelle sur plusieurs années. Nous étions les premiers surpris par la participation à la fois dans le cas des bons que dans le cas des subventions. En fait, certains de nos objectifs sur trois ans ont été atteints en un an.

We are happy about this because that was the purpose. I am the last one to complain because our program is successful. However, there are some implications for the costs.

Senator Marshall: I was surprised, but you were surprised too.

The Chair: There are a lot of pleased people out there.

Senator Murray: Mr. Tsang, you say at page 3 of your statement that Supplementary Estimates (C) are the third and final supplementary estimates in the current fiscal year. I find that the short-term memory is the first to go, and I cannot recall whether you were here under Supplementary Estimates (A) and (B), and if so, for how much money.

Mr. Tsang: Those are for the record; however, we will be happy to look back at Supplementary Estimates (A) and (B) and get back to you.

The Chair: That will be fine. Please circulate the information to all senators.

Senator Murray: Did you make use of Treasury Board Vote 5 during the course of the fiscal year?

Mr. Tsang: We did not.

Senator Murray: Mr. Green, I do not want to neglect you. Some of us recall Mr. Green from previous lives.

I see that you are the director general for Workplace Partnerships. What programs come under your purview in that capacity? Are you here in respect of any particular item in these supplementary estimates?

Martin Green, Director General, Workplace Partnerships, Human Resources and Skills Development Canada: Under my purview are trades and apprenticeship. Therefore, I am here in respect to the Apprenticeship Incentive Grant and the Apprenticeship Completion Grant. I also have the Sector Council Program, which is not part of Supplementary Estimates (C).

Senator Ringuette: Yesterday, an amazing report was made public by a board of trustees; the headline was “Seniors declaring bankruptcy at ‘alarming rate.’”

Of all the individual bankruptcies declared, seniors represented 12.5 per cent of that in 2008. However, it increased by 4 per cent in 2010; 16 per cent of individual bankruptcies in Canada are from seniors. That is my entry comment.

I have a 94-year-old mother who is very active. Every summer I go with her to visit all her friends in the different seniors' complexes. For the last two summers, I have been bombarded by this question: Why are they getting less from their Guaranteed Income Supplement?

Nous en sommes heureux parce que c'était notre objectif. Je serai le dernier à me plaindre du succès du programme, mais cela a une incidence sur les coûts.

Le sénateur Marshall : Cela m'a étonnée, mais vous aussi.

Le président : Il y a beaucoup de gens satisfaits.

Le sénateur Murray : Monsieur Tsang, vous dites à la page 3 de votre mémoire que le Budget supplémentaire des dépenses (C) est le troisième et dernier budget supplémentaire du présent exercice. Je sais que la mémoire à court terme est la première à faire défaut, et je ne me souviens pas si vous êtes venu nous présenter les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) et, si oui, quel était le montant de ces budgets.

M. Tsang : Ils existent pour mémoire et nous pouvons certainement vous transmettre par écrit la réponse à cette question.

Le président : Très bien. Veuillez l'envoyer à tous les sénateurs.

Le sénateur Murray : Avez-vous eu recours au crédit 5 du Conseil du Trésor pendant l'exercice financier?

M. Tsang : Non.

Le sénateur Murray : Monsieur Green, je ne voudrais pas que vous vous sentiez négligé. Certains d'entre nous se rappellent bien de vous car ils vous ont connu dans leurs vies antérieures.

Je constate que vous êtes directeur général des Partenariats en milieu de travail. Quels sont les programmes qui relèvent de vous? Y a-t-il des postes budgétaires particuliers qui relèvent de vous?

Martin Green, directeur général, Partenariats en milieu de travail, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Je suis chargé des métiers et de l'apprentissage. Je suis donc ici à titre de responsable de la Subvention à l'achèvement de la formation et de la Subvention incitative aux apprentis. Je m'occupe aussi du programme des conseils sectoriels, qui ne fait toutefois pas partie du Budget supplémentaire des dépenses (C).

Le sénateur Ringuette : Hier, une association de syndicats de faillite a rendu public un rapport faisant état d'un taux alarmant de faillites chez les aînés.

En 2008, 12,5 p. 100 des particuliers ayant déclaré faillite étaient des personnes âgées. En 2010, ce pourcentage avait augmenté de 4 p. 100 : les aînés représentaient 16 p. 100 des personnes ayant fait faillite. Voilà mon préambule.

Ma mère, qui a 94 ans, est très active. Chaque été, je l'accompagne dans différentes résidences pour personnes âgées où elle rend visite à ses amis. Les deux derniers étés, on n'a pas cessé de me répéter la même question : pourquoi le Supplément de revenu garanti baisse-t-il?

I realize that the Old Age Security is indexed and cannot decrease even if the cost of living decreases, which we have not seen for quite a while. However, how come every time the Old Age Security is indexed, the Guaranteed Income Supplement for seniors is reduced?

From what I have seen for the last two summers — and this all happens on the first cheques that they get on the first of July — if they have an indexed Old Age Security of an additional \$2 per month, \$3 less comes in from the Guaranteed Income Supplement. Therefore, their net income has been reduced at a time when their cost of living is getting higher.

Explain that to me, because I would also like to say that I called the department twice and got two different answers.

Mr. Paquette: Maybe I will give you a third answer now.

OAS and GIS are indexed on a quarterly basis. As Mr. Tsang said, this is only one way, so if the Consumer Price Index goes down, it does not affect it. In 2008, that was the case when there was a big peak before the indexation; after that it went down, but we did not decrease the OAS and GIS.

I would say two things because I think different factors explain the situation you are describing, which is probably not exactly what you conclude. First, the OAS is indexed, so you get your cheque and so on.

To be eligible for the GIS, the income supplement, you need to be 65, and this is an income-tested benefit. Income-tested means that any income other than OAS that you receive — for example CPP, a withdrawal from an RSP, or a RIF, dividend, interest, whatever — is taken into account. This is the only thing that would imply a fluctuation in your GIS benefit.

I should add regarding GIS that when we say income tested, it is also based on family revenue. If you are a couple or if you are unattached, that would be your revenue. That is the only thing that would affect the benefit.

If your GIS benefits are decreasing, it has to be related to an increase of some income other than OAS, because that is not taken into account when calculating the benefits for a GIS beneficiary.

Senator Ringette: Then I guess you need to review your information technology adjustment. For 99 per cent of the seniors I have been talking to in the last two years, CPP is indexed on a yearly basis. Their net income, including the Guaranteed Income Supplement, from these three programs has been reduced. It has. Do I need to bring to this committee some income statements from these senior citizens so that you will know there is something wrong?

Je sais que les prestations de Sécurité de la vieillesse sont indexées et ne peuvent pas baisser même si le coût de la vie diminue, ce qui n'a pas été le cas depuis longtemps. Comment se fait-il que chaque fois que la Sécurité de la vieillesse est indexée, le Supplément de revenu garanti est réduit?

D'après ce que j'ai pu voir les deux derniers étés — on le voit sur les chèques qu'on reçoit le 1^{er} juillet —, si la Prestation de sécurité de la vieillesse augmente de 2 \$ par mois, le Supplément de revenu garanti diminue de 3 \$. Par conséquent, le coût de la vie augmente, mais le revenu net des aînés diminue.

J'aimerais que vous m'expliquiez cela. J'ai appelé au ministère deux fois et j'ai obtenu deux réponses différentes.

M. Paquette : Je vous donnerai peut-être une réponse différente des deux premières.

La SV et le SRG sont indexés chaque trimestre. Comme l'a indiqué M. Tsang, on ne peut que les majorer; si l'indice des prix à la consommation baisse, il n'influera pas sur ces prestations. En 2008, il y a eu une hausse importante avant l'indexation, puis l'IPC a reculé, sans que nous diminuions pour autant la SV ou le SRG.

Il y a différents facteurs qui expliquent la situation que vous avez décrite, qui ne correspond probablement pas exactement à la conclusion que vous avez tirée. Premièrement, la SV est indexée, comme vous pouvez le constater quand vous recevez votre chèque.

Vous n'avez droit qu'au Supplément de revenu garanti qu'à partir de 65 ans et le montant de la prestation est calculé en fonction du revenu. Cela signifie que toutes les autres prestations que vous recevez — les prestations du RPC, par exemple, un retrait d'un régime enregistré d'épargne ou d'un fonds enregistré de revenu de retraite, les dividendes, les intérêts, et cetera — sont prises en compte. Ces revenus pourraient faire fluctuer le montant de votre SRG.

De plus, le montant du SRG est calculé en fonction du revenu familial. Si vous vivez en couple, nous calculerons cette prestation en fonction du revenu du couple. C'est le seul facteur qui peut influencer sur le montant de cette prestation.

Si votre SRG diminue, c'est que vos revenus autres que la SV augmentent, parce la Sécurité de la vieillesse n'est pas prise en compte lors du calcul du montant du SRG.

Le sénateur Ringette : Vous devriez peut-être apporter des changements au chapitre de la technologie de l'information. Pour 99 p. 100 des aînés à qui j'ai parlé ces deux dernières années, le RPC est indexé annuellement. Leur revenu net, incluant le Supplément de revenu garanti, provenant de ces trois programmes a diminué. Je vous l'assure. Faudrait-il que je vous présente les déclarations de revenu de certaines de ces personnes pour que vous compreniez que quelque chose ne va pas?

If your third answer is right, then there is something wrong in regard to the information that is fed into the system, or the program has a default in it, because what I am telling you is the reality on the ground for these seniors.

Mr. Paquette: I have to be careful. Just to clarify, first of all, in 95 per cent of the cases, we are using the previous year's income, which is exactly the same, so there is no fluctuation; it is just to clarify the numbers.

I am not in a position and I do not want to be in a position to comment on individual cases, because I do not have access to personal information — and that is what we are talking about — for an individual person. That is why the person has to get in touch with Service Canada, who has access to all the files, and ask that specific question.

To be clear, it is an income-tested process. It means that the benefit will be adjusted downwards and the reduction is 50 cents of reduction for one dollar of income. Overall, if you have additional income, the net income will still be higher if we understand correctly what we are talking about, which is the relationship between other income and how the GIS is adjusted.

My recommendation to whoever wants to have clarity about a specific case — because 1.6 million people receive GIS and every case might be different — is that the person should contact specifically Service Canada and asks a specific question about his file. That is where the information will be provided. If there are some adjustments, they would be made.

I was saying that the program is working well, and there might be a need for further information to clarify some situations. That is what I understand.

The Chair: I have to go on to the next senator, but you have heard the position of Senator Ringuette. If there is anything you can do in writing to help us further, that would be fine.

Senator Oliver: You told us about the direct loan portfolio, the \$13.5 billion. You also told us that in 2009 the government came out with a program for non-repayable grants. Are those grants included in the overall direct loan portfolio of \$13.5 billion? If so, how much of that is grants that are non-repayable? Then I would like to know the average current student debt load and what percentage over and above that was a grant that was not repayable.

Ms. McDade: Starting with your first point, the \$13.5-billion loan portfolio does not include non-repayable assistance. It includes none of the Canada Student Grants that are currently disbursed to students.

For the current school year, 2010-11, we intend to disburse about \$578 million in non-repayable assistance.

Senator Oliver: What was it last year?

Si votre troisième réponse est juste, c'est que l'information que vous entrez dans le système est erronée ou que le programme est imparfait, parce que je vous ai décrit la réalité de ces aînés.

M. Paquette : Je dois être prudent. Je précise d'abord que, dans 95 p. 100 des cas, nous utilisons le revenu de l'année précédente, qui est exactement le même, et qu'ainsi il n'y a pas de fluctuation. Cela permet seulement de préciser les chiffres.

Je ne peux pas et je ne veux pas me prononcer sur des cas particuliers, car je n'ai pas accès aux renseignements personnels pertinents — car il s'agit bien de renseignements personnels. Voilà justement pourquoi chacun doit communiquer avec Service Canada, qui a accès à tous les dossiers, pour poser ce genre de questions bien particulières.

Je le répète, la prestation est calculée en fonction du revenu. La prestation est réduite de 50 ¢ pour chaque dollar de revenu supplémentaire. Dans l'ensemble, si vous avez un revenu supplémentaire, votre revenu net sera néanmoins plus élevé si nous nous entendons sur le sujet de la discussion, à savoir le lien entre toutes les autres sources de revenu et la façon dont le SRG est rajusté.

Je suggère à quiconque veut avoir des précisions sur un cas particulier — il y a 1,6 million de personnes qui reçoivent le SRG et chaque cas est différent — de communiquer avec Service Canada et de poser des questions précises sur son dossier. C'est Service Canada qui pourra répondre à ces questions, et si des modifications doivent être apportées, elles le seront.

Comme je l'ai dit plus tôt, le programme fonctionne bien, mais il se peut qu'il faille donner de plus amples renseignements dans certains cas pour préciser les choses. Je crois savoir que c'est ainsi que cela marche.

Le président : Je dois passer à l'intervenant suivant, mais vous avez bien compris la position du sénateur Ringuette. Si vous pouvez nous envoyer par écrit d'autres renseignements qui pourraient nous être utiles, nous vous en saurons gré.

Le sénateur Oliver : Vous nous avez parlé des 13,5 milliards de dollars qui servent aux prêts directs. Vous avez aussi indiqué que, en 2009, le gouvernement a créé un programme de bourses non remboursables. Ces bourses sont-elles incluses dans le budget d'ensemble des prêts directs de 13,5 milliards de dollars? Dans l'affirmative, quelle somme représente les bourses non remboursables? J'aimerais aussi connaître le niveau d'endettement moyen des étudiants et la proportion que représentent les bourses non remboursables.

Mme McDade : En réponse à votre première question, l'aide non remboursable n'est pas incluse dans les 13,5 milliards de dollars. Aucune des subventions aux étudiants n'y est incluse.

Pour l'année scolaire 2010-2011, nous comptons verser environ 578 millions de dollars en aide non remboursable.

Le sénateur Oliver : Et combien avez-vous versé l'an dernier?

Ms. McDade: It was just over \$500 million. I am sorry I cannot give you an exact figure.

Senator Oliver: This is means-tested?

Ms. McDade: In part. We have a range of grants. Most of the grants we disburse are for low- and middle-income students. They are tested against financial income and family size.

There are also two different types of grants available for persons with disabilities. Those are based on disability-related education expenses and may be used to cover specific equipment and services that a disabled person needs to attend post-secondary education. I hope that answers your question around grants.

Senator Oliver: It does.

Ms. McDade: You also asked about debt loads. The most recent figures I have are for 2009-10. The average student loan dispersed in 2009-10 was \$5,200. That represents a decline from the previous year. Our thinking is that it is because of the introduction of the non-repayable assistance, or the enhancement of the non-repayable assistance, that the average loan students were taking declined.

Senator Oliver: You also told us that the government made them more generous.

Ms. McDade: That is right; the government made them more generous — more disbursement of non-repayable assistance. Our thinking is that that offset some of the loan amount students otherwise would be taking, that is, on average.

Senator Oliver: The average per year is around \$5,000?

Ms. McDade: Just over \$5,000.

Senator Oliver: On graduation, what is the average debt load?

Ms. McDade: I should clarify that I am giving you the debt loads for Canada Student Loans. The average debt load on graduation for Canada Student Loans was just over \$13,000 in 2009-10. Most students have both a Canada Student Loan and a loan provided by their provincial or territorial government. I am not giving you the total figure for both, just the Canada Student Loans.

The Chair: Senator Oliver, I forgot to mention when I introduced him, is a former chair of this committee. It is good to have him visiting us. You can see how succinctly he puts his questions, and aggressively at times. We appreciate your attendance.

Senator Callbeck has one follow-up question. We are out of time, but we will put her question on the record.

Mme McDade : Un peu plus de 500 millions de dollars. Je suis désolée, mais je ne peux pas vous donner le montant exact.

Le sénateur Oliver : Ces subventions sont calculées en fonction des ressources?

Mme McDade : En partie. Nous avons diverses subventions. La plupart de celles que nous versons sont destinées aux étudiants à revenu faible ou moyen et sont calculées en fonction du revenu et de la taille de la famille.

Il y a aussi deux subventions pour les personnes ayant une invalidité qui se fondent sur les frais d'études liés à une invalidité et qui peuvent servir à l'achat de services ou d'équipement dont aurait besoin une personne handicapée pour faire des études postsecondaires. J'espère que cela répond à vos questions sur les subventions.

Le sénateur Oliver : Oui.

Mme McDade : Vous voulez aussi connaître le niveau d'endettement. Les données les plus récentes dont je dispose sont pour l'année 2009-2010. Cette année-là, le prêt étudiant moyen s'élevait à 5 200 \$, ce qui représente un déclin par rapport à l'année précédente. Nous croyons que cela s'explique par l'arrivée d'aide non remboursable, ou la bonification de l'aide non remboursable.

Le sénateur Oliver : Vous nous avez aussi dit que le gouvernement avait été plus généreux.

Mme McDade : C'est exact. Le gouvernement a été plus généreux, au chapitre de l'aide non remboursable. Nous croyons que cette aide a entraîné une diminution du montant des prêts étudiants, c'est-à-dire en une moyenne.

Le sénateur Oliver : La moyenne par année est d'environ 5 000 \$?

Mme McDade : Un peu plus de 5 000 \$.

Le sénateur Oliver : Quel est l'endettement moyen à l'obtention du diplôme?

Mme McDade : Je dois préciser que je vous donne les chiffres du Programme canadien de prêts aux étudiants. L'endettement moyen à l'obtention du diplôme des participants au Programme canadien de prêts aux étudiants était d'un peu plus de 13 000 \$ en 2009-2010. La plupart des étudiants reçoivent un prêt d'étude canadien et un prêt de leur gouvernement provincial ou territorial. Mes chiffres n'incluent que les prêts versés dans le cadre du programme canadien.

Le président : J'ai oublié de préciser que le sénateur Oliver est un ancien président de ce comité. Nous sommes heureux de sa visite. Comme vous pouvez le constater, il pose ses questions de façon succincte et, parfois, énergiquement. Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui.

Le sénateur Callbeck a une question supplémentaire à poser. Notre temps est écoulé, mais nous allons lui laisser la parole.

Senator Callbeck: My question is on the old age allowance that some people can get at age 60 and others cannot. My understanding is that if a person is married to someone who is already getting the old age pension, then that person can apply. If they meet the means test they will get the allowance, and widowers or widows can apply. However, divorced and single people cannot apply. Is that right? If it is, has any estimate been done on the cost to include these single and divorced people? Single women have a high rate of poverty. It does not make sense to me that this is the way this legislation is written, if I understand it properly.

Mr. Paquette: When the OAS was set up, there was a benefit that was calculated for that, which is called the Allowance. It is basically how you describe it. It is for people between ages 60 and 64, so not yet eligible for the full pension. The idea at the time it was set up, many years ago, was that it was particularly for couples where there was only one person as the breadwinner who reached age 65, with no other revenues and a single pension. The allowances were set up to cover these types of situations.

As you know, when you are eligible for GIS, and this is part of that, it is the family revenue that is taken into account. The benefits that are provided to the couple are adjusted, according to the revenues, and also the maximum benefit for each member is slightly lower than the benefit for a single person under the GIS.

That was to support these couples, with one of them reaching age 65, and usually in situations where that person was the main income earner.

Senator Callbeck: We have a situation where some people can apply at age 60 and get it, yet divorced and single people cannot. That is an area where there is tremendous poverty. Have you done any estimates as to what would be the cost to include these people?

Mr. Paquette: If you are talking about including people under age 65 who are single, we are not talking about OAS anymore. We are getting into another range of the population. This is really an adjustment of the Old Age Security benefits. The trigger is the person who reaches age 65. That is the trigger. If you are talking about singles who are under age 65, then we are outside of the pension system.

Senator Callbeck: I do not understand why. If you have someone who is 63 and married, they can apply and get this, provided that their spouse is getting the old age pension.

Mr. Paquette: The GIS.

Senator Callbeck: They are getting some benefits at age 60, yet single and divorced women are not. Widows and widowers are also able to apply, are they not?

Le sénateur Callbeck : Ma question porte sur l'allocation que reçoivent certaines personnes à l'âge de 60 ans. Je crois savoir que quiconque est marié à quelqu'un qui reçoit déjà sa pension de vieillesse n'y a pas droit. Seuls ceux dont le revenu est sous un certain seuil recevront cette allocation, ainsi que les veufs et les veuves. Il semble toutefois que les célibataires et les personnes divorcées n'y ont pas droit. Est-ce vrai? Si c'est le cas, a-t-on calculé approximativement ce qu'il en coûterait d'inclure les personnes célibataires et divorcées? Le taux de pauvreté est très élevé chez les femmes âgées seules. Si c'est ce que prévoit la loi, cela n'a pas de sens.

M. Paquette : Lorsqu'on a créé la Sécurité de la vieillesse, on a prévu ce qui s'appelle l'allocation. Comme vous l'avez essentiellement indiqué, il s'agit d'une allocation versée aux personnes de 60 à 64 ans qui n'ont pas encore droit à leur pleine pension de vieillesse. Quand cette allocation a été créée il y a bien des années, c'était particulièrement pour les couples où il n'y avait qu'un soutien de famille et qui avait atteint l'âge de 65 ans, qui n'avait aucun autre revenu et une seule pension de retraite. L'allocation a été créée pour les personnes se trouvant dans cette situation.

Comme vous le savez, lorsque vous avez droit au SRG, et cela en fait partie, c'est le revenu de la famille qui est pris en compte. Les prestations versées au couple sont rajustées selon les revenus, et la prestation maximale de chacun des membres du couple est légèrement inférieure à celle d'une personne seule.

Cette allocation devait aider les couples où le principal soutien de famille atteignait l'âge de 65 ans.

Le sénateur Callbeck : Certains peuvent demander cette allocation à 60 ans et l'obtenir, alors que les personnes seules et divorcées n'y ont pas droit. C'est un groupe où la pauvreté est grave. Avez-vous calculé ce qu'il en coûterait d'inclure ces personnes?

M. Paquette : Si vous voulez inclure les personnes de moins de 65 ans qui sont seules, il ne s'agit plus de la Sécurité de la vieillesse. Il s'agit d'un autre groupe de gens. L'allocation est en fait un rajustement de la Prestation de la sécurité de la vieillesse. C'est à l'âge de 65 ans qu'on y a droit. Si vous parlez des célibataires de moins de 65 ans, vous parlez d'un groupe de gens qui ne relèvent pas du système de pensions.

Le sénateur Callbeck : Je ne vois pas pourquoi puisqu'une femme mariée de 63 ans peut l'obtenir si son mari reçoit sa pension de vieillesse.

M. Paquette : Le Supplément de revenu garanti.

Le sénateur Callbeck : Ces personnes ont droit à des prestations dès l'âge de 60 ans, mais les femmes célibataires ou divorcées, non. Les veuves et les veufs y ont aussi droit, n'est-ce pas?

Mr. Paquette: In the case of a widow, for example, if her husband started to receive GIS, so past age 65, this is the allowance for survivors, yes. It is the same logic as the other one.

Senator Callbeck: Yes, she can get it, yet the divorced woman cannot.

The Chair: Senator Callbeck, you are making some good points, but unfortunately we are out of time. Perhaps you could correspond with Mr. Paquette.

Mr. Tsang would like the final word.

Mr. Tsang: I would like to take 10 seconds to respond to Senator Murray's previous question on supplementary estimates, because I have the information now.

The Chair: That would be helpful.

Mr. Tsang: For Supplementary Estimates (A), HRSDC requested \$81.845 million. You can find that reference on page 34 of Supplementary Estimates (A).

Similarly, for Supplementary Estimates (B), the amount for our department is \$76.106 million. You can find that reference on page 40 of Supplementary Estimates (B).

Senator Murray: We are getting on to about a quarter of a billion dollars.

Mr. Tsang: Yes.

The Chair: Thank you very much, representatives of HRSDC, Mr. Tsang, Ms. McDade, Mr. Paquette and Mr. Green, we appreciate your being here to help us with some of these issues. We are trying to get a report out with respect to Supplementary Estimates (C), so that when the supply bill comes, based on this, we will be able to pass it through. We would appreciate receiving the answers to our outstanding questions as quickly as possible.

We will adjourn shortly, but tomorrow we expect to have referred to us the Main Estimates for next year. We might even see HRSDC in there. I am sure we will, as a matter of fact. We will make a decision on which groups, agencies or departments we will bring in later on.

Thank you again for being here.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, March 2, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:47 p.m. to study the Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2012.

Senator Joseph Day (*Chair*) in the chair.

M. Paquette : Dans le cas d'une veuve, par exemple, si son mari avait plus de 65 ans et avait donc commencé à recevoir le SRG, oui, en effet, elle aurait droit à l'allocation au survivant. La logique est la même que pour l'allocation de vieillesse.

Le sénateur Callbeck : Justement, elle y a droit alors que la femme divorcée n'y a pas droit.

Le président : Sénateur Callbeck, vous soulevez des questions pertinentes, mais, malheureusement, votre temps est écoulé. Peut-être pourriez-vous poursuivre votre discussion avec M. Paquette par écrit.

M. Tsang voudrait dire une dernière chose.

M. Tsang : J'aimerais avoir 10 secondes pour répondre à la question du sénateur Murray sur les budgets supplémentaires des dépenses, car j'ai maintenant les renseignements qu'il m'a demandés.

Le président : Cela nous serait utile.

M. Tsang : Dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), RHDCC a demandé 81,845 millions de dollars. C'est à la page 148 du Budget supplémentaire des dépenses (A).

De même, la page 203 du Budget supplémentaire des dépenses (B) indique que notre ministère a demandé 76,106 millions de dollars.

Le sénateur Murray : C'est donc près d'un quart de milliard de dollars.

M. Tsang : Oui.

Le président : Je remercie les représentants de RHDCC, MM. Tsang, Paquette et Green, et Mme McDade, d'être venus nous aider dans notre étude. Nous espérons présenter un rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (C) qui pourrait servir quand nous serons saisis du projet de loi des crédits. Nous vous saurions gré de nous transmettre le plus tôt possible les réponses aux questions que vous n'avez pas pu nous donner aujourd'hui.

Nous allons lever la séance dans un moment, mais demain, nous renverrons à notre comité le Budget principal des dépenses pour l'an prochain. Nous entendrons peut-être, en fait j'en suis certain, des représentants de RHDCC. Nous déciderons plus tard des groupes, organismes ou ministères que nous inviterons à témoigner.

Merci beaucoup d'être venus.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 2 mars 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 18 h 47 pour étudier le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

Le sénateur Joseph Day (*président*) occupe le fauteuil.

[Translation]

The Chair: Senators, the Senate standing committee on National Finance is in session. This evening, we start our study of the Estimates for the fiscal year ending March 31, 2012 which have been referred to our Committee.

[English]

The Main Estimates, which were tabled in both houses yesterday, begin the financial cycle for the coming fiscal year, which begins April 1. These Main Estimates will lead to two supply bills, the first of which must be passed by the end of this month, the end of March, to grant interim supply, and the second, which must be passed before the end of June, to authorize the main supply, the remaining expenditures.

In addition to the Main Estimates, the government undoubtedly will table supplementary estimates over the course of the year. In recent years, the practice has been three such requests filed during the year, one each in May, November and February — A, B and C.

To begin our study of these Main Estimates, we will begin by hearing from our good friends from Treasury Board of Canada Secretariat, who are back with us again, having recently finished Supplementary Estimates (C).

We begin tonight with the Main Estimates for the next fiscal year and they will help us identify individual departments and agencies that are involved in requesting funds for the coming year. We will then determine which of those departments and agencies we may wish to come before us to talk about their particular requests for funds for the coming year.

We anticipate four one-hour sessions over the next two weeks with respect to these Main Estimates after this evening, and then we will present an interim report. That interim report will form the basis for our dealing with the supply bill that will be forthcoming for interim supply.

As I indicated, we will begin our study by hearing from Treasury Board of Canada Secretariat officials, who are indispensable in helping us understand this large compendium of information. I am pleased to welcome back David Enns, Deputy Assistant Secretary, Expenditure Management Sector; Sally Thornton, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Division; and Ken Wheat, Senior Director, Expenditure Operations and Estimates Division.

Mr. Enns, you will have introductory remarks, and then we will follow with questions, comments and answers.

David Enns, Deputy Assistant Secretary, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: We have prepared a slide deck that I believe you have in front of you and I will go through that deck with you.

[Français]

Le président : Je déclare cette séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales ouverte. Ce soir, nous allons entamer notre étude du Budget principal des dépenses pour l'année financière 2011-2012 dont notre comité a été saisi.

[Traduction]

Le Budget principal des dépenses, qui a été déposé hier devant les deux Chambres, entame le cycle budgétaire de l'exercice en cours, qui débute le 1^{er} avril. Il mènera à deux projets de loi portant affectation de crédits, dont le premier devra être adopté d'ici à la fin du mois de mars pour donner au gouvernement des crédits provisoires, et le deuxième, d'ici à la fin du mois de juin pour approuver les crédits principaux, afin de couvrir les dépenses restantes.

Outre le Budget principal des dépenses, le gouvernement déposera très certainement des budgets supplémentaires durant l'année. Ces dernières années, la pratique a été de déposer trois budgets supplémentaires, A, B et C, respectivement fin mai, fin novembre et fin février.

Pour commencer notre étude du Budget principal des dépenses, nous accueillons nos bons amis du Secrétariat du Conseil du trésor du Canada qui reviennent devant nous après nous avoir récemment aidés à terminer notre étude du budget supplémentaire C.

Nous commençons ce soir avec le Budget principal des dépenses pour le prochain exercice budgétaire, et les témoins nous indiquerons les ministères et organismes qui demandent des crédits pour l'année à venir, après quoi nous déciderons lesquels nous souhaitons convoquer pour obtenir des précisions sur leurs demandes de crédits.

Nous avons prévu quatre séances d'une heure au cours des deux prochaines semaines, en plus de la séance de ce soir, pour examiner ce Budget principal des dépenses, après quoi nous déposerons un rapport provisoire qui constituera le fondement de notre examen du projet de loi de crédits provisoires qui viendra ensuite.

Comme je l'ai dit, nous entamons cette étude avec des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui nous sont indispensables pour examiner cette masse énorme d'informations. Je souhaite donc la bienvenue à David Enns, secrétaire adjoint délégué, Secteur de la gestion des dépenses; Sally Thornton, directrice exécutive, Division des opérations et prévisions de dépenses; et Ken Wheat, directeur principal, Division des opérations et prévisions de dépenses.

Monsieur Enns, je vous donne la parole pour votre déclaration liminaire, après quoi nous ouvrirons la période des questions.

David Enns, secrétaire adjoint délégué, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Nous avons préparé une série de diapositives à votre intention et je vais donc vous les présenter immédiatement.

I am pleased to be here today, and this time I am here with my colleagues to talk about the Main Estimates 2011-12. After today's session I will have had the pleasure of completing a whole cycle of estimates with you.

The Chair: And us with you.

Mr. Enns: As you mentioned, I have with me, Sally Thornton and Ken Wheat.

[*Translation*]

We have prepared a brief presentation to give you an overview of these Main Estimates. After our presentation, we will be pleased to answer your questions.

[*English*]

If you turn to slide 2 of the deck, a brief overview is presented and I want to take the time to accomplish three things with you. First, I will touch on the purpose of the Main Estimates, including the supply cycle and how Main Estimates fit into the budget and relate to that budget. Second, we will walk through the document itself and some of the structural changes that we have made to the Main Estimates, to the Blue Book, and these changes have been largely in response to the feedback we have received from you in the past. Third, we will go into specifics about the 2011-12 Main Estimates and compare these estimates to the previous year.

Page 3 has text about the purpose of the Main Estimates. As you know, they provide information on the request for spending authority that must be approved by Parliament for each department, agency and appropriation-dependent Crown corporation.

Unlike the supplementary estimates we discussed with this committee a few weeks ago, the Main Estimates present the yearly funding being sought at this point for each organization, rather than an itemized breakdown of requests for additional funding.

The Main Estimates are at a much higher level than those detailed, itemized things you will see in the supplementary estimates. Also, the Main Estimates reflect the results of many decisions that have been taken not only over the past year but also in preceding years as they relate to funding being requested in 2011-12.

On page 4, you have a diagram that I am sure you are familiar with. That diagram is the supply cycle, and it outlines the various points in that cycle. The chair alluded to the fact that we will look for interim supply, and then full supply, in June. The interim supply bill will request only a fraction of the funding presented in these Main Estimates, and that bill is to allow departments and agencies to proceed with expenditure plans only for those first three months of the fiscal year. The full supply bill, which will

J'ai le plaisir de comparaître devant le comité aujourd'hui avec mes collègues pour présenter le Budget principal des dépenses de 2011-2012. Après la séance d'aujourd'hui, j'aurai eu le plaisir d'achever un cycle budgétaire complet avec vous.

Le président : Et nous avec vous.

M. Enns : Comme vous l'avez dit, je suis accompagné de Sally Thornton et de Ken Wheat.

[*Français*]

Nous avons préparé une brève présentation qui donne un aperçu de ce Budget principal des dépenses. Après la présentation, nous serons heureux de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

La deuxième diapositive donne un bref aperçu de ce que nous souhaitons faire avec vous aujourd'hui. J'ai d'abord l'intention d'exposer le but du Budget principal des dépenses en vous parlant du cycle des crédits et de la relation existant entre ce budget des dépenses et le budget fédéral. Ensuite, nous présenterons le contenu du document lui-même, ainsi que certains des changements structurels apportés à la présentation du Budget principal des dépenses, le livre bleu, essentiellement en réponse aux remarques que vous avez formulées dans le passé. Finalement, nous vous donnerons quelques informations plus détaillées sur le budget de 2011-2012 en comparant certaines des dépenses de l'exercice à venir à celles de l'année précédente.

La troisième page porte sur le but du Budget principal des dépenses. Comme vous le savez, ce budget donne des informations sur la demande d'autorisation de dépenser qui doit être approuvée par le Parlement pour chaque ministère, organisme et société d'État dépendant de crédits parlementaires.

À la différence du budget supplémentaire que le comité examinait avec nous il y a quelques semaines, le Budget principal des dépenses contient les crédits annuels demandés pour le moment par chaque organisme, plutôt qu'une ventilation détaillée de crédits supplémentaires.

Les informations du Budget principal des dépenses se situent à un niveau beaucoup plus élevé que les informations détaillées et ventilées des budgets supplémentaires. En outre, le Budget principal des dépenses reflète les résultats de nombreuses décisions qui ont été prises non seulement l'an passé mais aussi pendant les années antérieures, et qui débouchent sur des demandes de crédits pour 2011-2012.

Vous voyez à la quatrième page un diagramme que vous connaissez certainement très bien. Il s'agit du cycle budgétaire avec ses diverses étapes. Le président disait que nous demanderons des crédits provisoires puis, en juin, les crédits complets. Le projet de loi de crédits provisoires ne concernera qu'une fraction des crédits demandés dans ce Budget principal des dépenses, son objectif étant de permettre aux ministères et organismes d'effectuer les dépenses prévues uniquement pour les

request the remaining voted amounts in these Main Estimates will be tabled in June, as you have noted.

Slide 5 deals with the Main Estimates in the context of the budget plan. The timing of the budget with respect to the Main Estimates does not allow departments and agencies to come forward for the approvals required for budget initiatives to be reflected in the Main Estimates. Requests for funding for Budget 2011 initiatives therefore will be made through supplementary estimates, and the tabling date of a budget does have an impact on whether these initiatives will be presented in the earlier supplementary estimates or later on; that is in A, B and, in some cases, C.

Another point I should mention is that, as you know, expenditures may be either voted or statutory. Statutory expenditures may be authorized under program-specific legislation — an example would be Employment Insurance — or they can be included in a larger piece of legislation.

In 2009, you will remember that the initiatives under *Canada's Economic Action Plan*, like the Infrastructure Stimulus Fund and the Knowledge Infrastructure Program, were included in a budget implementation act and including them in this act had the effect of allowing spending on those programs to begin sooner without waiting for the supplementary estimates.

Slide 6, the structure of the Main Estimates, the document you have in front of you, is structured in two parts. Part I of the document, the expenditure plan, contains an overview of federal spending. It summarizes the key elements of the Main Estimates and includes summary tables, a breakdown by budgetary expenditure type — for example, transfer payments, public debt charges, operating and capital — a description of transfer payments and a breakdown of estimates by sector. Here we are talking about sectors such as social programs, general government services, and international immigration and defence programs.

In each instance, we show a year-over-year comparison, that is, of this year's Main Estimates to the Main Estimates of 2010-11. It is important to note that when making comparisons like that, we do have to make them between the Main Estimates and the Main Estimates, and not between the sum total of an estimates in one year and the Main Estimates of another.

Part II of the document directly supports the appropriation act, and identifies the spending authorities that will be included in the appropriation bill. Also in Part II are summary tables, but the bulk of this portion is a summary of estimates by department and agency within each ministry.

Moving to slide 7, Part II, which begins on page 43 in the English version of the Main Estimates, supports the appropriation bill. This section shows a breakdown of the

trois premiers mois de cet exercice budgétaire. Le projet de loi relative à la partie principale des crédits, c'est-à-dire le reste des crédits figurant dans ce Budget principal des dépenses, sera déposé en juin, comme vous l'avez indiqué.

La cinquième diapositive présente le Budget principal des dépenses dans le contexte du plan budgétaire. Le moment où le budget fédéral est présenté ne permet pas aux ministères et organismes de soumettre les demandes d'approbation qu'exigent les initiatives budgétaires à temps pour qu'elles se retrouvent dans le Budget principal des dépenses. De ce fait, les crédits correspondant aux initiatives du budget fédéral de 2011 seront demandés au moyen de budgets supplémentaires des dépenses, et la date de dépôt du budget fédéral détermine si ces demandes de crédits seront formulées dans le budget supplémentaire A, B ou C.

Je précise aussi, comme vous le savez sans doute, que les dépenses peuvent être des dépenses votées ou des dépenses législatives. Les dépenses législatives peuvent avoir été autorisées au moyen d'un texte de loi relatif à un programme, comme l'assurance-emploi, ou d'un texte de loi de portée plus générale.

Vous vous souviendrez que les initiatives de 2009 du *Plan d'action économique du Canada*, comme le Fonds de stimulation de l'infrastructure et le Programme d'infrastructure du savoir, avaient été incluses dans une loi d'exécution du budget, ce qui avait permis d'autoriser que les dépenses correspondantes commencent plus tôt que si l'on avait attendu le dépôt d'un budget supplémentaire des dépenses.

La sixième diapositive concerne la structure du Budget principal des dépenses, lequel est présenté en deux parties. La partie I, le plan des dépenses du gouvernement, donne un aperçu des dépenses du gouvernement fédéral. Elle résume les principaux éléments du Budget principal des dépenses avec divers tableaux donnant une ventilation par grande catégorie de dépenses, comme les paiements de transfert, le service de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'immobilisations, c'est-à-dire une description des paiements de transfert et une ventilation des dépenses par secteur. Je veux parler de secteurs tels que les programmes sociaux, les services généraux du gouvernement, les affaires internationales, l'immigration et la défense.

Dans chaque cas, nous donnons une comparaison avec l'année précédente, c'est-à-dire 2010-2011. Il importe de préciser que ces comparaisons doivent se faire entre les budgets principaux des dépenses de chaque année et non pas entre le total des budgets déposés pendant une année et le budget principal de l'année suivante.

La partie II du document appuie directement la loi de crédits et indique les autorisations de dépenser qui feront partie du projet de loi portant affectation de crédits. On trouve aussi à la partie II plusieurs tableaux dont la plupart sont destinés à résumer les prévisions de dépenses de chaque ministère et organisme.

En ce qui concerne la septième diapositive, sur la partie II du Budget principal des dépenses, elle porte sur le projet de loi portant affectation de crédits. Elle présente une ventilation des

funding sought by both vote and program activity for each organization. It also forecasts the statutory spending and provides explanations of year-over-year changes.

Here is where we have made changes that we hope you will find helpful. We have expanded the information available in these sections to respond to comments we have received. For example, in the first ministry presentation, agriculture and agri-food on page 46, we begin with a short description of the rationale for the organization. Then we show the year-over-year comparison in the subsection of the Main Estimates, but we have also added an information section titled “Explanation of Change,” which focuses on the change from one year to the next. This information is what has been provided to us by each department.

The Chair: Where do I find, “Explanation of Change”?

Mr. Enns: Page 47.

The Chair: Yes, the heading is on the right side at the top of page 47, under Agriculture and Agri-food. Then over to the left is the explanation of change.

Mr. Enns: You would find that for each ministry and each department.

The explanations of year-over-year changes by the organizations in Part II include such things as increases for new programs that were not included in the previous Main Estimates — you may have seen some of that information in the supplementary estimates from the current year; changes relating to programs with funding profiles that ramp up or ramp down according to planned activity or need; changes related to funding that has been re-profiled from 2010-11 into 2011-12; and decreases for programs that have reached their sunset, or come to the end of their approved funding.

Here, I want to note that programs appear as sunseting. This is normal. Generally, programs have a life, and after a certain prescribed period, they are reviewed and may be renewed for funding. The fact that they appear as a sunseting program does not necessarily mean that the program is gone. It simply means a decision has to be made on the renewal coming through cabinet and subsequently to the Treasury Board for the appropriate authorities. We do not presume to judge whether that will happen or not; however, we present the information on the sun-setting programs for your information.

Moving to slide 8, the structure and presentation of the Main Estimates is different from the supplementary estimates. The supplementary estimates seek only in-year adjustments to spending for specific items, while the Main Estimates present the total spending for all programs of a department or agency for the upcoming year, as we know they will be at this point.

fonds demandés à la fois par crédit et par activité de programme pour chaque organisation. On y trouve aussi une prévision des dépenses législatives et une explication des changements d’une année à l’autre.

Voici maintenant les changements que nous avons apportés, en espérant qu’ils vous seront utiles. Nous avons étoffé les informations présentées dans les diverses sections, afin de répondre aux remarques que nous avons reçues. Par exemple, en ce qui concerne le ministère de l’Agriculture et de l’Agroalimentaire, nous commençons par en décrire brièvement la raison d’être avant de présenter une comparaison avec l’année précédente, mais nous avons également ajouté une section intitulée « Explication de la variation ». Vous trouverez toutes ces informations pour chacun des ministères.

Le président : Où puis-je trouver « Explication de la variation »?

M. Enns : À la page 104.

Le président : Je vois, c’est le titre figurant dans la colonne de gauche de la page 104 sous Agriculture et Agroalimentaire. On y trouve l’explication des changements.

M. Enns : Oui, et vous trouverez cela pour chaque ministère.

L’explication des changements pour les organisations de la partie II comprend des choses telles que les augmentations relatives à de nouveaux programmes qui ne faisaient pas partie du Budget principal des dépenses de l’année précédente. Vous avez peut-être vu une partie de ces informations dans les prévisions budgétaires supplémentaires de l’année en cours, mais il peut aussi y avoir des augmentations ou des diminutions de budget selon l’évolution des activités ou des besoins. Il y a aussi les changements résultant de réaffectations budgétaires entre 2010-2011 et 2011-2012, ainsi que de réductions concernant des programmes arrivant à échéance ou des programmes arrivant à la fin de leur budget approuvé.

Je tiens à dire quelques mots des programmes qui semblent arriver à échéance, ce qui est normal. En règle générale, les programmes ont une durée fixe et, après une certaine période, on les analyse pour déterminer si leur financement doit être renouvelé. Le fait qu’ils semblent arriver à échéance ne signifie pas nécessairement qu’ils vont disparaître mais simplement que le Cabinet devra décider s’ils doivent être renouvelés, auquel cas ils feront l’objet de demandes de crédit adressées au Conseil du Trésor. Nous ne saurions préjuger de ces décisions et nous vous présentons donc simplement les informations pertinentes.

Dans la huitième diapositive, la structure et la présentation du Budget principal des dépenses sont différentes des budgets supplémentaires. Dans ces derniers, on ne demande que des ajustements de dépenses pour des éléments particuliers, durant l’année considérée, alors que, dans le budget principal, on présente les dépenses totales de tous les programmes des ministères et organismes pour l’année à venir, telles que nous pouvons les prévoir à l’heure actuelle.

As well, the total spending in 2011-12 for a department may reflect decisions taken several years before. One example is an initiative flowing from Budget 2007 that could have a multi-year spending profile. Approval by Treasury Board for that initiative in 2007-08 can result in increases still that you see now in the Main Estimates.

Then we have Part III of the estimates family, which you do not have today. Part III includes the reports on plans and priorities and the departmental performance reports. These reports present more detailed information by departments on their spending plans over a three-year period. Rounding out the reports are the departmental performance reports, which provide information on the performance of departments against those plans spelled out in the reports on plans and priorities.

The reports on plans and priorities will be tabled soon. The departmental performance reports will follow, and are usually tabled in the fall.

Slide 9 has information about some of the changes between the two Main Estimates. The budgetary estimates for 2011 are \$250.8 billion. That total includes both voted and statutory items. It represents a decrease of \$10.4 billion, or 4 per cent relative to the total 2011-12 Main Estimates. The voted portion of 2011-12 spending, which is a proportion Parliament has been asked to approve through these Main Estimates, shows a decrease of 4.6 per cent, or \$4.4 billion.

Slide 10 shows the breakdown of federal spending, expressed slightly differently. The bulk of spending is transfer payments, at 60 per cent. These payments are made to other levels of government, individuals, or organizations. Payments include grants and contributions programs administered by many departments, as well as major statutory transfers, such as elderly benefits and the Canada Health Transfer. Operating and capital expenditures represent 28 per cent and interest charges on the public debt represent 12 per cent.

On page 11, the spending is presented slightly differently. It is divided by the sectors that I mentioned earlier in my presentation. For social programs, in this sector the spending has decreased by \$1 billion. General government services have decreased by \$419 million. Spending on international, immigration and defence programs increased by \$458 million, and spending in industrial, regional, and scientific support programs decreased by \$5.2 billion. Again, that information is based on information in the Main Estimates.

En outre, les dépenses totales d'un ministère en 2011-2012 peuvent refléter des décisions prises plusieurs années auparavant. Tel est par exemple le cas d'une initiative annoncée dans le budget fédéral de 2007 pouvant entraîner des dépenses pendant plusieurs années. L'approbation de cette initiative par le Conseil du Trésor en 2007-2008 peut se traduire par des augmentations des dépenses figurant maintenant dans le Budget principal des dépenses.

Il y a ensuite la partie III des documents budgétaires, que vous n'avez pas aujourd'hui. Elle contient les rapports sur les plans et les priorités ainsi que les rapports de rendement ministériels. Ces rapports donnent des informations plus détaillées sur les projets de dépenses des ministères à échéance de trois ans. En ce qui concerne les rapports de rendement ministériels, ils donnent des renseignements sur le rendement des ministères par rapport aux plans énoncés dans les rapports sur les plans et les priorités.

Les rapports sur les plans et les priorités seront bientôt déposés, après quoi viendront les rapports de rendement, généralement à l'automne.

La neuvième diapositive porte sur certains des changements entre les deux budgets principaux des dépenses. Le budget principal de 2011 s'élève à 250,8 milliards de dollars, somme qui comprend les crédits votés et les crédits législatifs. Cela représente une diminution de 10,4 milliards de dollars, ou 4 p. 100, par rapport au total du Budget principal des dépenses de 2011-2012. La partie des crédits votés de 2011-2012, qui est une proportion que le Parlement a été invité à approuver par le truchement de ce Budget principal des dépenses, reflète une diminution de 4,6 p. 100, ou 4,4 milliards de dollars.

La dixième diapositive est une ventilation légèrement différente des dépenses fédérales. Le gros des dépenses concerne les paiements de transfert, pour 60 p. 100. Ce sont des paiements effectués à d'autres paliers de gouvernements, à des particuliers ou à des organismes. Les paiements comprennent des subventions et contributions gérées par de nombreux ministères, ainsi que les grands paiements de transfert législatifs, comme les prestations pour personnes âgées et le Transfert canadien en matière de santé. Les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation représentent 28 p. 100, et l'intérêt sur la dette publique, 12 p. 100.

À la page 11, les dépenses sont présentées un peu différemment puisqu'elles sont ventilées par secteur. On constate ainsi que, pour les programmes sociaux, les dépenses ont baissé de 1 milliard de dollars et, pour les services gouvernementaux généraux, de 419 millions de dollars. En revanche, les dépenses touchant les affaires internationales, l'immigration et la défense ont augmenté de 458 millions de dollars, alors que celles relatives aux programmes industriels, régionaux et de soutien scientifique ont baissé de 5,2 milliards de dollars. Je le répète, ces informations sont tirées des informations figurant dans le Budget principal des dépenses.

Moving to slide 12, the Main Estimates reflect a number of increases and decreases. Decreases this year are largely due to the economic action plan and the wind down of that plan, and the interest on public debt.

I will not go into the details of those increases and decreases; I think you have them in the book. In general, you will see things such as the decrease for the Infrastructure Stimulus Fund, which was a large initiative that is seeing the end of its life, and Canada Mortgage and Housing Corporation economic action programs, including those for renovation and retrofit of existing social housing, and other programs of that nature.

Some targeted investments are presented in the estimates as well. You will find a description of those investments on slide 13. We have divided those investments into three broad areas: investing in people, investing in infrastructure, and investing in safety and security. These kinds of targeted investments are being made and are reflected in the Main Estimates for 2011-12.

These Main Estimates support both the interim supply bill, which will be tabled shortly, and the full supply bill, which will be tabled in June.

[Translation]

We will now be pleased to answer your questions.

[English]

The Chair: Thank you for initiating these changes; it is helpful to go through that information. The presentation makes it easier for us to understand when the estimates are laid out and you adjust them. We appreciate the changes to deal with some of our frustrations in previous times.

Senator Eggleton: Slide 9 shows a decrease of \$10.4 billion from \$250 billion. Our analysts have come up with another number that goes the other direction. That number is an increase to \$931.8 million, or an 18 per cent net increase for 2011-12 spending compared to the spending presented in the 2010-11 estimates. Part of that appears to be the \$600 million, which has to do with bringing forward some capital budget items. There are also things such as public service insurance, increase in pay list, and requirement spending. I do not see how that adds up either.

How do we reconcile these numbers? One says it is an increase and the other a decrease.

Mr. Enns: I believe you are referring to the figures for the Treasury Board itself.

Senator Eggleton: Is that what that is?

Mr. Enns: Yes: There are increases within the Treasury Board portfolio. Most of those increases relate to the central votes for all government departments. For example, the item on the capital

La douzième diapositive reflète un certain nombre d'augmentations et de diminutions des dépenses. Cette année, les diminutions s'expliquent en grande mesure par l'expiration du plan d'action économique et par la baisse de l'intérêt sur la dette publique.

Je n'entre pas dans les détails de ces augmentations et diminutions, je pense que vous les avez dans le livre bleu. Vous y trouverez des choses telles que la diminution des crédits du Fonds de stimulation de l'infrastructure, grande initiative qui est sur le point de s'achever, ainsi que de divers programmes d'action économique de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, comme les programmes de rénovation et de rééquipement des logements sociaux existants et d'autres programmes de même nature.

On trouve également dans le Budget principal des dépenses certains investissements ciblés dont vous trouverez la description à la treizième diapositive. Nous les avons classés en trois grandes catégories : population, infrastructure, et protection et sécurité. Ces investissements ciblés se reflètent dans le Budget principal des dépenses de 2011-2012.

Finalement, ce Budget principal des dépenses débouchera à la fois sur un projet de loi de crédits provisoires, qui sera bientôt déposé, et un projet de loi de crédits définitifs, qui sera déposé en juin.

[Français]

Il nous fera maintenant plaisir de répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président : Merci d'avoir apporté ces changements. Ce sont des informations qui nous sont utiles car elles nous permettent de mieux comprendre l'évolution des dépenses. Nous vous remercions d'avoir tenu compte des critiques formulées dans le passé.

Le sénateur Eggleton : La neuvième diapositive indique une diminution de 10,4 milliards à partir de 250 milliards. Nos analystes ont calculé un autre chiffre qui va dans l'autre sens. Il s'agit d'une augmentation de 931,8 millions de dollars, soit une hausse nette de 18 p. 100 des dépenses de 2011-2012 par rapport à celles de 2010-2011. Cela semble s'expliquer en partie par les 600 millions de dollars représentant l'avancement de certaines immobilisations. Il y a aussi des choses telles que l'assurance de la fonction publique et les hausses salariales. Je ne sais pas quels sont les chiffres précis à cet égard.

Quoi qu'il en soit, comment pouvez-vous concilier ces chiffres? Il y a d'un côté une augmentation et, de l'autre, une diminution.

M. Enns : Je pense que vous parlez ici des chiffres concernant le Conseil du Trésor lui-même.

Le sénateur Eggleton : C'est de cela qu'il s'agit?

M. Enns : Oui. Il s'agit d'augmentations à l'intérieur du portefeuille du Conseil du Trésor. La plupart de ces augmentations concernent les crédits centraux de tous les

budget carry forward is a central vote that is new, and will operate like the operating budget carry forward. It does not represent new funding or new monies. It is only a mechanism. Previously, departments had to request that their capital be carried forward, or re-profiled, from one year to the next. This mechanism provides a more efficient way to do that.

“Paylist” refers to expenditures for benefits such as severance and parental leave. The increase is due to demographic factors. On both ends, the increases are the result of an aging workforce, and people retiring and cashing in vacation leave. At the other end, we have the recruitment of younger people who are having children; parental benefits are provided. That is a central vote.

Senator Eggleton: You mentioned programs that are sunsetted. Do you have a total of what they are?

Mr. Enns: We do not have a total for all sunsetting programs here. They are mentioned in the “Explanation of Change” when they are sunsetting. Some programs are, in fact, time limited and will sunset. While we do not presume to pronounce on when the programs will be renewed, you likely will see some of these items coming through in supplementary estimates later in the year.

Senator Eggleton: That depends on whether they are announced in the budget.

Mr. Enns: It depends on a variety of things, including that.

Senator Eggleton: One of them, on page 184, is the termination of the Affordable Housing Initiative. We have 4 million people who are searching for affordable housing. There is a housing crisis, yet you show it as terminating as of the end of March. Do you believe that will happen, or do you think the minister will rescue it at the last minute?

Mr. Enns: Again, it is hard to anticipate.

Senator Eggleton: Would you have had a signal by now? This program takes a lot of planning.

Mr. Enns: I am not aware, but again, it is likely due to the fact that it has reached its renewal time.

Sally Thornton, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Division, Treasury Board of Canada Secretariat: Are you referring to the Municipal Infrastructure Loan Program?

Senator Eggleton: No, I am referring to affordable housing. On page 184, it is described as \$120.6 million. It is the fourth bullet down. It is in the numbers as well on page 182; the Affordable

ministères. Par exemple, en ce qui concerne le report de dépenses d’immobilisation, il s’agit d’un crédit central qui est nouveau et qui fonctionnera comme le report de certaines dépenses de fonctionnement. Il ne s’agit pas de nouveaux crédits ou de nouvelles sommes. Ce n’est qu’un mécanisme. Auparavant, les ministères devaient demander que certaines dépenses d’immobilisation soient reportées d’une année à l’autre, ou réaffectées. Ce mécanisme leur permettra de faire la même chose de manière plus efficiente.

En ce qui concerne la rémunération, il s’agit de dépenses relatives à des prestations sociales comme les indemnités de départ et le congé parental. L’augmentation s’explique par des facteurs démographiques. Aux deux extrémités, elles sont le résultat du vieillissement de la population active et du fait que les gens partent à la retraite et encaissent leurs jours de congé. À l’autre extrême, il s’agit du recrutement de personnes plus jeunes qui ont des enfants et qui touchent des prestations parentales. C’est un crédit central.

Le sénateur Eggleton : Vous avez parlé de programmes arrivant à expiration. Avez-vous le total de ces programmes?

M. Enns : Nous n’avons pas le total de tous les programmes arrivant à échéance. Ces programmes sont mentionnés dans les explications de variations. Certains comportaient dès le départ une date d’échéance. Nous ne savons évidemment pas si certains sont renouvelés ou non mais ceux qui le seront feront l’objet de demandes de crédits dans les budgets supplémentaires qui seront déposés plus tard dans l’année.

Le sénateur Eggleton : Cela dépendra du fait qu’ils sont annoncés ou non dans le budget fédéral.

M. Enns : Cela dépendra de plusieurs choses, dont celle-là.

Le sénateur Eggleton : L’un d’entre eux, à la page 298, est l’Initiative en matière de logement abordable, qui arrive à échéance. Il y a au Canada 4 millions de personnes qui cherchent un logement abordable. Il y a une crise du logement. Pourtant, vous indiquez que ce programme se terminera fin mars. Pensez-vous que ce sera vraiment le cas ou que le ministre volera à son secours à la dernière minute?

M. Enns : Je le répète, il nous est difficile de prévoir ce genre de chose.

Le sénateur Eggleton : N’auriez-vous pas déjà reçu un signal? Un programme comme celui-là exige une longue planification.

M. Enns : Je ne suis pas au courant mais c’est probablement dû au fait qu’il arrive à l’étape de son renouvellement.

Sally Thornton, directrice exécutive, Division des opérations et prévisions des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Voulez-vous parler du Programme de prêts pour les infrastructures municipales?

Le sénateur Eggleton : Non, je parle du logement abordable. À la page 300, on mentionne 120,6 millions de dollars à son sujet. C’est au quatrième paragraphe. C’est également dans les chiffres

Housing Initiative is going down to a minimal amount, a 97 per cent reduction, and the explanation on page 184 says. "A decrease of \$120.6 million due to scheduled termination."

Mr. Enns: That is the case of a program that has reached the end of its period and will be assessed for renewal or not.

Senator Eggleton: I cannot imagine that the minister will allow that program to go by the boards. I am sure there are other programs in that circumstance. How real is the \$10.4 billion reduction? I realize there is a lot of stimulus funding there and we would expect that funding to go, but for termination of programs, these sunsettings, it would be helpful to know how many there are.

Mr. Enns: This situation is not abnormal or unusual. When we make comparisons from mains to mains we have been seeing over the past 10 years an increase in spending, or in planned expenditures, rather, which is what the estimates detail. We are seeing for the first time in 10 years a decrease. It is not unusual that programs will be renewed and that you will see them in supplementary estimates. That renewal has happened in the past and you will likely see that when we come back and go through these supplementary estimates.

Senator Eggleton: I certainly hope so. The government cannot cancel the housing program.

Mr. Enns: It has been extended once in the past.

The Chair: We had two questions outstanding after you were here previously. I will ask honourable senators to help me with one of them, but one was that infrastructure was traditionally underfunded and the department dipped into vote 5 emergency funding of Treasury Board Secretariat. You commented on that item the last time you were here but the explanation was not clearly understood. We thought maybe that funding could be rectified in the future, but the indications were when we had infrastructure that nothing will change and they will continue to use vote 5. That use seems to run contrary to the fundamentals of vote 5.

Mr. Enns: It is contrary to the fundamentals of vote 5. There might be a misunderstanding there. The department will continue to fund their operating requirements from the total envelope they have been provided for the programs. Given that the programs are scheduled to sunset in 2015-16, there are no plans to provide the department with an operating base for that short period of time. The department will continue to use money from within the total envelope to deliver the programs, but we do not anticipate that they will seek access to vote 5 in the future to deliver the

de la page 298; l'Initiative en matière de logement abordable est ramenée à un montant minimal, après une réduction de 97 p. 100, et l'explication de la page 300 est la suivante : « une diminution de 120,6 millions de dollars en raison de l'arrivée à échéance ».

M. Enns : Voilà un exemple de programme arrivé à échéance qui fera l'objet d'une évaluation pour décider s'il doit être renouvelé ou non.

Le sénateur Eggleton : Je ne saurais concevoir que le ministre laisse disparaître un tel programme, et je suis sûr qu'il y en a d'autres dans la même situation. La réduction de 10,4 milliards de dollars est-elle donc réelle? Je sais bien qu'il y avait des sommes importantes consacrées à la relance économique que nous ne devrions pas voir réapparaître mais il serait utile que nous sachions quels programmes arrivent à échéance et combien d'argent ils représentent.

M. Enns : Cette situation n'a rien d'anormal ou d'inhabituel. Quand nous comparons un Budget principal des dépenses à un autre, comme nous le faisons depuis une dizaine d'années, nous constatons toujours une hausse des dépenses ou des prévisions de dépenses. Cette fois, et c'est une première, nous constatons une diminution. Il n'est pas inhabituel que des programmes soient renouvelés, et vous les voyez alors dans les budgets supplémentaires. Il y a eu des renouvellements dans le passé et, s'il y en a à nouveau, vous le verrez probablement lorsque nous reviendrons vous présenter les budgets supplémentaires.

Le sénateur Eggleton : J'y compte bien. Le gouvernement ne peut pas abolir ce programme de logement.

M. Enns : Il a déjà été renouvelé une fois.

Le président : Lors de votre dernière comparution, deux questions étaient restées en suspens. Je demanderai aux sénateurs de me rappeler la deuxième, mais la première concernait le fait que l'infrastructure est traditionnellement sous-financée et que le ministère avait puisé dans le crédit pour éventualités 5 du Secrétariat du Conseil du Trésor. Vous aviez fourni une réponse à ce sujet l'autre fois mais je dois dire que nous n'avions pas bien compris l'explication. Il nous a semblé que cette forme de financement serait rectifiée à l'avenir mais, quand nous avons interrogé les responsables d'Infrastructure, ils nous ont dit que rien ne changera et qu'ils continueront à utiliser le crédit 5. Or, cette utilisation du crédit 5 ne semble pas conforme à sa raison d'être.

M. Enns : Elle n'est effectivement pas conforme à la raison d'être du crédit 5, mais il y a peut-être un malentendu à ce sujet. Le ministère continuera de financer ses besoins de fonctionnement au moyen de l'enveloppe totale qui lui a été consentie pour les programmes. Étant donné que les programmes sont censés arriver à échéance en 2015-2016, on n'a pas prévu de doter le ministère d'un crédit de fonctionnement de base pour une si courte période. Il continuera donc d'utiliser l'argent de son enveloppe totale pour assurer la prestation des programmes mais nous ne prévoyons pas

programs. That request was unique this past year due to the requirements to deliver the stimulus programs.

The Chair: It will not be repeated. It is anticipated that it will not be repeated?

Mr. Enns: It is not anticipated. We can never guarantee that, but we will work with the department to avoid that happening.

The Chair: There was a bit of misunderstanding, at least on my part, in that regard. I am glad you have clarified that point.

The other question, and I cannot remember the vote, was a Treasury Board Secretariat central vote 30 — not vote 33, the new one you are creating — and this government entity dipped into this other fund that looked as if it functioned like vote 5. Was it Canada Border Services Agency that received about \$22 million in funding from you to help them out? Can you help us on that item? There was a new name.

Mr. Enns: Was it the management reserve?

The Chair: That sounds right. We were not familiar with that fund.

Mr. Enns: The Treasury Board has a fund called the management reserve that is used to help provide bridge funding for departments through unforeseen difficulties or for targeted investments on a payback, a loan basis, if you will. Most of the requests made of the management reserve come for bridge funding, and requests are often due to unforeseen circumstances that require funding. I do not remember the specific details of CBSA, but it may have had something to do with the requirements because of the migrant vessel; I am not sure.

The Chair: It may well have: I do not recall the precise details. We were not aware of the fund. If we look in these Main Estimates, will we find funding of Treasury Board Secretariat for this fund?

Mr. Enns: If it is provided through the management reserve, you will find it listed under the department to whom the funding was provided.

The Chair: Do you have an envelope of money called “management reserve” that you can give out to these departments if and when they meet your criteria?

Mr. Enns: Yes: I can assure you there is a lengthy due diligence process around that fund. Departments have to prepare business cases and they have to demonstrate, based on the criteria of the fund, that their circumstances are, in fact, unique. We do not provide funds for what will be ongoing needs and ongoing pressures. Funding is for the short term, generally one or two

qu’il demande à l’avenir d’avoir accès au crédit 5 pour ce faire. Cette demande du dernier exercice constituait un cas particulier relié à la nécessité de financer les programmes de relance économique.

Le président : Il n’y aura pas de répétition. Vous ne prévoyez pas de répétition?

M. Enns : Exactement, ce n’est pas prévu. Certes, on ne peut jamais tout garantir mais nous allons travailler avec le ministère pour éviter que cela se reproduise.

Le président : Il y avait un certain malentendu à ce sujet, au moins de ma part. Je suis heureux que vous l’ayez dissipé.

L’autre question concernait un crédit dont je ne me souviens pas très bien. Je crois que c’était le crédit central 30 du Secrétariat du Conseil du Trésor. Non, c’était le crédit 33, le nouveau que vous créez, et une certaine entité gouvernementale avait puisé dans cet autre fonds qui semblait fonctionner comme le crédit 5. Est-ce l’Agence des services frontaliers du Canada qui a reçu une aide de 22 millions de dollars de votre part? Pouvez-vous nous aider? Il s’agissait d’un nouveau fonds.

M. Enns : Était-ce la réserve de gestion?

Le président : Peut-être bien. Nous nous ne savons pas bien de quoi il s’agit.

M. Enns : Le Conseil du Trésor a créé un fonds, la réserve de gestion, qui sert à fournir des crédits-relais aux ministères faisant face à des difficultés imprévues ou devant effectuer des investissements ciblés à titre de remboursement, sous forme de prêt si vous voulez. La plupart des demandes formulées au titre de la réserve de gestion concernent du crédit-relais qui est nécessaire pour faire face à des circonstances imprévues. Je ne me souviens pas des détails concernant l’ASFC mais il s’agissait peut-être de besoins reliés à l’arrivée du navire de migrants. Je n’en suis pas certain.

Le président : Vous avez peut-être raison. Je ne me souviens pas des détails. Quoi qu’il en soit, nous ne connaissons pas l’existence de cette réserve. Devrions-nous trouver dans le budget des dépenses un octroi de fonds au Secrétariat du Conseil du Trésor au titre de cette réserve?

M. Enns : Si un crédit est fourni au titre de la réserve de gestion, vous le trouverez dans le budget du ministère qui l’a obtenu.

Le président : Existe-t-il une enveloppe appelée « réserve de gestion » que vous pouvez distribuer aux ministères qui répondent à vos critères?

M. Enns : Oui. Je peux vous assurer que l’on fait preuve de toute la diligence voulue dans l’utilisation de ce fonds. Les ministères sont tenus de fournir un argumentaire et de démontrer que les circonstances sont effectivement spéciales, selon les critères établis. Nous n’accordons pas de fonds pour répondre à des besoins courants ou à des pressions ordinaires. Les fonds sont

years, to help them through a particularly difficult situation that their operating base does not permit them to deal with.

The Chair: Then, if you advanced \$22 million to Canada Border Services Agency, for example, in the next supplementary estimates they would obtain approval for that funding, and then it would be transferred back to Treasury Board Secretariat?

Mr. Enns: It is handled like a regular Treasury Board submission. There are specific criteria and we perform the due diligence to ensure that the need is real and that it meets the parameters of the management reserve. It is assessed by Treasury Board ministers, then the authorities are provided and it appears in the estimates.

The Chair: It sounds very much like a vote 5 contingency fund.

Mr. Enns: It is, in a way.

The Chair: How much do you start out with at the beginning of the year in a vote 5 contingency? How much is in that envelope?

Mr. Enns: I believe that the balance of the management reserve at the moment is in the neighbourhood of \$350 million.

The Chair: That is in the management reserve.

Mr. Enns: Yes: However, I do not have that number here.

The Chair: Is that funding created statutorily so that each year we should see it in the estimates?

Mr. Enns: If funding is provided to a department from the management reserve, you would see it in the estimates of those departments.

The Chair: At the beginning of the year, before any funding is provided to a department, how does Treasury Board Secretariat have access to this envelope of money that is ready when someone makes a request?

Ken Wheat, Senior Director, Expenditure Operations and Estimates Division, Treasury Board of Canada Secretariat: It is not quite like vote 5. With vote 5, there is that pool upfront and we can allocate from it, so there is that \$750 million at the beginning of the year.

The Chair: You have to replenish it, or the department does, through various estimates or supplementary estimates.

Mr. Wheat: With the management reserve, there are two hoops for a department to jump through. There is the due diligence that Mr. Enns mentioned. Then funding also appears in the estimates so you can vote on it. It is not allocated from a central vote per se like vote 5 is. It will appear in each department as they ask for it.

accordés à court terme, généralement pour un an ou deux, afin d'aider tel ou tel ministère à surmonter une situation particulièrement difficile que son budget de fonctionnement courant ne lui permet pas de régler.

Le président : Donc, si vous avez avancé 22 millions de dollars à l'Agence des services frontaliers du Canada, par exemple, elle devra obtenir l'approbation de ce financement dans le prochain budget supplémentaire et la somme sera alors remboursée au Secrétariat du Conseil du Trésor?

M. Enns : Elle devra faire une présentation au Conseil du Trésor comme d'habitude. Il y a des critères particuliers et nous faisons preuve de toute la diligence requise pour nous assurer que le besoin est réel et que la demande correspond aux paramètres de la réserve de gestion. La demande est évaluée par les ministres du Conseil du Trésor, après quoi le pouvoir de dépenser est accordé et la somme est enregistrée dans le budget des dépenses.

Le président : Ça ressemble beaucoup au crédit 5 pour éventualités.

M. Enns : Oui, dans une certaine mesure.

Le président : Combien d'argent versez-vous dans le crédit 5 pour éventualités au début de l'exercice? Combien y a-t-il dans cette enveloppe?

M. Enns : Je crois que le solde de la réserve de gestion est actuellement de l'ordre de 350 millions de dollars.

Le président : C'est la réserve de gestion.

M. Enns : Oui, mais je n'ai pas l'autre chiffre avec moi.

Le président : S'agit-il d'un crédit législatif que nous devrions voir chaque année dans le budget des dépenses?

M. Enns : Si des fonds sont accordés à un ministère à même la réserve de gestion, vous le verrez dans le budget des dépenses de ce ministère.

Le président : Au début de l'exercice, avant que des crédits soient accordés à un ministère, comment le Secrétariat du Conseil du Trésor a-t-il accès à cette enveloppe dont il dispose quand quelqu'un formule une demande?

Ken Wheat, directeur principal, Division des opérations et prévisions des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor : Ce n'est pas tout à fait comme le crédit 5. Avec le crédit 5, il y a une somme globale dès le départ dans laquelle nous pouvons puiser. Il y a là 750 millions de dollars au début de l'exercice.

Le président : Vous devez regarnir le crédit, ou le ministère doit le faire, au moyen des divers budgets de dépenses, principaux ou supplémentaires.

M. Wheat : Avec la réserve de gestion, les ministères ont deux obstacles à franchir. Il y a d'abord la diligence raisonnable dont a parlé M. Enns. Ensuite, la somme demandée est portée au budget des dépenses pour que vous puissiez voter son approbation. L'argent n'est donc pas prélevé sur un crédit central en soi, comme le crédit 5. Elle figure dans le budget des dépenses du ministère qui a formulé la demande.

Mr. Enns: You would see it likely in supplementary estimates.

The Chair: However, the money is made available to the department or agency before we vote on it based on your criteria; if they have met those criteria, you give them the funds?

Mr. Enns: The funds are provided upon supply.

The Chair: That is different from a contingency vote.

Senator Murray: They do not have to be replenished?

Mr. Enns: There are two streams, one of which is the bridge funding I referred to; the other stream is for investments that departments consider will have a payback, and that funding functions like a loan.

The Chair: We should have that information reflected in our report so we can understand it and our colleagues can understand it, because it is something that we have not seen before; at least, in my 10 years here, I have not seen it before.

Mr. Enns: It has been around for a number of years.

The Chair: Thank you for that explanation. That is helpful.

Senator Murray: My interest is in federal-provincial fiscal matters. I do not know whether it is fair to ask some of these questions of you. You might not have the information and if you do not, we will probably have the Department of Finance officials before us in due course.

We have the 2011-12 numbers for the Canada Health Transfer and the Canada Social Transfer fiscal equalization. I do not suppose you brought with you the province-by-province allocations, did you?

Mr. Enns: I do not have that with us.

Senator Murray: We will wait for the budget or the appearance of the Department of Finance officials for that information.

With regard to the Canada Social Transfer, CST, we know there is a legislated increase of 3 per cent. However, the footnote on page 10 refers to a “decrease in the transitional payments announced in Budget 2007 that protect provinces against declines in their CST cash transfers.”

I will not go into all the details, but we know about it: what it was for and why it was done. Why is there a “decrease in the transitional payments announced in Budget 2007 that protect provinces against declines”?

Mr. Enns: I am afraid we do not have that information.

M. Enns : Vous la verrez probablement dans un budget supplémentaire.

Le président : Toutefois, l'argent est mis à la disposition du ministère ou de l'organisme avant que nous ayons pu voter en fonction de vos critères. Si les critères sont satisfaits, vous accordez les fonds?

M. Enns : Les fonds sont fournis à titre de crédits.

Le président : C'est différent d'un crédit pour éventualités.

Le sénateur Murray : Le fonds n'a pas à être regarni?

M. Enns : Il y a deux filières, la première étant pour les crédits-relais dont j'ai parlé, et la deuxième, pour des investissements que les ministères jugent susceptibles de produire un rendement, auquel cas ce financement fonctionne comme un prêt.

Le président : Nous devrions fournir cette information dans notre rapport afin que nos collègues comprennent de quoi il s'agit puisque c'est quelque chose que nous n'avions encore jamais vu. En tout cas, depuis 10 ans que je suis ici, je n'ai jamais vu cela.

M. Enns : Ça existe depuis plusieurs années.

Le président : Merci de cette explication. C'est utile.

Le sénateur Murray : Ce qui m'intéresse, ce sont les relations fédérales-provinciales du point de vue financier. Je ne sais pas si c'est à vous que je dois poser mes questions. Vous n'avez peut-être pas les informations que je souhaite et, si tel est le cas, nous devons probablement les demander plus tard au ministère des Finances.

Nous avons les chiffres de péréquation de 2011-2012 concernant le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Je suppose que vous n'avez pas avec vous leur ventilation province par province, n'est-ce pas?

M. Enns : Non, je n'ai pas cela avec moi.

Le sénateur Murray : Nous attendrons donc le budget fédéral ou la comparution du ministère des Finances.

En ce qui concerne le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le TCPS, nous savons qu'il y a une hausse législative de 3 p. 100. Toutefois, il y a en bas de la page 11 une note concernant « la réduction des paiements transitoires annoncés dans le budget fédéral de 2007, qui protègent les provinces contre la diminution de leurs transferts en espèces au titre du TCPS ».

Je ne vais pas dans les détails puisque nous savons de quoi il s'agit, quelle était la raison de cette décision et pourquoi on l'a prise. Pouvez-vous cependant me dire pourquoi il y a une « réduction des paiements transitoires annoncés dans le budget fédéral 2007, qui protègent les provinces contre la diminution de leurs transferts »?

M. Enns : Je ne possède malheureusement pas cette information.

Senator Murray: I see here that Youth Allowance recovery, which has a reduction of \$700 million:

... relates to tax points transferred to the province of Quebec for the Youth Allowance program, which has since expired. The equivalent value of the tax point reduction is recovered from the federal cash transfers to the province.

That is understandable.

By the way, if you have recovered that figure, which is in an estimate with brackets around it — meaning it is a reduction — will that money show up somewhere in revenues? The question is a technical one.

Mr. Wheat: That is a question for the Department of Finance.

Senator Murray: In the next paragraph on page 11, it says:

Alternative payments for Standing Programs represent recoveries from Quebec of additional tax point transfer above and beyond the tax point transfer under the Canada Health Transfer (CHT) and the Canada Social Transfer (CST).

How do you recover that money? Do you recover it the same way; namely, by reducing the cash transfers to that province? Do you know?

Mr. Enns: You will forgive me but —

Senator Murray: These questions are technical and we will have these fellows from the Department of Finance come in here one of these days. I am sure we will have the answer one way or the other.

When I saw we would spend less money on interest on the debt, I was quite taken. I could not imagine why that might be. Even allowing for the fact that interest rates are low, the debt is up. I discovered the explanation on page 125:

Interest and other costs — decrease of \$3.4 billion. The interest cost estimate has been revised downwards to reflect the lower than expected take-up of the Insured Mortgage Purchase Program and a reduction in payments to the consolidated specified purpose accounts.

Do you have a note about the Insured Mortgage Purchase Program: why there was a lower than expected take-up, or anything about it?

Mr. Wheat: That was CMHC buying back insured mortgages.

Senator Murray: I know what the program is, but why was there a lower than expected take-up? Does anyone know?

Le sénateur Murray : Je vois ici une réduction de 700 millions de dollars du recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes :

Le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes se rapporte aux points d'impôts transférés au Québec au titre du Programme des allocations aux jeunes, qui a pris fin depuis. La valeur équivalente de la réduction des points d'impôts est recouvrée à partir des transferts fédéraux en espèces à la province.

C'est compréhensible.

Au fait, si vous avez recouvré cette somme, qui se trouve dans le budget entre des parenthèses — ce qui désigne une diminution —, trouvera-t-on l'équivalent quelque part dans les recettes? C'est une question technique.

M. Wheat : Que vous devrez poser au ministère des Finances.

Le sénateur Murray : Au paragraphe suivant de la page 12, je lis ceci :

Les paiements de remplacement au titre des programmes permanents désignent le recouvrement auprès du Québec pour le transfert de points d'impôts supplémentaires au-delà de ceux transférés dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Comment recouvrez-vous cet argent? Le recouvrez-vous de la même manière, c'est-à-dire en réduisant les transferts en espèces à la province? Le savez-vous?

M. Enns : Vous devrez m'excuser mais...

Le sénateur Murray : Ces questions sont techniques et nous aurons un de ces jours des gens du ministère des Finances à qui nous pourrions les poser. Je suis sûr que nous trouverons la réponse, d'une manière ou d'une autre.

Lorsque j'ai vu que l'intérêt sur la dette allait nous coûter moins cher, j'ai été très surpris. J'ai trouvé ça vraiment étonnant. Même en tenant compte du fait que les taux d'intérêt sont bas, la dette a augmenté. J'ai découvert l'explication à la page 183 :

Frais d'intérêts et autres coûts — la diminution de 3,4 milliards de dollars est attribuable à la baisse des coûts d'intérêts afin de refléter une utilisation moindre que prévue du programme d'achat de prêts hypothécaires assurés et d'une réduction des paiements pour consolider certains comptes à usage spécifique.

Y a-t-il une note au sujet du programme d'achat de prêts hypothécaires assurés? Pourquoi a-t-il été moins utilisé que prévu? Y a-t-il une explication?

M. Wheat : C'était la SCHL qui rachetait des hypothèques assurées.

Le sénateur Murray : Je sais à quoi sert le programme mais pourquoi s'en est-on moins prévalu que prévu? Quelqu'un le sait-il?

Mr. Wheat: We were authorized for \$125 billion. I believe the take-up was around \$70 billion. As to why it was so much lower, we have no explanation here.

Senator Murray: There is no explanation in your notes. We will get to it.

Senator Ringuette: Mr. Enns, it is always nice to see you. Happy anniversary on your presentation here.

I have a trick question for you. It boggles my mind and I need to know: Has Treasury Board, which is in charge of expenses, through perhaps Public Works and Government Services Canada, bought treadmills, elliptical machines, weight lifting machines or saunas in the last few months within the economic stimulus plan?

Mr. Enns: I am not aware of anything of that nature.

Senator Ringuette: Maybe that is the reason the minister chose to table this precious document in a fitness club instead of tabling it in both Houses of Parliament. That is most disrespectful.

I do not want you to comment on that. I will comment on it. It was probably the most disrespectful thing to Parliament and to the people of Canada that I have ever heard of: in a fitness club.

Regardless, my first line of questioning is in regard to the increase of 21 per cent for Correctional Service of Canada. There is \$521 million for the country's prisons. Is that only for the operational costs, or does that include the capital costs?

There is also an amount of \$458 million to implement the new sentencing laws and longer jail sentences. Is that amount also operational costs or capital costs?

Mr. Enns: I believe that the \$458 million regarding the implementation of the Truth and Sentencing Act is because the act will result in increased individual sentence length and increased numbers of federal offenders, as you can imagine. These changes result in accommodation needs at Correctional Service of Canada and an increase in the current offender population. Therefore, there is an operating amount of \$234.9 million.

Senator Ringuette: That amount is for operation.

Mr. Enns: It is operating for supervision of offenders, et cetera, and yes, you are right: there is an amount of \$223.1 million in capital.

Senator Ringuette: It is \$223.1 million in capital.

M. Wheat : Nous avons une autorisation de 125 milliards de dollars. Je crois que le programme été utilisé à hauteur de 70 milliards environ. Quant à savoir pourquoi il y a une telle différence, je ne le sais pas.

Le sénateur Murray : Il n'y a pas d'explication dans vos notes. Nous devons chercher.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Enns, c'est toujours un plaisir de vous voir. Bon anniversaire pour votre présentation.

J'ai une question piège à vous poser. C'est une chose qui m'agace et j'ai besoin de connaître la réponse. Est-ce que le Conseil du Trésor, qui assure la gestion des dépenses, a fait l'achat, peut-être par le truchement de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, de tapis roulants, de machines elliptiques, de machines de musculation ou de saunas pendant les derniers mois, dans le cadre du plan de relance économique?

M. Enns : Pas que je sache.

Le sénateur Ringuette : C'est peut-être pourquoi le ministre a choisi de déposer ce document précieux dans un centre de culture physique plutôt que devant les deux Chambres du Parlement. Ça témoigne d'un énorme manque de respect.

Je ne vous demande pas d'exprimer un avis à ce sujet, c'est à moi de le faire. C'est probablement l'exemple le plus flagrant que j'aie jamais vu de manque de respect envers le Parlement et envers la population du Canada : un centre de culture physique!

Quoi qu'il en soit, mes premières questions concernent l'augmentation de 21 p. 100 pour le Service correctionnel du Canada. Il y a 521 millions de dollars pour les prisons du pays. Cela ne concerne-t-il que les frais de fonctionnement ou comprend-il aussi des dépenses d'immobilisation?

Il y a aussi une somme de 458 millions de dollars pour la mise en œuvre des nouvelles lois pénales et l'allongement des peines de prison. Cette somme représente-t-elle également des frais de fonctionnement ou aussi des dépenses d'immobilisation?

M. Enns : Je crois que les 458 millions de dollars concernent la mise en œuvre de la Loi sur l'adéquation de la peine et du crime, car cette loi se traduira par un allongement des peines de prison et une hausse du nombre de délinquants sous responsabilité fédérale, comme vous pouvez l'imaginer. Ces changements augmenteront les besoins d'hébergement du Service correctionnel du Canada par suite de la hausse du nombre de détenus. Il y a donc une somme de 234,9 millions de dollars au titre des dépenses de fonctionnement.

Le sénateur Ringuette : Cette somme concerne les frais de fonctionnement.

M. Enns : Elle concerne la surveillance des détenus, et cetera, et, oui, vous avez raison, il y a 223,1 millions de dollars d'immobilisations.

Le sénateur Ringuette : Il y a 223,1 millions de dollars d'immobilisations.

What about the country's prisons, the \$421.6 million which is an increase of 21 per cent?

Mr. Enns: Can I ask you where you are? I do not have that figure in front of me.

Senator Ringuette: I will ask you another question.

Mr. Enns: Is it the \$521.6 million? That is the increase from the Main Estimates level from 2010-11. That \$458 million would be a part of that amount.

Senator Ringuette: What is the \$137 million?

Mr. Enns: There is \$44.2 million "related to the department's allocation of the employer's share of employee benefit plan"; \$19.6 million for the implementation of the Tackling Violent Crime Act, for sentencing practices that will increase both individual sentence length and the number of offenders; and \$33.7 million, excluding the employee benefit plan, for the National Capital, Accommodation and Operations Plan — that funding relates to a funding formula driven by the variation in population levels in the system. It changes to the type of offender. There are costs driven that way.

There are smaller amounts, such as \$0.9 million. A reduction of \$15.4 million factors into those calculations to implement their strategic review decisions. There is \$19.4 million representing a re-profiling of capital funds from previous years.

Senator Ringuette: The number I should be looking at with regard to prisons is \$458 million?

Mr. Enns: That amount is directly for the implications of the Truth in Sentencing Act.

Senator Ringuette: I suppose that amount does not take into consideration the provincial costs associated with these new sentencing provisions?

Mr. Enns: These estimates are the Government of Canada estimates.

Senator Ringuette: So those estimates do not include the costs that the different provinces and territories will incur to meet the requirements of the new sentencing legislation?

Mr. Enns: These costs are for Correctional Service of Canada only.

Senator Ringuette: Are there any plans to identify this amount of money and transfer the proper amount to the provinces and territories because of federal legislation in sentencing?

Qu'en est-il des prisons du pays, c'est-à-dire des 421,6 millions de dollars, qui représentent une augmentation de 21 p. 100?

M. Enns : Puis-je vous demander à quelle page vous êtes? Je n'ai pas ce chiffre sous les yeux.

Le sénateur Ringuette : Je vous poserai une autre question.

M. Enns : Est-ce la somme de 521,6 millions de dollars? C'est l'augmentation par rapport au niveau du Budget principal des dépenses de 2010-2011. Ces 458 millions de dollars font partie de ce montant.

Le sénateur Ringuette : À quoi correspondent les 137 millions de dollars?

M. Enns : Il y a 44,2 millions de dollars « pour l'allocation du ministère à titre de contribution de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés », 19,6 millions de dollars pour la mise en œuvre de la Loi sur la lutte contre les crimes violents, pour les pratiques de détermination de la peine qui augmenteront la durée des peines individuelles et le nombre de détenus, et 33,7 millions de dollars, excluant le régime d'avantages sociaux des employés, pour diverses mesures de logement liées au maintien et à la garde des délinquants telles qu'approuvées dans le plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations — ces fonds sont reliés à une formule de financement fondée sur la variation des niveaux de population dans le système. Le montant change avec le type de délinquants. Il y a des coûts qui changent de cette manière.

Il y a des sommes moins élevées, comme 0,9 million de dollars. Une réduction de 15,4 millions de dollars est comprise dans le calcul des coûts de mise en œuvre de leurs décisions d'examen stratégique. Il y a 19,4 millions de dollars représentant la réaffectation de crédits d'immobilisations des années précédentes.

Le sénateur Ringuette : Le chiffre dont je devrais tenir compte en ce qui concerne les prisons est 458 millions de dollars?

M. Enns : Cette somme est directement liée aux répercussions de la Loi sur l'adéquation de la peine et du crime.

Le sénateur Ringuette : Je suppose qu'elle ne comprend pas les coûts provinciaux issus de ces nouvelles dispositions sur la détermination de la peine?

M. Enns : Ce budget est le budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Le sénateur Ringuette : Donc, il ne comprend pas les dépenses que devront assumer les provinces et territoires pour répondre aux exigences de la nouvelle législation sur la détermination de la peine?

M. Enns : Cela ne concerne que les dépenses du Service correctionnel du Canada.

Le sénateur Ringuette : A-t-on entrepris de calculer ces autres dépenses, afin de transférer les fonds voulus aux provinces et territoires du fait de la législation fédérale sur la détermination de la peine?

Mr. Enns: That issue is not one that we would be aware of, or would deal with. That is a policy issue that comes from the minister.

Senator Ringuette: Chair, I have two other series of questions.

The Chair: Why not ask one of them now, and then I will put you on round two for the other one. We still have a bit of time now.

Senator Ringuette: Mr. Enns, I have been in politics for 24 years. I used to make a joke that if it is raining or there is a snowstorm, people cannot blame it on politicians. I used to joke about that, but that joke is starting to backfire because when I look at these estimates, I see cost reductions in programs for the environment, a 59 per cent reduction. I am thinking, climate change issue? Now people can blame this current government because funds to deal with climate change, clean air and water — basic human needs — have been reduced by 59 per cent. We are leaving an awful mess for our children.

With regard to specific programs — I did my homework in French, so I will change over to French for ease.

[*Translation*]

At page 115, a 10 per cent cut for the weather services; a 33 per cent cut for the Canada Foundation for Sustainable Development Technology; and 11 per cent cut for the Initiatives of the Action Plan on Clean Water, Freshwater Programs; and a 100 per cent cut, or complete elimination, of the transfer payments to support environmental and sustainable development initiatives.

Complete elimination of the environmental research and development programs; complete elimination of the contributions to support Canada's international commitments; complete elimination of the grants to support environmental research and development.

This is a complete disaster, not only for today but also for the future.

[*English*]

I cannot explain it, and you probably cannot either because it is a policy issue. I do not understand the research with regard to the environment, sustainable development and drinking water. Together with the corporate tax cuts that are polluting much of our environment, I have a hard time understanding this policy.

With regard to natural resources —

The Chair: Are you onto your next question?

M. Enns : Cette question ne relève pas de nos attributions. C'est une question de politique fondamentale qui relève du ministre.

Le sénateur Ringuette : Monsieur le président, j'ai deux autres séries de questions.

Le président : Pouvez-vous poser la première maintenant et je vous inscrirai pour le deuxième tour? Nous avons encore un peu de temps maintenant.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Enns, je fais de la politique depuis 24 ans. J'avais l'habitude de dire en plaisantant que les gens ne peuvent pas rendre les politiciens responsables de la pluie ou du beau temps mais, en voyant ce budget des dépenses, j'ai l'impression que cette plaisanterie va se retourner contre moi car je constate qu'on va réduire de 59 p. 100 le budget des programmes relatifs à l'environnement. Cela me fait m'interroger sur le changement climatique. Maintenant, les gens vont pouvoir accuser le gouvernement actuel car les fonds prévus pour faire face au changement climatique, à la pollution atmosphérique et à la qualité de l'eau — qui sont des besoins humains fondamentaux — sont réduits de 59 p. 100. Nous allons léguer une incroyable poubelle planétaire à nos enfants.

En ce qui concerne les divers programmes — comme j'ai fait mes recherches dans la version française du budget, je vais continuer en français.

[*Français*]

À la page 170 de la version française, les services de météo, 10 p. 100 de réduction dans le budget; subvention à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable, une réduction de 33 p. 100; initiative du plan d'action pour l'assainissement de l'eau, programmes en matière d'eau douce, une réduction de 11 p. 100; les paiements de transfert pour l'environnement et le développement durable, éliminés à 100 p. 100.

Les programmes de recherche et de développement pour l'environnement, 100 p. 100 éliminés; contributions à l'appui des engagements internationaux du Canada, 100 p. 100 éliminées; et subventions à l'appui des activités de recherche et de développement en environnement, 100 p. 100 éliminées.

C'est désastreux, non pas juste pour aujourd'hui mais pour l'avenir également.

[*Traduction*]

Je ne peux pas expliquer cela, et vous ne le pouvez probablement pas non plus puisque c'est une question de politique fondamentale. Je ne comprends pas ces décisions concernant la recherche environnementale, le développement durable et l'eau potable. Considérant les baisses d'impôts des grandes entreprises qui polluent notre environnement, j'ai bien de la peine à comprendre cette politique.

En ce qui concerne les ressources naturelles...

Le président : Vous arrivez à votre question suivante?

Senator Ringuette: Yes.

The Chair: We will put you on the second round because you have gone over your 10-minute allotment.

Senator Marshall: Mr. Enns, can you explain to us how the transfers are laid out in the estimates? I want to start on page 9. This is how we review the estimates with the document that has been provided. Do you have page 9 there?

Mr. Enns: Yes.

Senator Marshall: We see the transfer payments of \$151.4 billion for this year. When we turn to the next page, transfer payments are only \$114.7 billion. Where are the rest listed?

On page 14, some of them are repeated again. Then when we go to page 126 for the Department of Finance, we see some of them repeated yet again. How do we follow transfer payments through the document?

My first question is, when we look at page 9 and then go to page 10, which adds up to only \$114.7 billion, where is the difference laid out? Can you explain how transfer payments are laid out?

Mr. Enns: I will start and perhaps my colleague can finish.

What you see on page 9 are the total transfer payments. That includes the major statutory payments to individuals on other levels of government, but it also includes grants and contributions to organizations and individuals, which are presented later in the estimates document. Those amounts are the programs delivered through either a grant or contribution. They are not statutory but are voted.

Senator Marshall: Give me an example of that.

Mr. Enns: For example, a program such as the — I am trying to think of one off the top of my head — if you go to agriculture

Senator Marshall: We will not go there. We will go to page 10 and flow through.

Mr. Enns: What you see on page 10, then, are the statutory major transfer payments.

Senator Marshall: These are all the statutory ones?

Mr. Wheat: All the major statutory ones.

Senator Marshall: That includes all the major statutory ones. That means, elsewhere in this document, we will find the minor statutory plus all the budgetary?

Mr. Enns: Yes, the voted Gs and Cs.

The Chair: “Gs and Cs” meaning grants and contributions?

Le sénateur Ringuette : Oui.

Le président : Je vous inscris donc pour le second tour car vous avez déjà dépassé la période de 10 minutes qui vous était accordée.

Le sénateur Marshall : Monsieur Enns, pouvez-vous expliquer comment les transferts sont présentés dans le budget des dépenses? Je veux commencer à la page 10. C'est comme ça que nous examinons le budget des dépenses. Avez-vous trouvé la page?

M. Enns : Oui.

Le sénateur Marshall : Je vois là 151,4 milliards de dollars de paiements de transfert pour cette année. À la page suivante, le total des paiements de transfert n'est que de 114,7 milliards de dollars. Où est passée la différence?

À la page 15, certains d'entre eux sont répétés. Ensuite, quand j'examine le budget du ministère des Finances, à la page 184, certains sont encore une fois répétés. Comment pouvons-nous suivre les paiements de transfert dans tout le document?

Quand j'examine la page 10 puis la page 11, où le total ne fait que 114,7 milliards de dollars, je me pose la question suivante : où se trouve la différence? Pouvez-vous expliquer comment les paiements de transfert sont présentés?

M. Enns : Je vais commencer et mon collègue pourra peut-être compléter ma réponse.

Ce que vous voyez à la page 10, c'est le total des paiements de transfert. Cela comprend les grands paiements de transfert législatifs aux particuliers et aux autres ordres de gouvernement, mais aussi les subventions et contributions aux organisations et particuliers, qui sont présentées plus loin dans le document. Ces sommes concernent les programmes dispensés au moyen d'une subvention ou d'une contribution. Elles ne sont pas législatives mais votées.

Le sénateur Marshall : Pouvez-vous m'en donner un exemple?

M. Enns : Par exemple, un programme comme... J'essaye d'en trouver un... Si vous passez à l'agriculture...

Le sénateur Marshall : Non, non, n'allons pas là. Restons à la page 11 pour commencer.

M. Enns : Ce que vous voyez à la page 11, ce sont les principaux transferts législatifs.

Le sénateur Marshall : Ce sont tous les paiements législatifs?

M. Wheat : Tous les principaux.

Le sénateur Marshall : Ce sont tous les principaux paiements législatifs. Cela veut dire que nous trouverons ailleurs dans le budget des dépenses les paiements moins importants ainsi que tous les paiements budgétaires?

M. Enns : Oui, les S et C.

Le président : S et C voulant dire subventions et contributions?

Mr. Enns: Yes: sorry.

Senator Marshall: When we go to page 14, we see under “General Government Services,” major transfers, and some of these transfers are repeated from page 10.

Mr. Enns: Right: These are grouped into those broad sector categories to present an overview of spending in those broad thematic areas, if I can put it that way, whether they be international, immigration and defence programs, which you will find on page 15, or general government service programs. It is a different slice of the numbers.

Senator Marshall: They are rejigged and presented in a different format.

Mr. Enns: Right.

Senator Marshall: Is that the case on page 126?

Mr. Enns: Let me have a look. Perhaps Mr. Wheat can help.

Mr. Wheat: The major transfer payments on page 10 are given out by various departments. You will see them also in Part II under the responsible department.

Senator Marshall: I can follow page 10, page 14 and page 126 because I can cross-check the numbers. What is the difference between the \$151.4 billion on page 9 and the \$114.7 billion on page 10? Do I have to go on a big search of the estimates to find that information?

Mr. Enns: Essentially, you will find them listed under each department in their grants and contributions programs.

Senator Marshall: So I would have to go through every department and look for the transfers?

Mr. Enns: Yes.

Senator Marshall: Okay.

The Chair: Page 10 is only statutory transfers. Is that what you told us earlier?

Mr. Enns: Major statutory.

The Chair: Only statutory?

Senator Marshall: No, major statutory.

The Chair: There are no transfer payments, grants or contributions that have to be approved?

Mr. Enns: No.

The Chair: It is only the major statutory transfers.

Mr. Enns: Yes.

The Chair: Are we together?

Senator Marshall: Yes: I understand that. I asked you a question on this item the last time you were here. With respect to the public debt charges, when we looked at the estimates last year

M. Enns : Oui, veuillez m’excuser.

Le sénateur Marshall : À la page 17, sous « Services gouvernementaux généraux », nous voyons « Principaux paiements de transfert », dont certains figurent aussi à la page 11.

M. Enns : Ceux-là sont regroupés dans ces grandes catégories sectorielles pour donner un aperçu des dépenses par grand thème d’activité, si je peux m’exprimer ainsi, comme les programmes touchant les affaires internationales, l’immigration et la défense, que vous trouvez à la page 18, ou les programmes des services gouvernementaux généraux. C’est une autre ventilation des chiffres.

Le sénateur Marshall : Ils sont présentés de manière différente?

M. Enns : C’est cela.

Le sénateur Marshall : Est-ce la même chose à la page 184?

M. Enns : Permettez-moi de trouver la page. M. Wheat peut peut-être nous aider.

M. Wheat : Les grands paiements de transfert de la page 11 sont présentés par ministère. Vous les trouvez également dans la partie II par ministère responsable.

Le sénateur Marshall : Je peux suivre la page 11, la page 17 et la page 184 afin de comparer les chiffres. Quelle est la différence entre les 151,4 milliards de dollars de la page 10 et les 114,7 milliards de dollars de la page 11? Vais-je devoir fouiller dans toutes les pages du budget pour trouver cette information?

M. Enns : Essentiellement, ils ont énumérés sous chaque ministère dans ses programmes de subventions et contributions.

Le sénateur Marshall : Je dois donc chercher les transferts dans le budget de chaque ministère?

M. Enns : Oui.

Le sénateur Marshall : Bien.

Le président : La page 11 ne présente que les transferts législatifs. C’est bien ce que vous avez dit?

M. Enns : Les principaux législatifs.

Le président : Seulement les législatifs?

Le sénateur Marshall : Non, les principaux législatifs.

Le président : Il n’y a pas de paiements de transfert, de subventions ou de contributions qui doivent être approuvés?

M. Enns : Non.

Le président : Ce sont seulement les principaux transferts législatifs.

M. Enns : Oui.

Le président : Tout le monde a compris?

Le sénateur Marshall : Oui, j’ai compris. Lors de votre dernière comparution, je vous ai posé une question à ce sujet. En ce qui concerne les frais de la dette publique, lorsque nous avons

and then we looked at our Supplementary Estimates (A), Supplementary Estimates (B) and Supplementary Estimates (C), every time there was a downward revision in our debt charges because interest rates were going down. We saw that trend last year. Now we are looking at the document you presented tonight. We are estimating the public debt charges will go down from \$33.7 billion to \$30.3 billion. What assumptions do you make to come up with the \$30.3 billion?

Mr. Enns: The changes to the public debt forecast, or charges, are not related to interest rates, per se, but to the CMHC program we were talking about earlier with Senator Murray. The smaller than anticipated uptake of that program has resulted in savings on debt charges.

Senator Marshall: That is different than what I thought. Those are all the questions I have for now.

The Chair: Do you want to go on round two?

Senator Marshall: I probably will, yes.

The Chair: Next is Senator Gerstein. He is from Toronto and is the deputy chair of the committee.

Senator Gerstein: Thank you for being back with us again. The Main Estimates, I assume, are adjusted throughout the year by Supplementary Estimates (A), Supplementary Estimates (B), and Supplementary Estimates (C). The increases or decreases may be adjusted as we progress into the year after the budget. Is that a fair assessment?

Mr. Enns: Absolutely.

Senator Gerstein: To be overly concerned about what is before us, one must let the program roll out. I am sure all Canadians are anticipating the budget that will be forthcoming shortly.

My second question is with respect to the 2010 budget. As I recall, by freezing departments, in the year 2010, which we will conclude shortly, they were looking for a savings of some \$300 million. In 2012, I believe the number is \$900 million. I think it is \$1.2 billion in the year 2013, totalling \$3 billion.

Can you give us an indication of how that relates to what is before us today; to what you think happened in 2010? I know 2010 is not over yet. What is the feeling in terms of what we are looking at in the Main Estimates?

Mr. Enns: What you are seeing here is probably not the complete picture. Some of the reductions you see relating to cost-containment measures are the result of having provided funds to departments that were clawed back subsequently. The Main Estimates, you will recall, are developed, and the timing with the budget is not necessarily ideal. The cost-containment measures

examiné le budget des dépenses de l'an dernier, puis nos budgets supplémentaires A, B et C, nous avons constaté à chaque fois une révision à la baisse du service de la dette parce que les taux d'intérêt diminuaient. C'était la tendance l'an dernier. Vous calculez que les frais de la dette publique passeront de 33,7 milliards de dollars à 30,3 milliards. Sur quelles hypothèses vous fondez-vous pour trouver 30,3 milliards?

M. Enns : La variation du service de la dette publique n'est pas reliée aux taux d'intérêt en soi mais au programme de la SCHL dont nous parlions tout à l'heure avec le sénateur Murray. C'est le fait que ce programme a été moins sollicité que prévu qui a produit des économies sur le service de la dette.

Le sénateur Marshall : C'est différent de ce que je pensais. Je n'ai pas d'autres questions pour le moment.

Le président : Voulez-vous que je vous inscrive pour le deuxième tour?

Le sénateur Marshall : Probablement, oui.

Le président : C'est maintenant au tour du sénateur Gerstein, de Toronto, vice-président du comité.

Le sénateur Gerstein : Merci d'être à nouveau devant nous. Si j'ai bien compris, le Budget principal des dépenses est ajusté au cours de l'année au moyen des budgets supplémentaires A, B et C. Les chiffres peuvent être ajustés à la hausse ou à la baisse durant l'année. Est-ce exact?

M. Enns : Absolument.

Le sénateur Gerstein : Il ne faut donc pas trop s'arrêter à ce que nous avons sous les yeux mais plutôt laisser les programmes évoluer. Je suis sûr que tous les Canadiens attendent avec intérêt le budget fédéral qui sera bientôt divulgué.

Ma deuxième question concerne le budget de 2010. Si je me souviens bien, en gelant les budgets des ministères durant l'exercice de 2010, qui se terminera bientôt, on prévoyait faire des économies de quelque 300 millions de dollars. Pour 2012, je crois que c'est 900 millions de dollars et, pour 2013, 1,2 milliard, ce qui donne en tout 3 milliards de dollars.

Pouvez-vous nous dire en quoi cela est relié au document que nous avons sous les yeux et à ce qui s'est passé selon vous en 2010? Je sais que l'exercice de 2010 n'est pas encore terminé mais quel est votre sentiment d'après ce que nous voyons dans le Budget principal des dépenses?

M. Enns : Ce que vous voyez ici n'est probablement pas une image complète de la situation. Certaines des réductions que vous voyez concernant les mesures de limitation des dépenses résultent du fait que certaines sommes qui avaient été fournies à des ministères ont ensuite été recouvrées. Vous vous souviendrez que le Budget principal des dépenses prend beaucoup de temps à

were announced in Budget 2010 when the Main Estimates had already been effectively prepared.

Monies provided to departments to compensate them for wage increases had to be clawed back. Those clawbacks were subsequently reflected in the estimates.

On the other hand, the estimates documents do not present information about funding that will not be requested. When departments' operating budgets are frozen, they are not permitted to come forward with a funding request. That is the way we achieve the cost containment.

In those cases, you will not see that funding in the estimates as a reduction because funding was never provided. We are confident that the projections that we developed earlier are holding.

Senator Gerstein: That is for the year 2010, and what you see here?

Mr. Enns: We are on track for achieving the \$300 million that was forecast for cost containment in the current fiscal year about to end.

As you know, \$180-something million of that amount was reflected in previous supplementary estimates, and the remaining portion will not be reflected and has not been provided. Those forecasts are based on the fact that monies will not be provided to the departments for those wage increases that have been negotiated.

Senator Gerstein: You have a high level of confidence in terms of these numbers being attained?

Mr. Enns: A budget freeze is exactly that. Funding is not provided. Those savings are a result of the foregone expenditures.

Senator Gerstein: Thank you.

The Chair: Thank you for clarifying that point.

Senator Callbeck: Thank you for appearing this evening. You talk about a savings of \$300 million. What period is that for?

Mr. Enns: That was for 2010-11.

Senator Callbeck: Can we have a listing of what is in that \$300 million? Where were the savings?

Mr. Enns: The savings are completely related to the costs of wages for the public service. Put it this way: Departments have to absorb what would have been provided to them to compensate them for collective bargaining increases.

préparer et que la concordance avec le budget fédéral n'est pas nécessairement idéale. Les mesures de limitation des dépenses ont été annoncées dans le budget fédéral de 2010 alors qu'on avait déjà fini de dresser le Budget principal des dépenses, à toutes fins utiles.

On a dû recouvrer les sommes fournies aux ministères au titre des hausses salariales et on en a ensuite tenu compte dans le budget des dépenses.

En revanche, les documents du budget des dépenses ne contiennent pas d'informations sur des fonds qui ne seront pas demandés. Lorsque les budgets de fonctionnement des ministères sont gelés, ceux-ci ne sont pas autorisés à formuler de demandes de crédits. C'est de cette manière que nous limitons les dépenses.

Dans ces cas, vous ne verrez pas les sommes correspondantes dans le budget des dépenses, sous forme de réductions, puisque les fonds n'ont jamais été fournis. Nous pensons que les projections établies jusqu'à présent restent valides.

Le sénateur Gerstein : Pour l'exercice de 2010 et pour ce que nous voyons ici?

M. Enns : Nous sommes dans la bonne voie pour obtenir les 300 millions de dollars de réduction des dépenses que nous avons prévus pour l'exercice budgétaire en cours.

Comme vous le savez, près de 180 millions de dollars de cette somme se reflétaient dans le budget supplémentaire précédent, et le reste ne sera pas reflété et n'a pas été fourni. Ces prévisions reposent sur le fait que les sommes ne seront pas fournies aux ministères pour les hausses de salaires qui ont été négociées.

Le sénateur Gerstein : Vous avez la ferme conviction de pouvoir atteindre ces chiffres?

M. Enns : Un gel budgétaire, c'est exactement cela : l'argent n'est pas fourni. Les économies résultent du fait que des dépenses ne sont pas faites.

Le sénateur Gerstein : Merci.

Le président : Merci de cette précision.

Le sénateur Callbeck : Merci de votre présence ce soir. Vous parlez d'une économie de 300 millions de dollars mais pour quelle période?

M. Enns : Pour 2010-2011.

Le sénateur Callbeck : Pouvons-nous avoir une ventilation de ces 300 millions de dollars? D'où viennent les économies?

M. Enns : Les économies sont complètement reliées aux coûts salariaux de la fonction publique. Autrement dit, les ministères ont dû payer eux-mêmes ce qui leur aurait normalement été fourni pour couvrir les hausses salariales négociées.

Each department will manage that cost-containment measure in a way that is appropriate for the deputy minister. The deputy minister of each department will make decisions about how to continue to deliver services within that smaller envelope. The freeze acts as a reduction in the operating budget available.

Senator Callbeck: However, programs that have been eliminated can be in here as well?

Mr. Enns: Deputies will manage within the envelope provided to them in a way that will allow them to continue to deliver their services. You have had other departments appear explaining some of the measures they have taken.

Some are achieving savings through contracting practices, and some are taking a look at hiring. They are doing a number of things to achieve the efficiencies necessary to deliver services within the envelope they are provided.

Senator Callbeck: If you had a savings of \$300 million, why can we not have a list of what that savings is made up of?

Mr. Enns: Again, departments are monitoring those savings. We are not monitoring how they achieve those savings. The funds are not provided to them. They will implement the cost containment in a way they see fit.

Senator Callbeck: There is no way we will know what has been cut to save that \$300 million?

Mr. Enns: I assume you will see that savings reflected in departmental performance reports, their reports on plans and priorities or their quarterly financial reporting. They will address these issues, I assume, when they report on what has been done to achieve efficiencies.

Senator Callbeck: I never receive the figures. I do not know how many times I have asked different government people what those savings are. I see them reflected here in different departments and it is only an amount. I think we should have an explanation.

Mr. Enns: Again, these savings are primarily efficiency measures. The reductions you see here to programs will relate to either the natural termination of a program, because it has outlived its usefulness, or the fact that it is sunseting and needs a policy discussion to determine whether it will be renewed, at which point it will appear in subsequent supplementary estimates.

Senator Callbeck: With respect to sunseting, in your presentation you said there was \$1.7 billion relating to sunseting programs. Can we have a list of those programs?

Mr. Wheat: I have a list of the ones that have been identified.

Senator Callbeck: Can you present that list to the committee later, or send it to the clerk?

Chaque ministère gèrera cette mesure de limitation des dépenses comme son sous-ministre le décidera. Chaque sous-ministre prendra des décisions sur la manière de continuer à dispenser les services avec un budget plus petit. L'effet du gel est de réduire le budget de fonctionnement des ministères.

Le sénateur Callbeck : Il peut cependant y avoir aussi des programmes qui ont été éliminés?

M. Enns : Le sous-ministre gère son ministère avec l'enveloppe qui lui est fournie de manière à continuer à dispenser les services. Vous avez entendu les représentants de certains ministères vous expliquer certaines des mesures qu'ils ont prises.

Certains réalisent des économies au chapitre de la sous-traitance, et d'autres, au chapitre du recrutement. Tous font ce qui est nécessaire pour obtenir les gains d'efficacité leur permettant de dispenser leurs services avec l'enveloppe qui leur est fournie.

Le sénateur Callbeck : Si vous avez une économie de 300 millions de dollars, pourquoi ne pourrions-nous pas avoir la liste des mesures qui l'ont permise?

M. Enns : Ce sont les ministères qui réalisent ces économies. Nous ne contrôlons pas la manière dont ils y parviennent. L'argent ne leur est pas fourni. Ils prennent les mesures qu'ils jugent adéquates pour maîtriser leurs dépenses.

Le sénateur Callbeck : Il nous est donc impossible de savoir quelles choses ont été éliminées pour économiser ces 300 millions de dollars?

M. Enns : Je suppose que ces économies se reflèteront dans leurs rapports de rendement ministériels, leurs rapports sur les plans et les priorités ou leurs rapports financiers trimestriels. Je suppose qu'ils aborderont ces questions lorsqu'ils feront rapport des mesures qu'ils ont prises pour accroître leur efficacité.

Le sénateur Callbeck : Je n'obtiens jamais les chiffres. Je ne sais pas combien de fois j'ai demandé des détails aux fonctionnaires sur les économies. Je vois les chiffres dans les budgets des différents ministères mais ce ne sont que des chiffres. Je pense que nous devrions avoir des explications.

M. Enns : Je le répète, ces économies proviennent essentiellement de gains d'efficacité. Les réductions que vous voyez ici au sujet de programmes correspondent soit à l'expiration naturelle d'un programme, parce qu'il n'est plus utile, soit au fait qu'il arrive à échéance et qu'on devra décider s'il doit être renouvelé, auquel cas il apparaîtra dans un budget supplémentaire futur.

Le sénateur Callbeck : En ce qui concerne les programmes arrivant à échéance, vous avez dit que cela représente une somme de 1,7 milliard de dollars. Pourrions-nous avoir la liste de ces programmes?

M. Wheat : J'ai une liste de ceux qui ont été identifiés.

Le sénateur Callbeck : Pouvez-vous la fournir au comité ou l'envoyer au greffier?

Mr. Wheat: Either way.

Senator Murray: What is the base year for the freeze on operating expenditures?

Mr. Enns: It is the current year, 2010-11. The base is being established.

Senator Murray: You clawed back \$300 million in 2010-11?

Mr. Enns: Yes: The savings are \$300 million. Some of the money was not provided, and some was clawed back.

Senator Murray: It pretty much all relates to the fact that those departments will have to swallow from their A base, their budget, any wage settlements?

Mr. Enns: Precisely.

Senator Murray: Therefore, 2010-11 minus \$300 million, is the amount of the freeze going forward of operating expenditures, for how many years?

Mr. Enns: We are still in the year, and the freeze, the cap will be established based on this year.

Senator Murray: What does that mean? Sorry, chair, I butted in here.

The Chair: It is close enough to what we are talking about that I will take it as a supplementary question.

Mr. Enns: The operating expenditures of the department in the current year will be the level at which operating expenditures are frozen for the next two years.

Senator Murray: Do we know what those operating expenditures are?

Mr. Enns: We will with the public accounts.

Senator Murray: Essentially they will be the mains plus the estimates — the three sets of supplementary estimates — minus \$300 million?

Mr. Enns: Essentially, again, it relates back to the withholding of resources for compensation.

Senator Murray: I do not have the figure in front of me for 2010-11 — maybe I do — and the increase in what I call program spending. Is that figure comparable for 2010-11? What was the increase? It was a big one, I think. Yes, of course it was. I have 17 per cent. Is that possible?

Mr. Enns: We have it divided by voted and statutory.

Senator Murray: We will get to it. The point I am getting at, I think, is that the freeze is at a fairly generous, dare I say “liberal” base for 2010-11, even allowing for the clawback, looking at 2010-11 over 2009-10. It will not create that much heartburn with the managers.

M. Wheat : L’un ou l’autre.

Le sénateur Murray : Quelle est l’année de base pour le gel des dépenses de fonctionnement?

M. Enns : C’est l’exercice en cours, 2010-2011. La base est établie.

Le sénateur Murray : Vous avez récupéré 300 millions de dollars en 2010-2011?

M. Enns : Oui. L’économie est de 300 millions de dollars. Il s’agit en partie d’argent qui n’a pas été fourni et en partie d’argent qui a été recouvré.

Le sénateur Murray : Il s’agit donc surtout de ministères qui devront avaler la pilule des hausses salariales dans leur budget de base A?

M. Enns : Exactement.

Le sénateur Murray : Par conséquent, 2010-2011 moins 300 millions de dollars représente la valeur du gel des dépenses de fonctionnement pour combien d’années?

M. Enns : Nous sommes toujours dans l’année et le gel, le plafond, sera établi sur la base de cette année.

Le sénateur Murray : Qu’est-ce que ça veut dire? Veuillez m’excuser, monsieur le président, je suis intervenu avant mon tour.

Le président : Comme c’est assez proche de ce dont nous parlions, je vais considérer que c’était une question supplémentaire.

M. Enns : Les dépenses de fonctionnement du ministère pour l’année en cours sont le niveau auquel les dépenses de fonctionnement seront gelées pour les deux prochaines années.

Le sénateur Murray : Savons-nous ce que sont ces dépenses de fonctionnement?

M. Enns : Nous le saurons avec les comptes publics.

Le sénateur Murray : Ce seront essentiellement le budget principal plus les budgets supplémentaires — les trois — moins 300 millions de dollars?

M. Enns : Essentiellement, c’est relié à la retenue des ressources de rémunération.

Le sénateur Murray : Je n’ai pas le chiffre sous les yeux pour 2010-2011 — ou peut-être que si — ainsi que l’augmentation de ce que j’appelle les dépenses de programmes. Ce chiffre est-il comparable pour 2010-2011? Quelle était l’augmentation? Elle était importante, je crois. Oui, bien sûr, elle l’était. J’ai 17 p. 100. Est-ce possible?

M. Enns : Nous l’avons, divisé par voté et législatif.

Le sénateur Murray : Nous y arriverons. Ce que je veux dire, c’est que le gel part d’une base assez généreuse — oserais-je dire « libérale »? — pour 2010-2011, même en tenant compte des sommes recouvrées, si on compare 2010-2011 à 2009-2010. Ça ne va pas empêcher les fonctionnaires de dormir!

Mr. Enns: Deputies are smart individuals. They will cope with the envelope they have.

Senator Murray: It is for how many years going forward?

Mr. Enns: Two.

Senator Murray: That will be 2011-12 and 2012-13?

Mr. Enns: Yes.

The Chair: If I recall correctly, Senator Callbeck had the floor.

Senator Murray: I beg your pardon. I hope it helped elucidate the situation.

Senator Callbeck: Yes, that is fine. I was trying to find out where the savings of \$300 million is, but I will not be provided with that information. There will be no list prepared.

Mr. Enns: There is no list of how each department is achieving specific efficiencies in their ministry or portfolio to absorb the effect of not being compensated for increases in wages.

Senator Callbeck: There is no way of knowing what programs have been cut or decreased?

Mr. Enns: You will see program reductions ultimately in subsequent documents, but efficiencies in the area of contracting and that kind of thing will not show up as specific items. Only the operating budgets will remain frozen.

Senator Callbeck: I am interested in programs. Are there any programs that have been cut or decreased in that \$300 million?

Mr. Enns: Not that I am aware of.

Senator Callbeck: None?

Mr. Enns: Not that I am aware of.

Senator Callbeck: On page 179, "Other Transfer Payments," "Payments to provinces and territories under Labour Market Agreements" will decrease considerably from \$770 million to \$543 million. Are there no agreements coming into effect in 2011-12?

Mr. Enns: We will have to refer that question to the department for an answer.

Senator Callbeck: I want to know. That drop is considerable, 29 per cent.

Mr. Enns: We can forward that query on.

Senator Ringuette: That is for training administered by the provinces.

Senator Callbeck: That is right, administered by the provinces, but it is an important area.

M. Enns : Les sous-ministres sont des gens intelligents. Ils géreront avec l'enveloppe dont ils disposent.

Le sénateur Murray : Et c'est pour combien d'années?

M. Enns : Deux.

Le sénateur Murray : C'est-à-dire 2011-2012 et 2012-2013?

M. Enns : Oui.

Le président : Si je me souviens bien, le sénateur Callbeck avait la parole.

Le sénateur Murray : Je vous présente mes excuses. J'espère avoir contribué à éclaircir la situation.

Le sénateur Callbeck : Oui, c'est très bien. J'essayais de savoir d'où vient l'économie de 300 millions de dollars mais je constate qu'on ne me donnera pas l'information. On ne préparera pas de liste.

M. Enns : Il n'y a pas de liste indiquant comment chaque ministère réalise des gains d'efficience dans son portefeuille pour absorber l'effet de ne pas recevoir d'argent pour couvrir les hausses de salaires.

Le sénateur Callbeck : Il n'y a aucun moyen de savoir quels programmes ont été abolis ou réduits?

M. Enns : Vous verrez les réductions de programmes dans des documents ultérieurs, mais les gains d'efficience en matière de sous-traitance et de choses de ce genre n'apparaîtront pas en soi. Seuls les budgets de fonctionnement resteront gelés.

Le sénateur Callbeck : Ce sont les programmes qui m'intéressent. Y a-t-il des programmes qui ont été abolis ou réduits pour obtenir ces 300 millions de dollars?

M. Enns : Pas à ma connaissance.

Le sénateur Callbeck : Aucun?

M. Enns : Pas que je sache.

Le sénateur Callbeck : À la page 296, sous « Autres paiements de transfert », je vois que les « Paiements aux provinces et aux territoires en vertu des ententes sur le marché du travail » baisseront considérablement, en passant de 770 à 543 millions de dollars. N'y a-t-il pas d'ententes devant entrer en vigueur en 2011-2012?

M. Enns : Nous devons poser la question au ministère pour vous répondre.

Le sénateur Callbeck : Je tiens à le savoir. C'est une baisse considérable, de 29 p. 100.

M. Enns : Nous pouvons transmettre la question.

Le sénateur Ringuette : C'est pour la formation professionnelle gérée par les provinces.

Le sénateur Callbeck : Exactement, gérée par les provinces, mais c'est un secteur important.

Halfway down the page, you have “The provision of funds for interest and other payments to lending institutions and liabilities under the *Canada Student Financial Assistance Act*.” That amount is decreasing from \$15 million to \$5 million. Is that decrease because of that liability problem?

Ms. Thornton: Are you referring to debt write-offs?

Senator Callbeck: I am referring to page 179.

Ms. Thornton: I see the statutory provision.

Senator Callbeck: The fourth figure down for 2011-12 is \$5,218,598, but for the year ending this March it was \$15,460,033.

Ms. Thornton: We will have to refer to Human Resources and Skills Development Canada for the answer.

Senator Callbeck: The decrease is 66 per cent.

Ms. Thornton: Yes.

Senator Callbeck: Will you provide the explanation for that decrease to the committee?

Ms. Thornton: Yes.

Senator Callbeck: On page 218, under “Contributions,” the fifth item down, the year ending in March is \$25 million and the amount is going down to \$5 million; an 80 per cent decrease. Why is that?

Mr. Enns: Which page are you on?

The Chair: That is Industrial Research Assistance Program Contributions to Youth Employment Strategy. Is that the one?

Mr. Enns: Yes: I do have a bit of information about that item.

The Chair: It is a reduction of 80 per cent.

Mr. Enns: Actually, that is an Employee Assistance Program effect. A temporary increase in funding was provided over two years, and now you are seeing the reduction back to the normal level of funding for that program that existed prior to the stimulus measures.

Senator Callbeck: Prior to that, it was \$5 million.

Mr. Enns: Their original base funding was \$5 million.

Senator Callbeck: If you go up to the second item down, “Industrial Research Assistance Program Contribution to Firms” is cut by 52 per cent. Is that for the same reason?

Mr. Enns: I am not certain of that. That is in the National Research Council. If you give me a moment, I will see if I have that information.

I think we have to ask for that information from the department for you.

Senator Callbeck: All right. You will send that information, then?

Tout en bas de la page, je vois « Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* », et la somme passe de 15 millions de dollars à 5 millions. La réduction s'explique-t-elle par ce problème de responsabilité?

Mme Thornton : Voulez-vous parler de la radiation de dettes?

Le sénateur Callbeck : C'est à la page 295.

Mme Thornton : Je vois la disposition législative.

Le sénateur Callbeck : Le dernier chiffre pour 2011-2012 est 5 218 598 \$ mais, pour l'année se terminant en mars, c'était 15 460 033 \$.

Mme Thornton : Nous devons demander la réponse à Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Le sénateur Callbeck : C'est une baisse de 66 p. 100.

Mme Thornton : Oui.

Le sénateur Callbeck : Allez-vous fournir l'explication de cette baisse au comité?

Mme Thornton : Oui.

Le sénateur Callbeck : À la page 215, sous « Contributions », le cinquième élément de la liste, l'année se terminant en mars est de 25 millions de dollars et le montant va tomber à 5 millions, soit une baisse de 80 p. 100. Pourquoi?

M. Enns : À quelle page?

Le président : C'est « Programme d'aide à la recherche industrielle Contributions à la Stratégie emploi jeunesse ». C'est bien ça?

M. Enns : Oui. J'ai quelques renseignements à ce sujet.

Le président : C'est une réduction de 80 p. 100.

M. Enns : En réalité, c'est un effet du Programme d'aide aux employés. Une hausse de crédit temporaire avait été fournie pour deux ans et on voit maintenant le crédit revenir au niveau normal de financement de ce programme qui existait avant les mesures de relance.

Le sénateur Callbeck : Avant ça, c'était 5 millions de dollars.

M. Enns : Le crédit de base originel était 5 millions de dollars.

Le sénateur Callbeck : En ce qui concerne le deuxième poste de la liste, « Programme d'aide à la recherche industrielle Contributions aux entreprises », il y a une réduction de 52 p. 100. Est-ce pour la même raison?

M. Enns : Je n'en suis pas certain. Il s'agit du Conseil national de recherches. Si vous me donnez une seconde, je vais voir si nous avons l'information.

Je pense que nous devons demander l'information au ministère.

Le sénateur Callbeck : Très bien. Vous l'enverrez?

Mr. Enns: We will.

Senator Callbeck: We have already dealt with Justice Canada, but when I look at Public Safety and Emergency Preparedness under Correctional Service of Canada, which is on pages 299 and 300, how do I figure out whether the money for programs given to inmates while they are in the institution — such as program management for violence prevention, substance abuse and so on — is going up or not?

We will have a lot more inmates. We know that from the legislation coming through Parliament.

Mr. Enns: Those increases will be reflected in the operating vote of Correctional Services of Canada. I do not have anything specific here about the exact programs and how they might be affected, but we do know there will be increased costs associated with the supervision and programming for inmates as a result of increased numbers.

We can request more information from the department if you like.

Senator Callbeck: Yes, I would like information on the programs and how many more dollars will be spent on programming with the increase in inmates.

Mr. Enns: There is an amount of \$33.7 million, which are adjustments related to offender programs and specific accommodation measures. As I mentioned earlier, the number is formula driven, based on population figures. However, beyond that general statement that there is additional funding for programming, I do not have specifics about what those programs are.

Senator Callbeck: I would like specifics on that programming. Is my time up, chair?

The Chair: Did you want to go on round two?

Senator Callbeck: I will go on round two.

The Chair: We are now into round two.

Senator Ringuette: My next line of questioning is in regard to economic development. I will try to direct you to the English pages, though I did my homework with the French version.

In regard to Atlantic Canada Opportunities Agency, ACOA, on page 59, I can understand infrastructure programs being slowly decreased because of the funding and the allotment of time for the infrastructure to be built. That said, I look at pages 59 and 60 in the English: “Community Development,” a 37 per cent reduction; “Business Development Program,” an 11 per cent reduction; “Innovative Communities Fund,” a 52 per cent reduction; and “Recreational Infrastructure Canada Program,” a 100 per cent reduction.

M. Enns : Oui.

Le sénateur Callbeck : Nous avons déjà parlé de Justice Canada mais, quand j'examine le budget du Service correctionnel du Canada, sous Sécurité publique et Protection civile, aux pages 341 et 342, comment puis-je savoir si les sommes consacrées aux programmes destinés aux détenus, comme les programmes de prévention de la violence ou les programmes de traitement de la toxicomanie, augmentent ou non?

Nous allons avoir beaucoup plus de détenus à cause des projets de loi dont le Parlement est saisi.

M. Enns : Ces augmentations se trouveront dans le crédit de fonctionnement du Service correctionnel du Canada. Je n'ai aucune information particulière au sujet des divers programmes et de la manière dont ils pourraient être affectés, mais nous savons qu'il y aura une hausse des coûts reliés à la surveillance et aux programmes des détenus parce que ces derniers seront plus nombreux.

Nous pourrions demander des précisions au ministère, si vous voulez.

Le sénateur Callbeck : Oui, j'aimerais avoir des informations sur les programmes et sur les sommes supplémentaires qu'il faudra y consacrer à cause de l'augmentation du nombre de détenus.

M. Enns : Il y a une somme de 33,7 millions de dollars pour diverses mesures de logement liées au maintien et à la garde des délinquants. Comme je l'ai dit, le montant dépend d'une formule fondée sur la population. Toutefois, à part l'affirmation générale qu'il y a des fonds supplémentaires pour les programmes, je n'ai pas de données plus précises sur la nature de ces derniers.

Le sénateur Callbeck : J'aimerais avoir des précisions sur les programmes. Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

Le président : Voulez-vous avoir un deuxième tour?

Le sénateur Callbeck : Oui, je vous en prie.

Le président : Nous entamons maintenant le deuxième tour.

Le sénateur Ringuette : Mes questions concerneront maintenant le développement économique. Je vais vous donner les numéros de pages.

En ce qui concerne l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, à la page 89, je peux comprendre que les programmes d'infrastructure aient lentement diminué à cause du financement et du temps nécessaire à la construction des infrastructures mais, à la page 89, sous « Développement des collectivités », je vois une réduction de 37 p. 100; sous « Programmes de développement des entreprises », une réduction de 11 p. 100; sous « Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités », une réduction de 50 p. 100; et, sous « Programme d'Infrastructures de loisirs Canada », une réduction de 100 p. 100.

Basically, the government is reducing the business development programs and the innovative communities and the development communities fund by 37 per cent and 52 per cent. Is Atlantic Canada not for a region that desperately needs to increase its economic development and the vitality of its communities?

Is there any reasoning for those reductions?

Mr. Enns: You were correct in assuming that the bulk of those reductions have to do with the economic action plan and the wind-down. For example, we have “A decrease of \$50.1 million for the Community Adjustment Fund Budget 2009 initiative.” That decrease is the natural winding down of the program. You referred to recreational infrastructure. It is the same.

The bulk of the decreases for ACOA have to do with the economic action program winding down.

Senator Ringuette: I have a problem with that decrease. You say that there is an 11 per cent reduction in the Business Development Program and a 52 per cent reduction in the Innovative Communities Fund, notwithstanding the 37 per cent reduction in the Community Development Program.

The programs are not within the economic stimulus portfolio. They are strictly to help these communities develop in regard to creating jobs, helping businesses and so forth. This funding is for ACOA so, of course, I have a particular interest in it.

However, I looked at the other agencies. I looked at the Quebec Region Development Agency, and there is a 31 per cent reduction. I understand the issue of infrastructure and I have removed that issue from my evaluation of the situation. The Economic Development Agency of Canada for the Regions Development of Quebec has a 31 per cent reduction; the Western Economic Diversification Canada has an 87 per cent reduction in regards to the collectivity development; the Northern Ontario Development Program, FedNor, is 100 per cent — the collectivity fund has been completely removed, \$15.5 million; and for the Federal Economic Development Agency for Southern Ontario, a 31 per cent decrease for development of collectivity, a 66 per cent decrease in regard to innovation and business development and a 30 per cent decrease in regard to the regional infrastructure but a 100 per cent decrease in Eastern Ontario for water.

The regional development agencies are taking a hard hit, especially with respect to the possibility of enhancing their communities and the business viability in those communities.

Mr. Enns: To take one as an example, I can walk through some of the changes that have happened, both the increases and the decreases, to give you a better picture.

Autrement dit, le gouvernement réduit les programmes de développement des entreprises et d'innovation dans les collectivités et le fonds de développement des collectivités de 37 p. 100 et 52 p. 100. La région de l'Atlantique n'est-elle cependant pas une région ayant désespérément besoin d'une augmentation pour son développement économique et pour la vitalité de ses collectivités?

Comment peut-on justifier ces réductions?

M. Enns : Vous aviez raison de penser que la majeure partie de ces réductions concerne l'arrivée à échéance du plan d'action économique. Par exemple, nous avons « une diminution de 50,1 millions de dollars pour le Fonds d'adaptation des collectivités du budget fédéral de 2009 ». Cette diminution reflète l'expiration naturelle du programme. Vous avez parlé des infrastructures de loisirs. C'est la même chose.

La majeure partie des diminutions de l'APECA provient de l'arrivée à échéance du programme d'action économique.

Le sénateur Ringuette : Cette diminution me pose un problème. Vous dites qu'il y a une réduction de 11 p. 100 du Programme de développement des entreprises, et de 52 p. 100 du Fonds des collectivités innovatrices, nonobstant la réduction de 37 p. 100 du Programme de développement des collectivités.

Ces programmes ne font pas partie du portefeuille de la relance économique. Ils servent strictement à aider ces collectivités à se développer du point de vue de la création d'emplois, de l'expansion des entreprises, et cetera Comme il s'agit de l'APECA, j'y porte évidemment un intérêt particulier.

Toutefois, j'ai examiné les autres agences. En ce qui concerne l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, il y a une réduction de 31 p. 100. Je sais ce qu'il en est des infrastructures et j'ai retiré ce facteur de mon analyse de la situation. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec subit une réduction budgétaire de 31 p. 100; pour Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, c'est 87 p. 100 au chapitre du développement des collectivités; pour le Programme de développement du Nord de l'Ontario, FedNor, c'est 100 p. 100, puisque le fonds des collectivités, de 15,5 millions de dollars, est complètement supprimé; et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, il y a une baisse de 31 p. 100 au chapitre du développement des collectivités, de 66 p. 100 au chapitre de l'innovation et du développement des entreprises, et de 30 p. 100 au chapitre des infrastructures régionales, mais de 100 p. 100 en ce qui concerne l'eau potable dans l'Est de l'Ontario.

Les agences de développement régionales sont durement touchées, surtout en ce qui concerne le développement des collectivités et la viabilité des entreprises.

M. Enns : Si j'en prends une comme exemple, je peux vous expliquer certains des changements qui se sont produits, à la hausse ou à la baisse, pour vous donner un meilleur portrait de la situation.

Senator Ringuette: No, I talked about the decreases and I want to understand why the decreases, especially in regard to developing collectivities and developing businesses in those collectivities.

Mr. Enns: At the risk of repeating myself, the bulk of these decreases are all related to the economic action plan and the issues delivered under that plan. For the Economic Development Agency of Canada for the Regions of Quebec, for example, there is a decrease of \$158.4 million and that decrease is due entirely to the termination of the economic action plan.

Then you have a decrease of \$2.5 million due to differing arrangements in terms of the profile to support “cruise ship development on the St. Lawrence”; “A decrease of \$2.4 million in the reinvestment of income provided by reimbursing contributions;” and “A decrease of \$1.6 million due to termination of the implementation of a broadband telecommunications network in the Bay James region.” Again, if you look at the proportions there, a vast majority is due to the wind-down of the economic action plan.

Senator Ringuette: Let us go to ACOA, which is one of my favourite topics. In English it is on page 59 and page 60.

Mr. Enns: There has been an increase of \$19 million for the Atlantic Innovation Fund. There has been an increase of \$1.7 million for ongoing —

Senator Ringuette: Hold on. Where do you see those items on page 59?

Mr. Enns: You will find them on page 60, which is a more detailed explanation of the changes.

The Chair: The Atlantic Innovation Fund is under “Contributions,” second one down. We are with you.

Mr. Enns: Those changes are all detailed in that new section on the explanation of changes, which goes through each increase and decrease to provide you with information on how the overall funding reference level has changed.

Senator Ringuette: The “Community Adjustment Fund Budget 2009 initiative,” \$50 million; is that gone?

Mr. Enns: That is gone. That, again, is an Employee Assistance Program, EAP.

Senator Ringuette: Then there is the infrastructure, federal contribution; and a decrease of \$0.6 million funding for the Official Languages Action Plan. There is a 21 per cent reduction overall.

Mr. Enns: Overall, but again, it is almost all due to the economic action plan termination.

Le sénateur Ringuette : Non, je parlais des diminutions et je voudrais comprendre pourquoi on réduit les budgets, surtout en ce qui concerne le développement des collectivités et le développement des entreprises dans ces collectivités.

M. Enns : Au risque de me répéter, la plupart de ces réductions sont reliées au plan d'action économique et aux activités entreprises en vertu de ce plan. Pour ce qui est de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, par exemple, il y a une baisse de 158,4 millions de dollars qui s'explique en totalité par l'expiration du plan d'action économique.

Il y a ensuite une baisse de 2,5 millions de dollars attribuable à la variation du financement destiné à « l'Initiative visant à appuyer le développement de croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent », une diminution de 2,4 millions de dollars « du réinvestissement des revenus issus du remboursement des contributions » et une diminution de 1,6 million de dollars « attribuable à la fin du projet de mise en œuvre d'un réseau de télécommunications à large bande dans la région de la baie James ». Donc, si vous analysez les proportions, la grande majorité s'explique par l'expiration du plan d'action économique.

Le sénateur Ringuette : Passons à l'APECA, l'un de mes sujets favoris. C'est aux pages 89 et 90.

M. Enns : Il y a une augmentation de 19 millions de dollars du Fonds d'innovation de l'Atlantique. Il y a une augmentation de 1,7 million de dollars du financement permanent...

Le sénateur Ringuette : Un instant. Où voyez-vous cela à la page 89?

M. Enns : C'est à la page 90, qui donne une explication plus complète de la variation.

Le président : Le Fonds d'innovation de l'Atlantique se trouve sous « Contributions ». Je vous suis.

M. Enns : Tous ces changements sont expliqués dans la nouvelle section d'explication de la variation, où l'on indique chaque augmentation ou diminution de façon à vous donner l'information nécessaire pour comprendre comment le niveau global de financement de référence a changé.

Le sénateur Ringuette : L'initiative du « Fonds d'adaptation des collectivités du budget de 2009 », de 50 millions de dollars, a-t-elle disparu?

M. Enns : Elle a disparu. Je le répète, c'est un Programme d'aide aux employés.

Le sénateur Ringuette : Il y a ensuite Infrastructure, contribution fédérale, ainsi qu'une baisse de 0,6 million de dollars du budget du Plan d'action pour les langues officielles. C'est une réduction globale de 21 p. 100.

M. Enns : Globale, mais, comme je l'ai dit, c'est presque totalement dû à l'expiration du plan d'action économique.

Senator Ringuette: On the “Business Development Program,” there is an 11 per cent reduction.

Mr. Enns: I assume, and I could be wrong, that reduction is the economic action plan initiatives that were delivered through that program, which is why you see that reduction, but we will check.

Senator Ringuette: Yes, because I have not seen that much infrastructure funding come to Atlantic Canada through ACOA.

Mr. Enns: We will verify that information.

Senator Ringuette: Please, yes; thank you.

Senator Marshall: I have a question on the Harmonized Sales Tax, HST. Will we have finance officials appear before us?

The Chair: Probably not: We probably will have four other departments, but if you request finance as one of the four, then that could happen.

Senator Marshall: For the “Implementation of Harmonized Sales Tax,” there is a decrease from \$3 billion to \$1.9 billion. Can you give us a brief explanation?

Mr. Wheat: It is covered in the Comprehensive Integrated Tax Collection Agreements, CITCA. It is the scheduled payments to assist British Columbia and Ontario in going to the HST. According to those agreements, there was \$3 billion last year; the amount is decreased to \$1.9 billion this year.

Senator Marshall: Can we have a breakdown of how much went to each province last year and how much is estimated to go this year? I want to see the breakdown.

Mr. Wheat: I expect so. We can ask finance.

Mr. Enns: We will work with our colleagues to obtain that information.

The Chair: Did I take your request that you want finance to come in to explain how they spend their money for their operation?

Senator Marshall: No, if it had been arranged for finance to come in, I would have asked them that question, but seeing as they might not appear, Mr. Enns said he will send that information to us so that is fine.

Senator Murray: Those payments come under the finance estimates. That is the point I am making, and if people want to ask questions about the payments, we should have those officials come in. I am not insisting.

The Chair: We will consider that suggestion because we have four slots before we prepare our interim report.

Le sénateur Ringuette : Au chapitre du « Programme de développement des entreprises », il y a une diminution de 11 p. 100.

M. Enns : Je suppose, mais je peux me tromper, que cette réduction concerne les initiatives du plan d'action économique qui ont été mises en œuvre dans le cadre de ce programme, ce qui est l'explication de la réduction, mais je vérifierai.

Le sénateur Ringuette : Oui, car je n'ai pas vu arriver beaucoup d'argent pour les infrastructures dans la région de l'Atlantique par le truchement de l'APECA.

M. Enns : Nous vérifierons cette information.

Le sénateur Ringuette : Oui, je vous remercie.

Le sénateur Marshall : J'ai une question sur la taxe de vente harmonisée. Allons-nous recevoir des représentants du ministère des Finances?

Le président : Probablement pas. Nous aurons probablement des représentants de quatre autres ministères mais, si vous voulez que les Finances en fassent partie, ça pourrait se faire.

Le sénateur Marshall : Au chapitre de la « mise en œuvre de l'initiative de la taxe de vente harmonisée », il y a une baisse de 3 milliards de dollars à 1,9. Pouvez-vous nous en donner une brève explication?

M. Wheat : Cela fait partie des Ententes intégrées globales de coordination fiscale, les EIGCF. Il s'agit des paiements prévus pour aider la Colombie-Britannique et l'Ontario à instaurer la TVH. En vertu de ces ententes, il y avait 3 milliards de dollars l'an dernier, et le montant baissera à 1,9 milliard cette année.

Le sénateur Marshall : Pouvez-vous nous dire combien on a versé à chaque province l'an dernier et combien on versera cette année? J'aimerais avoir les détails.

M. Wheat : C'est sans doute possible. Nous demanderons aux Finances.

M. Enns : Nous travaillerons avec nos collègues pour obtenir cette information.

Le président : Ai-je bien compris que vous souhaitez convoquer les Finances pour avoir des explications sur ces dépenses?

Le sénateur Marshall : Non. Si l'on avait déjà prévu de les convoquer, je leur aurais posé la question mais, comme ce n'est pas le cas, M. Enns nous dit qu'il nous enverra l'information, ce qui est très bien.

Le sénateur Murray : Ces paiements relèvent du budget des Finances. Comme je l'ai déjà dit, si nous voulons avoir des précisions sur ces paiements, nous devrions convoquer des représentants de ce ministère. Je n'insiste pas.

Le président : Nous tiendrons compte de cette suggestion car nous avons quatre séances avant la préparation de notre rapport intérimaire.

Senator Callbeck: Coming back to the Atlantic Canada Opportunities Agency, where we will take a hit of 17 per cent, you say that most of that hit is because of the economic action plan. However, today I looked at the budget for 2007-08 and it was \$366,329,000. Now ACOA will receive \$50 million less than back in 2007-08. That hit is approximately 14 per cent. Obviously our regional development agencies, or at least ACOA, are being weakened.

Mr. Enns: You have to remember that these are the Main Estimates, and adjustments will be made through the A, B and C supplementary estimates that will affect the expenditures that are made in the end at ACOA.

We do not have the figures for the historical reference levels for each department here with us.

Senator Callbeck: We will watch closely for those figures because ACOA means a great deal for economic development in the Atlantic area in the creation of jobs, and that decrease is startling. We are \$50 million down from where we were in 2007-08.

I have marked a question at page 92. It is under Canadian Heritage and has to do with the status of women. On page 92, the second figure there, under "Contributions":

Women's Program — Contributions to women's and other voluntary organizations for the purpose of furthering women's participation in Canadian society.

That amount has been cut by 19 per cent, by \$1 million. What has been taken out of that budget or why?

Mr. Enns: We will endeavour to obtain that information for you from the Department of Canadian Heritage.

Senator Callbeck: Thank you.

Senator Mockler: I have a few questions that relate to different departments. Senator Ringuette will appreciate that looking at these estimates reminds me of when we were in the legislature in New Brunswick.

I want to go back to ACOA, page 60, "Contributions for the Atlantic Innovation Fund," an increase of 57 per cent. There is no doubt we know what ACOA does and we know what they target. Do you have any comments on why that 57 per cent increase?

Mr. Enns: I do not have the details of the purpose of the increase, only that \$19 million is provided to support the Atlantic Innovation Fund and the innovation communities.

Senator Mockler: I think that is a step in the right direction. "Contributions under the Communities Futures Program," an increase of 15 per cent; is that situation the same?

Mr. Enns: That funding was provided in Budget 2010.

Le sénateur Callbeck : Pour revenir à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui subira une ponction de 17 p. 100, vous dites que cela s'explique en grande mesure par le plan d'action économique. Toutefois, j'ai examiné le budget de 2007-2008 où j'ai vu le chiffre de 366 329 000 \$. Maintenant, l'APECA va recevoir 50 millions de dollars de moins qu'en 2007-2008, soit près de 14 p. 100 en moins. Il est donc évident que nos agences de développement régionales, en tout cas l'APECA, vont s'affaiblir.

M. Enns : Je vous rappelle qu'il s'agit ici du Budget principal des dépenses et qu'il y aura dans les budgets supplémentaires A, B et C des ajustements qui influenceront sur les dépenses finales de l'APECA.

Nous n'avons pas avec nous les chiffres des niveaux de référence historiques de chaque ministère.

Le sénateur Callbeck : Nous surveillerons attentivement ces chiffres car l'APECA est un organisme très important dans la région de l'Atlantique, du point de vue de la création d'emplois, et cette réduction est vraiment étonnante. L'agence aura 50 millions de dollars de moins qu'en 2007-2008.

J'ai noté une question sur la page 276. Il s'agit de la situation de la femme, sous Patrimoine canadien. À la page 276, le deuxième chiffre, sous «Contributions » :

Programme de promotion de la femme — Contributions à des organismes de femmes et à d'autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne.

Ce budget a été amputé de 1 million de dollars, soit 19 p. 100. Pourquoi?

M. Enns : Nous demanderons à Patrimoine canadien.

Le sénateur Callbeck : Merci.

Le sénateur Mockler : J'ai diverses questions concernant plusieurs ministères. Le sénateur Ringuette comprendra que l'examen de ces prévisions budgétaires me rappelle l'époque où nous étions à l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Je reviens à l'APECA, page 90, « Contributions pour le Fonds d'innovation de l'Atlantique », une augmentation de 57 p. 100. Nous savons parfaitement bien ce que fait l'APECA et quelle est sa mission. Pouvez-vous nous expliquer cette augmentation de 57 p. 100?

M. Enns : Je n'ai pas les détails de cette augmentation, je sais seulement qu'il y a une augmentation de 19 millions de dollars pour soutenir le Fonds d'innovation de l'Atlantique et le Fonds des collectivités innovatrices.

Le sénateur Mockler : Je pense que c'est un pas dans la bonne voie. « Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités », une augmentation de 15 p. 100. Est-ce la même situation?

M. Enns : Ce financement provenait du budget fédéral de 2010.

Senator Mockler: If I go to page 46, Agriculture and Agri-food, and look at “Trade and Market Development,” there is an increase of 20 per cent. Can you comment on that increase or do I have to ask the minister?

Mr. Enns: I can give you the details for some of the increases and the adjustments that have been made.

Senator Mockler: I would appreciate that.

Mr. Enns: An increase of \$49.3 million is “for the Agricultural Flexibility Fund to help the agriculture sector adapt to pressures and improve its competitiveness.”

There are increases related to the Specified Risk Material Innovation Program. That research development program supports the commercialization or adoption of innovative technologies for specified risk removal disposal or use.

There are reductions related to the sunseting of the Agricultural Disaster Relief Program/AgriRecovery. Again, that policy decision will have to be made, I imagine.

A number of other reductions relate to sunseting programs; for example, the Pork Industry Initiative. That initiative was to help the pork and hog industry recover and transition to new market realities, and that initiative is now winding down. There are others.

Senator Mockler: Is that the same situation for the “Agri-business Development” in respect to agriculture?

Mr. Enns: On page 46, you see a breakdown that is presented slightly differently, by program activity, which is a different grouping than specific programs.

Senator Mockler: If we go to page 72, which is Canadian Heritage, “Grants to support the Youth Take Charge Program,” the amount is \$3.4 million. That program is new. Can you expand on that particular vote?

Mr. Enns: I do not have that information. We can obtain information from the department on that program.

Senator Mockler: Will you do the same for “Grants under the Museums Assistance Program,” which is new?

Mr. Enns: Yes, I will.

Senator Mockler: If I look at the Canadian Heritage budget and portfolio, from 2010-11 to 2011-12, there is an increase of about 3 per cent; is that right?

Mr. Enns: You are looking at the ministry and not the department. That is correct.

The Chair: As a follow-up to Senator Mockler’s question about ACOA, can you look at page 60? Do you have any briefing note on the “Contribution for the Saint John Shipyard Adjustment Initiative”?

Le sénateur Mockler : Je passe maintenant à la page 102, d’Agriculture et Agroalimentaire. Sous « Développement du commerce et des marchés », il y a une augmentation de 20 p. 100. Pouvez-vous nous donner l’explication ou devrais-je la demander au ministre?

M. Enns : Je peux vous donner les détails de certaines des augmentations et variations.

Le sénateur Mockler : Je vous en serais reconnaissant.

M. Enns : Une augmentation de 49,3 millions de dollars « pour le Fonds Agri-flexibilité, afin d’aider le secteur à s’adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité ».

Il y a des augmentations concernant le programme d’innovation lié aux matières à risque spécifiées. Le programme de stimulation de la recherche appuie la commercialisation ou l’adoption de techniques innovatrices pour l’élimination ou l’utilisation de matières à risque spécifiées.

Il y a des réductions reliées à l’élimination graduelle du Programme en cours d’aide aux agriculteurs en cas de catastrophe/le programme Agri-Relance. Encore une fois, il y aura une décision de fond à prendre, j’imagine.

Plusieurs autres réductions concernent l’abolition de certains programmes, comme l’Initiative d’aide à l’industrie porcine. Cette initiative était destinée à aider ce secteur à se rétablir et à s’adapter aux nouvelles réalités du marché, et elle arrive maintenant à expiration. Il y en a d’autres.

Le sénateur Mockler : Est-ce la même chose pour le « Développement de l’agro-entreprise »?

M. Enns : Il y a à la page 102 une ventilation légèrement différente des données, par activité de programme, c’est-à-dire selon un regroupement différent des programmes individuels.

Le sénateur Mockler : Je vais maintenant à la page 256, Patrimoine canadien, « Subventions à l’appui du programme Les jeunes s’engagent », 3,4 millions de dollars. C’est un nouveau programme. Pouvez-vous nous donner des explications?

M. Enns : Je n’ai pas cette information. Nous pourrions l’obtenir du ministère.

Le sénateur Mockler : Pourriez-vous faire la même chose pour « Subventions en vertu du Programme d’aide au musées », ce qui est nouveau?

M. Enns : Oui.

Le sénateur Mockler : Si j’examine le budget et le portefeuille de Patrimoine canadien entre 2010-2011 et 2011-2012, je vois une augmentation de 3 p. 100 environ, n’est-ce pas?

M. Enns : Vous parlez du portefeuille ministériel, pas du ministère. C’est exact.

Le président : Je reviens à la question du sénateur Mockler sur l’APECA, à la page 89. Avez-vous des informations sur la « Contribution pour la mesure d’adaptation du chantier naval de Saint John »?

Mr. Enns: No, I do not.

The Chair: Can you find out what is happening there? It was \$10 million last year, and it is \$6 million now. How many more years of funding will there be and how much more? We are interested in knowing how often we will see that item here.

We learned not long ago that certain infrastructure programs under the incentive program that were supposed to finish and all claims made by the end of March have been now extended to the fall. I assume that the extension and the costs will not be reflected here.

Mr. Enns: No.

The Chair: Will we see the increased cost of that extension in a supplementary estimate along the way?

Mr. Enns: Yes, and four specific programs have been extended. You will see that cost in subsequent supplementary estimates, yes.

Senator Murray: Do you have a ballpark estimate?

Mr. Enns: I do not. The program has been running for two years, and it will have played out largely. The extension is designed to allow projects to be completed.

Senator Murray: I have an observation. There is not much doubt, in reading the documents, that most of the reductions come from those departments and agencies through which stimulus funding, or whatever you want to call it, was flowing during the fiscal year. Infrastructure Canada has gone from \$8.1 billion to \$4.8 billion, and Industry Canada from \$2.4 billion to \$1.2 billion.

If you look at ACOA, as Senator Callbeck has done, they take a hit of 16.8 per cent.

The Quebec regional agency takes a 30 per cent hit; the Southern Ontario Agency, a 56.5 per cent hit; Western Diversification, a 54.4 per cent hit. I am puzzled by the Canadian Tourism Commission; there is a 24.5 per cent reduction. For Enterprise Cape Breton Corporation, there is a 24.7 per cent reduction, and Northern Economic Development Agency, a 27.8 per cent reduction. A lot of money clearly seems related to the stimulus program that has come to an end.

Then I go to Parks Canada, and this situation concerns me a great deal. I am not aware that Parks Canada was a big operator in the stimulus program, although I am willing to be corrected. I see that the government reduced its estimate from \$804 million to \$690 million, a 14 per cent reduction. I confess that I am a big fan of Parks Canada. We have been engaged with them lately in the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans on the heritage lighthouse protection program, and so on.

M. Enns : Non, je n'en ai pas.

Le président : Pourriez-vous vous informer? C'était 10 millions de dollars l'an dernier et c'est maintenant 6 millions. Pendant combien d'années durera cette contribution, et pour quel montant? Nous aimerions savoir pendant combien d'années nous verrons ce poste dans le budget des dépenses.

Nous avons appris il n'y a pas très longtemps que certains programmes d'infrastructures relevant du programme de relance qui étaient censés arriver à expiration et pour lesquels toutes les demandes de paiement devaient avoir été faites fin mars seront maintenant prolongés jusqu'à l'automne. Je suppose que ce prolongement et les coûts correspondants ne font pas partie de ce budget.

M. Enns : Non.

Le président : Verrons-nous l'augmentation des dépenses résultant de cette prolongation dans un budget supplémentaire?

M. Enns : Oui, et quatre programmes particuliers ont été prolongés. Vous verrez les chiffres correspondants dans les budgets supplémentaires à venir, oui.

Le sénateur Murray : Pouvez-vous nous en donner une estimation?

M. Enns : Non, je ne peux pas. Le programme dure depuis deux ans et il est en grande mesure achevé. La prolongation vise simplement à permettre l'achèvement de certains projets.

Le sénateur Murray : Permettez-moi de faire un commentaire. Il ne fait pas de doute que la plupart des réductions concernent les ministères et organismes par le truchement desquels les fonds de relance économique ont été déboursés durant l'exercice budgétaire. Infrastructure Canada est passée de 8,1 milliards de dollars à 4,8 milliards, et Industrie Canada, de 2,4 à 1,2.

Dans le cas de l'APECA, comme l'a dit le sénateur Callbeck, il y a une ponction de 16,8 p. 100.

L'agence régionale du Québec subit une réduction de 30 p. 100, celle du Sud de l'Ontario, de 56,5 p. 100, Diversification de l'Ouest, de 54,4 p. 100. Je comprends mal la Commission canadienne du tourisme, qui subit une réduction de 24,5 p. 100, Entreprise Cape Breton Corporation, 24,7 p. 100, Agence canadienne de développement économique du Nord, 27,8 p. 100. Beaucoup d'argent qui était clairement relié au programme de relance semble donc maintenant avoir disparu.

Quand je passe ensuite à Parcs Canada, cette situation m'inquiète beaucoup. Je ne savais pas que Parcs Canada était un participant important du programme de relance, mais on pourra me corriger si je me trompe. Je vois que le gouvernement a ramené son budget de 804 millions de dollars à 690, ce qui représente une réduction de 14 p. 100. Je reconnais tout de suite que je suis un grand partisan de Parcs Canada. Nous avons eu récemment des discussions avec ses représentants au Comité sénatorial permanent des pêches et océans au sujet du programme de protection des phares patrimoniaux.

Apart from that, they are a good outfit, and I do not like to see them starved for funds. The explanation suggests there will be a decrease of almost \$80 million — \$79.9 million in funding — for improvements and upgrades to national historic sites and Parks Canada visitors' facilities. We have seen the story before. We let things go to moth and rust, and it is not good — to put it in a commercial way — for tourism. However, it is a bad advertisement for Canada and for the government.

“A decrease of \$16.6 million in funding for the assessment, management and remediation of federal contaminated sites” — that item is under the department rather than under Parks Canada, or so one assumes.

Mr. Enns: The department plays a lead role in the management of that program, but each department receives funding for the remediation of specific sites in their custody.

Senator Murray: There is “A decrease of \$15.0 million in funding for upgrading a section of the Trans-Canada Highway in Banff National Park; and A decrease of \$4.5 million cost containment measures” and so on.

What do you have by way of an explanation for all of these decreases?

Mr. Enns: Perhaps I will go back to an earlier point. When you look at the reduction from the Main Estimates 2010-11 to 2011-12, \$7 billion of that reduction is the wind-down of economic action plan programs.

If you are talking about Parks Canada, it received \$130 million in EAP funding, so the three major decreases you are seeing are, in fact, economic action plan programs. Therefore, Parks Canada is returning to its normal reference level. There is a decrease of \$4.5 million due to cost containment measures, and that is what all departments face.

Senator Murray: The one that concerns me is the decrease of almost \$80 million in funding “for improvements and upgrades to national historic sites and Parks Canada’s visitor facilities.”

Mr. Enns: The funds were, in fact, economic action plan funds.

Senator Murray: They are either needed or not needed. I assume we were not spending money on improvements, upgrades and maintenance of facilities that were not needed. However, we will have a closer look sometime.

Mr. Enns: On the Canadian Tourism Commission, it is the same story. The sunseting of \$20 million in funding is for Budget 2009 initiatives, and this funding was related primarily to

Cela étant, c’est une bonne organisation et je ne voudrais pas qu’on l’étrangle financièrement. Selon l’explication, l’agence subira une diminution de près de 80 millions de dollars — 79,9 millions — du financement pour l’amélioration et la modernisation des lieux historiques nationaux et des installations pour les visiteurs de Parcs Canada. Nous avons déjà vu ça autrefois. On laisse les choses pourrir et rouiller, ce qui n’est évidemment pas favorable au tourisme, du point de vue commercial. C’est une très mauvaise publicité pour le Canada et le gouvernement.

« Une diminution de 16,6 millions de dollars du financement pour l’évaluation, la gestion et l’assainissement des sites contaminés fédéraux ». Cela relève plus du ministère lui-même que de Parcs Canada, je suppose.

M. Enns : Le ministère est un chef de file dans la gestion de ce programme, mais chaque ministère reçoit des fonds pour l’assainissement de sites particuliers relevant de sa compétence.

Le sénateur Murray : Il y a « une diminution de 15 millions de dollars du financement pour l’amélioration d’un tronçon de la route Transcanadienne dans le parc national de Banff » et « une diminution de 4,5 milliards de dollars attribuable aux mesures de limitation des coûts, et cetera ».

Quelles explications pouvez-vous nous donner pour toutes ces diminutions de budgets?

M. Enns : Je reviens à ce que je disais un peu plus tôt. Si vous examinez la réduction du Budget principal des dépenses entre 2010-2011 et 2011-2012, il y a 7 milliards de dollars de cette réduction qui s’expliquent par l’arrivée à échéance des programmes du plan d’action économique.

En ce qui concerne Parcs Canada, cette agence a reçu 130 millions de dollars au titre du PAE, et les trois réductions importantes que vous voyez ici sont en fait dues aux programmes du plan d’action économique. Par conséquent, Parcs Canada retrouve son niveau de référence normal. Il y a une diminution de 4,5 millions de dollars attribuable aux mesures de limitation des coûts, et c’est la même chose pour tous les ministères.

Le sénateur Murray : Celle qui me préoccupe, c’est la diminution de près de 80 millions de dollars « du financement pour l’amélioration et la modernisation des lieux historiques nationaux et des installations pour les visiteurs de Parcs Canada ».

M. Enns : Il s’agissait en fait de fonds d’action économique.

Le sénateur Murray : Ou c’était nécessaire, ou ce ne l’était pas. Je suppose qu’on n’a pas dépensé de l’argent pour des améliorations, de la modernisation et des installations qui n’étaient pas nécessaires. Nous devons y revenir un autre jour.

M. Enns : En ce qui concerne la Commission canadienne du tourisme, c’est la même chose. L’élimination graduelle des fonds de 20 millions de dollars prévus pour diverses initiatives découlant

advertising programs to encourage travel within the country and to encourage visitors from other markets, notably, the United States.

That funding, again, was temporary funding provided under the economic action plan for the CTC.

Senator Murray: That is an annual expense.

Mr. Enns: There will have been a top-up.

Senator Ringuette: I have two small questions.

The Chair: Make it one big one.

Senator Ringuette: I have a supplementary question about the cost of sentencing, and you said \$234 million for operating funds, and \$223 million for capital funds. From now on, the \$234 million in operations will be a permanent additional cost to the a-base of Corrections Canada and will grow on a yearly basis.

Mr. Enns: I cannot make that assumption.

Senator Ringuette: Will it be added to the a-base of Corrections Canada?

Mr. Enns: It is in their reference level for 2011-12.

Senator Ringuette: I see in these estimates funds for the Asia-Pacific Gateway, but I see absolutely no dollars for the Atlantic Gateway. Am I missing something, or is it not there?

Mr. Enns: What you are seeing in the estimates for the Asia-Pacific Gateway is a reprofiling. The funding is not new; it is being reprofiled into 2011-12.

Senator Ringuette: The funds are funds not spent in the current budget?

Mr. Enns: Again, due to a variety of reasons, such as project plans being delayed or whatever, that funding is a reprofile.

Senator Ringuette: It says on page 317 that there is an additional 40 per cent.

Mr. Enns: Again, it is not new funding per se. It is money that was available and is being reprofiled into the next year.

Senator Ringuette: In the current budget, there is \$240 million, almost \$242 million, and in the estimates for 2011-12, there is \$337 million. Does the additional money come from the \$240 million?

Mr. Enns: The increase related to the Asia-Pacific Gateway is for \$105 million, and that is money being reprofiled from 2010-11 into 2011-12, unspent in 2010-11 and reprofiled into the next year.

du budget fédéral de 2009 concernait essentiellement les programmes publicitaires visant à encourager les Canadiens à voyager au pays et à attirer des visiteurs de l'étranger, notamment des États-Unis.

Encore une fois, il s'agissait d'un financement temporaire fourni à la CCT dans le cadre du plan d'action économique.

Le sénateur Murray : C'est une dépense annuelle.

M. Enns : C'était probablement une rallonge budgétaire.

Le sénateur Ringuette : J'ai deux petites questions.

Le président : Faites-en une grande.

Le sénateur Ringuette : J'ai une question supplémentaire sur le coût des peines carcérales. Vous avez dit qu'il y a 234 millions de dollars de crédits de fonctionnement, et 223 millions de crédits d'immobilisations. À partir de maintenant, les 234 millions de dollars de crédits de fonctionnement seront une dépense supplémentaire permanente à ajouter au budget de base A du Service correctionnel du Canada, et le montant augmentera chaque année.

M. Enns : Je ne peux pas formuler cette conclusion.

Le sénateur Ringuette : La somme sera-t-elle ajoutée au budget de base A du Service correctionnel du Canada?

M. Enns : Elle fait partie de son niveau de référence pour 2011-2012.

Le sénateur Ringuette : Je vois dans ce budget des crédits pour la Porte d'entrée de l'Asie-Pacifique mais absolument rien pour la Porte de l'Atlantique. Est-ce que je me trompe?

M. Enns : Ce que vous voyez dans le budget des dépenses pour la Porte d'entrée de l'Asie-Pacifique reflète une réaffectation budgétaire. Il ne s'agit pas de nouveaux crédits mais de crédits reportés à 2011-2012.

Le sénateur Ringuette : Ces sommes sont des sommes qui ne sont pas dépensées dans le budget actuel?

M. Enns : Pour diverses raisons, comme des retards dans la réalisation de certains projets, ces fonds ont été réaffectés.

Le sénateur Ringuette : On indique à la page 357 une augmentation de 40 p. 100.

M. Enns : Encore une fois, il ne s'agit pas de nouveaux crédits. C'est de l'argent qui était disponible et qui a été réaffecté à l'année suivante.

Le sénateur Ringuette : Dans le budget actuel, il y a 240 millions de dollars, presque 242 millions, alors qu'il y a 337 millions dans le budget de 2011-2012. La somme supplémentaire provient-elle des 240 millions de dollars?

M. Enns : L'augmentation relative à la Porte d'entrée de l'Asie-Pacifique est de 105 millions de dollars, et c'est de l'argent de 2010-2011 qui a été réaffecté à 2011-2012 parce qu'il n'avait pas été dépensé en 2010-2011.

Senator Ringuette: Only \$105 million is being reprofiled?

Mr. Enns: Yes.

Senator Ringuette: That is a lot clearer than the \$337 million being reprofiled all together.

Mr. Enns: You will find the explanation of changes for transport on page 316. That explanation details all the puts and takes, if you will; the decreases and increases for the Department of Transport.

Senator Ringuette: I am happy there is money there for the Asia-Pacific Gateway, but out of the almost 500 pages of information we have here, no dollars are mentioned for the Atlantic Gateway. That lack of funding is a real concern because it was promised four to seven times in the last two years.

The Chair: Thank you, Senator Ringuette. Can you refresh my memory, Mr. Enns? To avoid the March madness of departments running out and spending the rest of their budgets, a carry-forward was put in place. Was it 5 per cent or 10 per cent?

Mr. Enns: It was 5 per cent.

The Chair: Was that 5 per cent of operating budget?

Mr. Enns: Yes.

The Chair: What is this new 20 per cent non-used capital expenditure carry-forward that is being contemplated?

Mr. Enns: It is virtually the same mechanism used to allow departments to carry forward from their capital budgets. You can appreciate that capital projects are more difficult to manage within a one-year period. The carry-forward provides flexibility for departments to plan better.

What was happening, in any case, was that departments would come forward with reprofile requests from their capital votes which, by and large, were granted by the Department of Finance, but the mechanism to achieve that reprofiling was more cumbersome. The capital carry-forward provides a more streamlined way. It will not provide new funding; it provides only flexibility to departments in a more efficient way so they can engage in capital planning more effectively.

The Chair: Will we see the 20 per cent carry-forward for capital projects reflected in the second year; that a certain amount is being carried forward?

Mr. Enns: You will see that as a Treasury Board central vote as you do the operating budget carry-forward, and then it will be reflected in the spending plans for departments as it is distributed to them subsequently.

The Chair: There will not be a necessity for a vote item and a reprofiling?

Mr. Enns: You will see fewer reprofiles.

Le sénateur Ringuette : Il n'y a que 105 millions de dollars qui ont été réaffectés?

M. Enns : Oui.

Le sénateur Ringuette : C'est beaucoup plus clair que de dire que tous les 337 millions ont été réaffectés.

M. Enns : Vous trouverez l'explication de la variation des Transports à la page 356. On y explique toutes les augmentations et diminutions touchant le ministère des Transports.

Le sénateur Ringuette : Je suis heureuse qu'il y ait là de l'argent pour la Porte d'entrée de l'Asie-Pacifique mais, sur plus de 500 pages d'informations, on ne trouve aucun crédit pour la Porte de l'Atlantique. Cette absence de crédit est très préoccupante parce que c'est une promesse qui a été faite quatre à sept fois au cours des deux dernières années.

Le président : Merci, sénateur Ringuette. Pouvez-vous me rafraîchir la mémoire, monsieur Enns? Pour éviter la folie du mois de mars où tous les ministères font des pieds et des mains pour dépenser tout ce qui reste dans leur budget, on a autorisé un report sur l'année suivante. Est-ce 5 p. 100 ou 10 p. 100?

M. Enns : C'était 5 p. 100.

Le président : C'était 5 p. 100 du budget de fonctionnement?

M. Enns : Oui.

Le président : Que signifie ce report de dépenses d'immobilisations non utilisées de 20 p. 100 qui est envisagé?

M. Enns : C'est quasiment le même mécanisme qui permet aux ministères de reporter certaines sommes de leurs budgets d'immobilisations. Vous comprendrez que les budgets d'immobilisations sont plus difficiles à gérer à échéance d'une année. Le report leur donne la souplesse nécessaire pour mieux planifier leurs activités.

Ce qui se passe, c'est que les ministères présentent des demandes de réaffectation de leurs crédits d'immobilisations qui sont généralement approuvées par le ministère des Finances, mais le mécanisme de réaffectation était trop compliqué. Le report de crédits d'immobilisations est un mécanisme plus rationnel. Il ne s'agit pas de fournir de nouveaux crédits mais simplement d'offrir plus de souplesse aux ministères pour qu'ils puissent dresser leurs plans d'investissement plus efficacement.

Le président : Verrons-nous donc le report de 20 p. 100 de projets d'immobilisations dans la deuxième année? Je veux parler de sommes qui auront été reportées.

M. Enns : Vous verrez cela sous forme de crédit central du Conseil du Trésor comme dans le cas du report de crédits de fonctionnement, et cela se reflétera ensuite dans les plans de dépenses des ministères lorsque les sommes leur seront attribuées.

Le président : Il ne sera pas nécessaire de présenter un crédit particulier et une réaffectation budgétaire?

M. Enns : Vous verrez moins de réaffectations budgétaires.

The Chair: If the funding fits in under this program, then it will not have to be reprofiled?

Mr. Enns: Right: Again, the carry-forward is simply a better mechanism to achieve the same end result in a way that is a bit less burdensome.

The Chair: Is this initiative something that needs statutory approval?

Mr. Enns: It was approved by the Treasury Board. It does not need statutory approval, no. Again, the carry-forward is only for departments that have capital votes, obviously. It was done on a pilot basis with a few departments, and the results were good, so a presentation was made to Treasury Board ministers to create the vote. We are moving forward with that vote.

The Chair: My recollection is that we had the Department of National Defence here, and they had special rules with respect to carry-forward for capital acquisitions. Are you familiar with that situation?

Mr. Enns: Likely that would be the case because, obviously, they are a capital-intensive department.

The Chair: So it is possible that a department can develop a special set of rules for carry-forwards?

Mr. Enns: Generally, DND does, but it is not common.

The Chair: Are there any others?

Mr. Enns: I am not aware.

Mr. Wheat: The new capital budget carry-forward vote does not apply to DND or to Crown corporations that have capital votes. It also does not apply to the three agencies that have two-year appropriations, those being Canada Border Services Agency, Canada Revenue Agency and Parks Canada.

The Chair: It does not apply to them because they already have special arrangements?

Mr. Enns: Exactly.

The Chair: That information is helpful. We are slowly going along and we are learning as we go. We appreciate your help in taking us through this process. We will now proceed to talk to specific departments. Any information that we have asked for, if you can provide that to us as quickly as possible, that would be much appreciated.

Mr. Enns: We will talk to our colleagues and departments and make sure they provide that information to you.

Senator Murray: Can I have, at your leisure, a short history of the management reserve? You said it has been in existence for some years now. I want to know its purpose and how much money is in it. Presumably the Treasury Board has written guidelines or rules for its use.

Mr. Enns: We have those available, yes.

Le président : Si les fonds relèvent de ce programme, ils n'auront pas à être réaffectés?

M. Enns : Exactement. Le report est simplement un meilleur mécanisme pour atteindre le même résultat de manière un peu moins compliquée.

Le président : Cette initiative exige-t-elle une approbation législative?

M. Enns : Elle a été approuvée par le Conseil du Trésor. Elle n'exigera pas d'approbation législative. Le report ne concernera évidemment que les ministères qui ont des crédits d'immobilisations. On l'a fait sous forme de projet pilote avec quelques ministères et, les résultats ayant été satisfaisants, une présentation a été faite aux ministres du Conseil du Trésor pour créer le crédit. C'est ce que nous faisons.

Le président : Si je me souviens bien, les gens du ministère de la Défense nationale nous ont dit, lorsqu'ils étaient ici, qu'ils ont des règles spéciales en ce qui concerne le report de l'acquisition d'immobilisations. Êtes-vous au courant?

M. Enns : C'est probablement vrai car c'est un ministère qui achète évidemment beaucoup d'équipement.

Le président : Il est donc possible qu'un ministère se dote de ses propres règles en matière de report d'acquisitions?

M. Enns : C'est le cas du MDN mais ce n'est pas courant.

Le président : Y en a-t-il d'autres?

M. Enns : Pas que je sache.

M. Wheat : Le nouveau crédit de report de crédits d'immobilisations ne s'appliquera pas au MDN ni aux sociétés d'État qui ont des crédits d'immobilisations. Il ne s'appliquera pas non plus aux trois agences qui ont des affectations budgétaires biennales, c'est-à-dire l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence du revenu du Canada et Parcs Canada.

Le président : Ça ne les concernera pas parce qu'elles ont déjà des arrangements spéciaux?

M. Enns : Exactement.

Le président : C'est une information utile. On en apprend tous les jours. Nous vous remercions de votre aide durant ce processus. Nous convoquerons plus tard certains ministères. Si vous pouviez nous communiquer le plus rapidement possible les informations que nous avons demandées, nous vous en serions très reconnaissants.

M. Enns : Nous parlerons à nos collègues et aux ministères pour vous communiquer ces informations.

Le sénateur Murray : Si vous avez le temps, pourriez-vous me donner un bref historique de la réserve de gestion? Vous avez dit qu'elle existe depuis plusieurs années. Je voudrais savoir quel en est l'objectif ainsi que le montant. Je suppose que le Conseil du Trésor a dressé des lignes directrices ou des règles pour son utilisation.

M. Enns : Oui, il y en a.

Senator Murray: May I see them?

Mr. Enns: Certainly.

Senator Murray: These pools of discretionary funds always interest me.

Mr. Enns: We are careful.

Senator Murray: I am sure you are. I like to be as well.

The Chair: Another interesting point came up, Mr. Enns, that you may be able to help us with.

We were asked in Supplementary Estimates (C), I think it was, to consider approving an expenditure to be held in abeyance until the legislation is passed, and we had not seen that kind of thing before. It seemed strange to us.

Is this something that you do from time to time wherein you hold the money and wait for the legislation to pass? They receive the money before they have the law to use it.

Mr. Enns: They do not have the money. What they have is the approval, should that condition be met. We freeze that money in an allotment. Mr. Wheat can provide you with more technical details.

It occurs from time to time but, again, the purpose is to ensure that funds are not provided without the appropriate legislation or whatever the condition might be. The conditions are in place to not allow that spending to occur.

The Chair: The norm is to wait for the money after the law passes, and there is a structure that says they can do this: to proceed then to supplementary estimates, or if they need the money right away, to go to vote 5. This holding in abeyance is a new process.

Mr. Enns: Again, they are not provided with the funding; they are simply provided with the Treasury Board authority.

The Chair: Yes, but Parliament is being asked to put the cart before the horse.

Senator Ringuette: The approval of funds is the responsibility of Parliament. We are asked to approve funds to deal with a piece of legislation that we may not approve in a budgetary year.

Ms. Thornton: If the condition is that the legislation be approved before those funds are released, then the assumption is that activity must start day one; they do not receive the money unless that condition is met.

Senator Ringuette: The chair was trying to stress that repeatedly — at least to my knowledge, for the last seven years — every time a bill was approved and required funds, and if the bill was passed after a Ways and Means, we would either have

Le sénateur Murray : Puis-je les voir?

M. Enns : Certainement.

Le sénateur Murray : Ça m'intéresse toujours, ces caisses discrétionnaires.

M. Enns : Nous sommes prudents.

Le sénateur Murray : Je n'en doute pas. Je le suis aussi.

Le président : Il y a une autre question intéressante sur laquelle vous pouvez peut-être nous aider, monsieur Enns.

Dans le budget supplémentaire C, si je me souviens bien, on nous a demandé d'approuver une dépense qui serait mise en suspens jusqu'à l'adoption d'un projet de loi, ce que nous n'avions encore jamais vu. Ça nous a semblé bizarre.

Est-ce quelque chose que vous faites de temps en temps, c'est-à-dire retenir de l'argent en attendant l'adoption d'un projet de loi? Le ministère reçoit l'argent avant que la loi l'autorisant à l'utiliser ait été adoptée.

M. Enns : Il ne reçoit pas l'argent. Ce qu'il reçoit, c'est une approbation conditionnelle. L'argent est gelé dans une affectation budgétaire. M. Wheat peut vous donner des détails techniques.

Cela arrive de temps en temps, l'objectif étant de nous assurer que les fonds ne sont pas déboursés tant que la loi pertinente n'a pas été adoptée ou que la condition établie n'a pas été satisfaite. Les conditions sont en place pour ne pas permettre que cette dépense soit faite.

Le président : La norme est d'attendre l'adoption de la loi pour obtenir l'argent, il y a une structure disant que cela peut se faire. Il faut présenter la chose dans un budget supplémentaire ou, si le ministère a besoin de l'argent immédiatement, utiliser le crédit 5. Cette retenue d'argent est un nouveau processus.

M. Enns : Le ministère ne reçoit pas les fonds, il reçoit simplement une autorisation du Conseil du Trésor.

Le président : Certes, mais on demande au législateur de mettre la charrue avant les bœufs.

Le sénateur Ringuette : C'est le Parlement qui a le pouvoir d'approuver les dépenses. On nous demande d'approuver des fonds relativement à un texte de loi qui pourrait fort bien ne pas être adopté durant l'exercice budgétaire considéré.

Mme Thornton : Si la condition est que le projet de loi soit adopté avant que les fonds soient fournis, c'est parce qu'on suppose que cette activité devra démarrer dès le premier jour. Le ministère ne recevra pas d'argent si la condition n'est pas satisfaite.

Le sénateur Ringuette : Le président ne cesse de répéter — au moins depuis sept ans, à ma connaissance — chaque fois qu'un projet de loi est approuvé et entraîne des dépenses et, si le projet de loi est adopté et exige l'obtention de fonds, ou s'il est adopté

Supplementary Estimates (A), (B) or (C) to take care of providing the necessary funds, and in the meantime vote 5 was used.

Mr. Enns: I need to be clear; no funds are provided without Parliament's approval in any case. The question is only one of the timing going through Treasury Board, which does not provide the funds but provides the authority to spend. Parliament provides the spending. Mr. Wheat might want to elaborate.

Mr. Wheat: I have been here only two years and I do not know of any other example, but I do not think it is precedent-setting. I have heard the expression that we no longer like to do what we call "sup and freeze," which is essentially what this is.

The Chair: Yes, it is "sup and freeze."

Mr. Wheat: The implication is that this is something we used to do 10 or 15 years ago.

The Chair: That is before my time. Senator Murray, we need your help. Are you accustomed to "sup and freeze"?

Senator Murray: We never did it, neither supped nor froze.

The Chair: I am making the comment that we found this situation peculiar and not desirable.

Senator Murray: All kinds of things can happen to a bill on the way through Parliament. We can amend it a dozen different ways and so it would not need a tenth of the money that we have already voted.

Mr. Enns: The initiative would die and no money would have been forwarded.

Senator Murray: I appreciate that, but if this example were to become common practice, it would stand the process on its head.

The Chair: If you have any other comment to send us in writing about "sup and freeze," we will be pleased to receive it.

Mr. Enns: No, but we will take your comments back, as we took your comments about presentation in the estimates. I know these estimates are rather arcane documents and are not necessarily easy to wade through, but we are trying to make your job easier.

The Chair: We appreciate that very much. There are no further questions. We thank you very much for being here.

(The committee adjourned.)

après une motion de voies et moyens, que nous devons recevoir un budget supplémentaire A, B ou C pour autoriser le versement des fonds nécessaires et qu'on doit en attendant utiliser le crédit 5.

M. Enns : Je tiens à être clair : aucune somme n'est versée sans l'approbation du Parlement. La question concerne simplement le moment où la demande est transmise au Conseil du Trésor, lequel ne fournit pas les fonds mais fournit simplement un pouvoir de dépenser. C'est le Parlement qui fournit les fonds. M. Wheat peut vous donner des précisions.

M. Wheat : Je ne suis ici que depuis deux ans et je ne connais pas d'autre exemple, mais je ne pense pas que cela constitue un précédent. J'ai déjà entendu une expression désignant une chose que nous n'aimons plus faire, c'est-à-dire « approuver et geler », qui correspond essentiellement à ce dont vous parlez.

Le président : Oui, c'est « approuver et geler ».

M. Wheat : C'est quelque chose qui se faisait il y a 10 ou 15 ans.

Le président : C'était avant mon époque. Sénateur Murray, venez à notre secours. Êtes-vous au courant de cette technique « approuver et geler »?

Le sénateur Murray : Nous n'avons jamais fait ça, ni approuvé, ni gelé.

Le président : Je disais simplement que nous avons trouvé cela assez bizarre et non souhaitable.

Le sénateur Murray : Toutes sortes de choses peuvent arriver à un projet de loi déposé au Parlement. Il peut être modifié d'une douzaine de manières différentes et l'on n'aura peut-être même pas besoin du dixième de la somme déjà votée.

M. Enns : L'initiative disparaîtrait et aucune somme n'aurait été versée.

Le sénateur Murray : J'entends bien mais, si cet exemple devient pratique courante, le processus aura été complètement renversé.

Le président : Si vous avez d'autres informations à nous donner au sujet de cette technique « approuver et geler », n'hésitez pas à le faire.

M. Enns : Non, mais nous prenons bonne note de vos commentaires, tout comme nous l'avons fait au sujet de la présentation du budget des dépenses. Je sais que ces documents sont assez touffus et qu'il n'est pas nécessairement facile de s'y retrouver mais nous essayons de vous rendre la chose plus facile.

Le président : Ce dont nous vous remercions. Il n'y a pas d'autres questions. Merci beaucoup d'être venus devant le comité.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, March 1, 2011

Veterans Affairs Canada:

Keith Hillier, Assistant Deputy Minister, Service Delivery;
André Joannette, Director General, Finance.

Human Resources and Skills Development Canada:

Alfred Tsang, Chief Financial Officer;
Jacques Paquette, Senior Assistant Deputy Minister, Income
Security and Social Development Branch;
Kathryn McDade, Assistant Deputy Minister, Learning Branch;

Martin Green, Director General, Workplace Partnerships.

Wednesday, March 2, 2011

Treasury Board of Canada Secretariat:

David Enns, Deputy Assistant Secretary, Expenditure Management
Sector;
Sally Thornton, Executive Director, Expenditure Operations and
Estimates Division;
Ken Wheat, Senior Director, Expenditure Operations and
Estimates Division.

TÉMOINS

Le mardi 1^{er} mars 2011

Anciens Combattants Canada :

Keith Hillier, sous-ministre adjoint, Prestation des services;
André Joannette, directeur général, Finances.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Alfred Tsang, agent principal des finances;
Jacques Paquette, sous-ministre adjoint principal, Direction
générale de la sécurité du revenu et du développement social;
Kathryn McDade, sous-ministre adjointe, Direction générale de
l'apprentissage;
Martin Green, directeur général, Partenariats en milieu de travail.

Le mercredi 2 mars 2011

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

David Enns, secrétaire adjoint délégué, Secteur de la gestion des
dépenses;
Sally Thornton, directrice exécutive, Division des opérations et
prévisions des dépenses;
Ken Wheat, directeur principal, Division des opérations et
prévisions des dépenses.